

UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE
RELEVÉ DE DÉCISIONS
Conseil d'administration
15 mars 2024

A l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

P : Présent.e / R : Représenté.e / E : Excusé.e

NOM	PRENOM	SIGNATURE
ANNOOT	EMMANUELLE	R
FEUILLOLEY	MARC	R
LAIGNEL	BENOIT	R
RANDRIANARIVONY	RIVO	P
LEGROS	CECILE	R
RICHARD	VINCENT	P
SAVOYE	GUILLAUME	P
YON	LAURENT	P
BERCHE	PIERRE-EMMANUEL	P
CABARET	FLORENCE	E
CHARPENEL	MARION	P
HUCY	WANDRILLE	P
RADIGUET	BERTRAND	R
LAUGEROTTE	ERIC	P
TISSE	SEVERINE	P
NIVARD	CAROLE	P
BELLET	FRANCOIS	P
BOUZARD	FRANCK	P
GUEZET	SEBASTIEN	R
ROMANSKI	ZOLIRA	P
DECORDE	FLORENT	R
THOUMIRE	FABIEN	P
BLANPAIN	MATHEO	E
SANCHEZ DURAMAY	LEILA	E
DEROUARD	PIERRE	P
KOPP	JULIE	E
GOURET	CLEMENT	E
CHERTOUK	SAFWANE	E
CLABAU	MEDERIC	P
L'HOTTELIER	PAULINE	E
FERET	REBECCA	P
RIOULT	ADRIEN	E
LABESSOUILLE	PIERRE	P
MARTINS	IZABEL	E
HEROUIN-LEAUTEY	FLORENCE	P
SLIMANI	LAURA	E
LONGIN	ISABELLE	E
LELUYER	MATHILDE	P
DIONNET	FREDERIC	R
GOOSSENS	NICOLE	E
BARENTON-GUILLAS	JULIE	R
LOUISY-LOUIS	ALINE	E
ARIBAUD	GUILLAUME	R
RUALT	ERIC	E
MALLET	DAVID	P
GENET	EMILY	
LEBOUIS	STEPHANIE	
RAHILI	AURELIA	
MONTELS	PASCALE	
DUTHIL VATINE	AXEL	
LE DERF	FRANCK	

Présidence
Vice-présidence CA
Franck LE DERF

Direction générale des services

Pascale LAINE-MONTELS
Affaire suivie par
Victorine MENDY
Responsable des Instances
02.35.14.67.69
secretariatca@univ-rouen.fr

Mont-Saint-Aignan, le 22 février 2024

Monsieur le Président de l'Université de Rouen
Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du conseil
d'administration de l'université de Rouen
Normandie

INVITATION
Conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie

Mesdames, Messieurs,
Vous êtes invités à participer au conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie qui aura lieu :

Vendredi 15 mars, à 13h45

1 Rue Thomas Becket
Espace Jean-Marc DUCLOS
Université de Rouen Normandie – Mont-Saint-Aignan

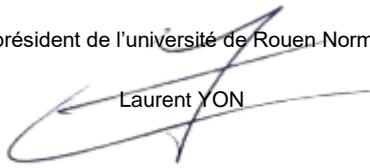
ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Finances (vote) :
 - Compte financier 2023 et rapport d'exécution budgétaire
 - Cadrage budgétaire de la campagne d'emploi 2025
 - Bilan 2023 de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)
 - Grille tarifaire du Service Commun de la Documentation (SCD)
 - Aide à la mobilité étudiante dans le cadre de l'école Ingénium
3. Affaires juridiques et statutaires (vote) :
 - Élection du bureau (article 10-1 des statuts de l'URN)
 - Contrat de site Normandie Université 2022-2027
 - Statuts du SACSO
 - Inscription au patrimoine national : la sonde atomique tomographique
 - Élection d'un enseignant du CA à la commission du budget
 - Élection des représentants étudiants au conseil documentaire du SCD
4. Rapport d'activité des Relations Internationales (RI)
5. Bilan RIPEC 2023 : composante 3
6. Questions diverses (à envoyer 48 heures avant la date de réunion à secretariatca@univ-rouen.fr)

Cette convocation vaut ordre de mission.

Le président de l'université de Rouen Normandie

Laurent YON



Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Conseil d'administration - URN**15 mars 2024****Délibération n°CA-2023-38****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Compte financier 2023

- Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104
- Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget

Article 1

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 248 ETPT sous plafond d'état et 263 ETPT hors plafond
- 249 886 433 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 197 948 097 € personnel
 - 38 557 891 € fonctionnement et intervention
 - 13 380 445 € investissement
- 252 059 572 € de crédits de paiement dont :
 - 197 948 097 € personnel
 - 34 697 948 € fonctionnement et intervention
 - 19 413 527 € investissement
- 261 580 542 € de recettes
- 9 520 970 € de solde budgétaire

Pour	31
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Article 2

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- + 1 680 532.46 € de résultat comptable
- + 6 389 653 € de capacité d'autofinancement
- - 6 560 242 € de variation de fonds de roulement
- + 12 763 330 € de variation de trésorerie

Pour	31
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter :

- Le bénéfice 2023 (1 680 532.46 €) du budget principal au compte 10682 "Réserves facultatives"

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.
Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Pour	31
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON



COMPTE FINANCIER
EXERCICE 2023

Présenté par
Yves JANIN
Agent comptable
Adopté par le conseil d'administration du 15 mars 2024

ANNEXE

Comptes annuels 2023

Univ Rouen Année 2023 Période 01 à 14	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 19/02/2024
	Exercice 2023			Page 1
	Exercice 2023	Exercice 2022		
ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	3 118 434,69	-2 870 058,00	248 376,69	221 923,10
Immobilisations corporelles	492 859 617,90	-211 377 064,39	281 482 553,51	289 489 261,46
- Terrains	60 440 391,98	-857 709,17	59 582 682,81	59 155 383,43
- Constructions	280 667 144,19	-90 059 755,39	190 607 388,80	200 482 873,13
- installations techniques, matériels et outillage	108 480 474,22	-93 574 913,39	14 905 560,83	17 541 909,99
- Collections	53 767,61	-12 135,91	41 631,70	34 941,29
- Biens historiques et culturels				
- Autres immobilisations corporelles	39 701 568,74	-26 872 550,53	12 829 018,21	10 998 590,70
- Immobilisations en concession				
- Immobilisations corporelles en cours	3 516 271,16		3 516 271,16	1 275 562,92
- Avances et acomptes sur commandes				
- immobilisations reçues par leg ou donation				
- Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	265 246,01		265 246,01	190 146,01
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	496 243 298,60	-214 247 122,39	281 996 176,21	289 901 330,57
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	800 694,05	-302 510,55	498 183,50	468 662,62
Créances	28 172 003,60	-160 199,89	28 011 803,71	32 836 365,46
- Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commissions européenne	22 989 151,47		22 989 151,47	24 199 873,64
- Créances clients et comptes rattachés	4 600 106,58	-160 199,89	4 439 906,69	5 969 004,99
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
- Avances et acomptes versés sur commandes	78 089,91		78 089,91	2 084 489,77
- Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)				
- Créances sur les autres débiteurs	373 951,18		373 951,18	101 660,46
- Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	130 704,46		130 704,46	481 336,60
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	28 972 697,65	-462 710,44	28 509 987,21	33 305 028,08
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	56 146 809,32		56 146 809,32	43 370 773,94
Autres	18 254,50		18 254,50	12 291,50
TOTAL TRESORERIE	56 165 063,82		56 165 063,82	43 383 065,44
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	581 381 060,07	-214 709 832,83	366 671 227,24	366 589 424,09

Univ Rouen Année 2023 Période 01 à 14	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 19/02/2024 Page 2
PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Financements reçus	231 170 448,47	246 183 276,37
- Financement de l'actif - Etat	212 573 294,36	222 301 785,86
- Financement de l'actif par des tiers	18 597 154,11	23 740 647,91
- Fonds propres des fondations		140 842,60
- Ecart de réévaluation		
Réserves	73 785 683,87	68 137 775,61
Report à nouveau	4 404 738,30	4 395 491,84
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 680 532,46	5 507 065,66
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	311 041 403,10	324 223 609,48
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	12 000,00	15 500,00
Provisions pour charges	2 260 100,49	3 388 169,19
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 272 100,49	3 403 669,19
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	2 604,68	2 604,68
TOTAL DETTES FINANCIERES	2 604,68	2 604,68
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 564 998,26	4 782 100,96
Dettes fiscales et sociales	7 132 317,00	6 780 792,69
Avances et acomptes reçus	33 714 361,46	24 274 412,62
Dettes correspondants à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	639 633,95	1 556 791,39
Autres dettes non financières	3 933 463,69	587 146,41
Produits constatés d'avance	1 369 930,61	978 296,67
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	53 354 704,97	38 959 540,74
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	414,00	
TOTAL TRESORERIE	414,00	
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	366 671 227,24	366 589 424,09

Univ Rouen Année 2023 Période 01 à 14	Système de base COMPTE DE RESULTAT		Date 19/02/2024 Page 1
Charges (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
<i>Achats</i>	20 486,58	20 300,83	
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	31 720 034,24	28 040 620,15	
<i>Charges de personnel</i>	195 739 925,09	184 892 026,09	
- Salaires, traitements et rémunérations divers	118 451 830,93	110 276 326,81	
- Charges sociales	76 490 571,20	73 747 246,10	
- Intéressement et participation			
- Autres charges de personnel	797 522,96	868 453,18	
<i>Autres charges de fonctionnement (dont perte pour créances irrécouvrables)</i>	8 766 761,46	6 912 187,21	
<i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	29 082 950,16	26 903 207,41	
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT	265 330 157,53	246 768 341,69	
CHARGES D'INTERVENTION			
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>	40 000,00	202 400,00	
- Transferts aux ménages	40 000,00	142 400,00	
- Transferts aux entreprises			
- Transferts aux collectivités locales			
- Transfert aux autres entités		60 000,00	
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>			
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	40 000,00	202 400,00	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	265 370 157,53	246 970 741,69	
CHARGES FINANCIERES			
<i>Charges d'intérêt</i>			
<i>Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement</i>			
<i>Pertes de change</i>	1 545,03	11 979,42	
<i>Autres charges financières</i>			
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>			
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 545,03	11 979,42	
Impôts sur les sociétés			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	1 680 532,46	5 507 065,66	
TOTAL CHARGES	267 052 235,02	252 489 786,77	

Univ Rouen Année 2023 Période 01 à 14	Système de base COMPTE DE RESULTAT		Date 19/02/2024 Page 2
Produits (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	221 380 819,66	212 951 605,15	
- Subventions pour charges de service public	204 389 655,51	196 387 253,00	
- Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	14 661 827,01	15 020 718,03	
- Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques			
- Dons et legs	53 000,00	50 511,39	
- Produits de la fiscalité affectée	2 276 337,14	1 493 122,73	
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	21 295 180,21	19 027 490,67	
- Vente de biens ou prestations de services	20 563 718,58	18 275 597,75	
- Produits de cessions d'éléments d'actif			
- Autres produits de gestion	731 461,63	751 892,92	
- Production stockée et immobilisée			
- Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public			
<i>Autres produits</i>	24 373 829,54	20 482 040,52	
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 360 165,54	1 117 209,09	
- Reprise du financement rattaché à un actif	23 013 664,00	19 364 831,43	
<i>Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>			
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	267 049 829,41	252 461 136,34	
PRODUITS FINANCIERS			
<i>Produits des participations et des prêts</i>			
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>			
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>			
<i>Produits de valeurs mobilières de placement</i>			
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>			
<i>Gains de change</i>	2 405,61	28 650,43	
<i>Autres produits financiers</i>			
<i>Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 405,61	28 650,43	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	267 052 235,02	252 489 786,77	

L'EXERCICE 2023

L'exercice comptable 2023 a vu l'élection d'un nouveau Président lors de la séance du conseil d'administration du 27 janvier 2023 pour le mandat restant à courir jusqu'en décembre 2024.

Les charges de fonctionnement (hors paye et dotations) augmentent de 5,5 millions d'euros par rapport à 2022 sous l'effet notamment d'une augmentation des fluides de 2,83 millions d'euros. Les dépenses de personnel augmentent de plus de 10 millions d'euros en 2023 pour atteindre 197,6 M€, conséquence notamment de l'augmentation du point d'indice et de la revalorisation de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) des personnels BIATSS. Parallèlement, les produits de fonctionnement (hors reprise et quote-part de subventions) progressent de plus de 10,7 millions d'euros par rapport à 2022, effet combiné de la hausse de la SCSP (+8 M€) et d'une dynamique des produits lié au contrat d'apprentissage (+ 2,3 M€) déjà constatée sur les deux précédents exercices.

Les indicateurs financiers restent bons à la clôture de l'exercice 2023 même si les différents ratios commencent à tangenter les seuils d'alerte. Le résultat net comptable s'élève à + 1,7 millions d'euros, en baisse par rapport à l'année 2022 (-3,8 M€) mais à relativiser de 3,4 M€ de recettes non classées c'est-à-dire non titrées. La capacité d'autofinancement s'établit à 6,4 M€ et si elle baisse elle reste d'un niveau permettant d'envisager des investissements sur fonds propres. Le fonds de roulement baisse lui de 8 millions d'euros sur l'exercice pour s'établir à un niveau de 30,1M€ tandis que la trésorerie atteint un niveau de 56,1 M€ au 31 décembre 2023.

La situation financière reste saine à la clôture 2023 tout comme la structure bilancielle, toutefois, il conviendra de maîtriser la hausse continue des charges de fonctionnement directes afin de faire face à l'augmentation des charges de personnel qui se poursuivra sur les prochains exercices et ne pas obérer ses marges de manœuvre en matière d'investissement.

PRINCIPES ET METHODES BUDGETAIRES ET COMPTABLES APPLIQUEES

Les comptes de l'URN sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) telles qu'elles sont prévues en particulier par les textes suivants :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- Le référentiel comptable applicable au 1er janvier 2016 composé de l'instruction comptable commune, du recueil des normes et du plan de comptes commun applicable aux organismes publics ;
- Le recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) publié par arrêté du 26 juillet 2019,
- Instruction comptable commune – BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit ci-après,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- Comparabilité des comptes

Conformément à la réglementation, les changements de méthodes et les corrections d'erreurs d'un exercice antérieur sont corrigées de manière rétrospective. La correction d'une erreur d'un exercice antérieur ne figure pas dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte.

- Les modalités d'affectation des subventions

La subvention pour charges de service public (SCSP) est enregistrée en exploitation. Les subventions accordées par les autres organismes publics ou privés sont comptabilisées selon les indications inscrites dans la convention en exploitation ou en investissement.

- Les immobilisations, subventions d'investissement et leurs amortissements respectifs

- Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits de douane et des taxes non récupérables, et le cas échéant des coûts directement attribuables engagés pour les mettre en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

L'achat doit concerner un bien dont l'entité sera propriétaire ou en aura la garde selon des règles précises. L'achat doit avoir un caractère durable et devra produire un flux économique futur ou participer à la réalisation de la mission sociale de l'organisme.

Les durées d'amortissement de ces biens se déclinent selon le tableau suivant (hors biens acquis sur financement spécifique lié à la recherche).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire. Ils débutent à la date de mise en service du bien.

Désignation des immobilisations	Durée d'amortissement
Concessions et droits similaires brevets, licences.....	5 ans
Logiciels acquis ou sous-traités	3 ans
Terrains nus acquis	0
Terrains aménagés acquis	0
Terrains bâtis acquis	0
Bâtiments acquis	40 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions acquis	20 ans
Bâtiments sur sol d'autrui acquis	40 ans
Installations générales, agencements, aménagements constructions sur sol d'autrui acquis	20 ans
Installations techniques complexes acquises	10 ans
Matériel scientifique acquis	10 ans
Matériel d'enseignement acquis	10 ans
Outillage acquis.....	5 ans
Collections acquises.....	0
Installations générales, agencements, aménagements	20 ans
Matériel de transport acquis	5 ans
Matériel de bureau acquis	10 ans
Mobilier acquis	10 ans
Matériel informatique acquis	5 ans

En ce qui concerne la valorisation des brevets, seuls les coûts engagés au titre des dépôts de brevets sont immobilisés à ce stade. Pour les immobilisations acquises sur contrats de recherche, les biens sont amortis sur la durée du contrat quelle que soit leur nature. Le bien ne doit être utilisé que pour la réalisation du contrat de recherche pour lequel il a été acquis.

- Les biens immobiliers

Les actifs immobiliers mis à disposition et pour lesquels l'université dispose du potentiel de service sont comptabilisés à leur valeur vénale, sur la base des évaluations de France Domaine (hors biens inscrits provisoirement - cf § « l'actif immobilisé »).

- Les financements externes de l'actif

L'université a appliqué l'instruction du 31 janvier 2013 sur les financements externes de l'actif et transféré les montants concernés dans les nouveaux comptes 104 et 134 au cours de l'exercice 2013.

L'université, pour ces subventions, applique l'instruction du 20 novembre 2013 sur les subventions reçues. Ainsi, ne sont enregistrées sur les comptes 13, que les subventions non soumises à condition ou les consommations effectives de l'année des subventions soumises à condition, lors de la réalisation des opérations ou d'éligibilité des dépenses.

- Les provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elle doit être constituée d'une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources à l'égard de ce tiers sans contrepartie attendue.

- Les dépréciations des actifs immobilisés

La dépréciation d'un actif immobilisé est la constatation que sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable (valeur brute d'achat - amortissement).

L'établissement apprécie, à chaque clôture des comptes, s'il existe des indices de perte de valeur.

- Actifs circulants et dettes

Les créances _____

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciations des créances _____

Une provision est enregistrée, lorsqu'au 31 décembre, on estime que la solvabilité de certains clients est mise en cause.

Cette opération résulte du principe de prudence qui veut que les résultats d'un exercice prennent en compte tous les risques apparus au cours de cette période.

Les effets de cette provision ne sont pas irréversibles.

Au 1^{er} janvier de l'année N+1, les créances sont réexaminées et un ou plusieurs montants peuvent être réintégrés en reprises sur provisions au vu de la situation du débiteur.

Les charges à payer et produits à recevoir

Des charges à payer et des produits à recevoir sont constatés lorsque le service fait a été réalisé ou que les fournitures ou prestations ont été exécutées.

Les charges et produits constatés d'avance

Le principe de séparation des exercices oblige à répartir les charges entre exercices.

Il faut donc appliquer le principe des charges constatées d'avance lorsqu'une charge est payée à un fournisseur pendant l'année N (de par le contrat signé) alors que la livraison ou la consommation n'aura lieu que pendant l'exercice suivant.

Le même principe oblige à répartir exactement les produits entre exercices. De ce fait, des produits constatés d'avance sont enregistrés pour des ventes de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra pendant l'exercice suivant.

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

L'établissement a mis en place trois secteurs distincts en matière de TVA :

Un secteur qui respecte la théorie de l'exonération décidée par la loi (article 261.4.4a du CGI) pour toutes les recettes et dépenses de formation.

Un secteur où l'établissement applique l'instruction 3A-4-08 du 13 juin 2008 sur la partie relative à la TVA sur les activités de recherche.

Un secteur mixte, depuis l'exercice 2021, conformément à l'instruction 3A-4608 du 13 juin 2008 et la décision du Président de l'université en date du 14 avril 2021.

Cette instruction définit, notamment, les activités qui donnent ou ne donnent pas lieu à collecte de TVA et celles qui conduisent à récupération de TVA.

L'établissement applique cette règle depuis le 1^{er} janvier 2009.

- Les stocks

Les stocks de fournitures sont évalués et comptabilisés annuellement, l'écart avec l'inventaire de l'exercice précédent étant comptabilisé au résultat.

Les produits sont valorisés selon la méthode à leur coût d'achat unitaire.

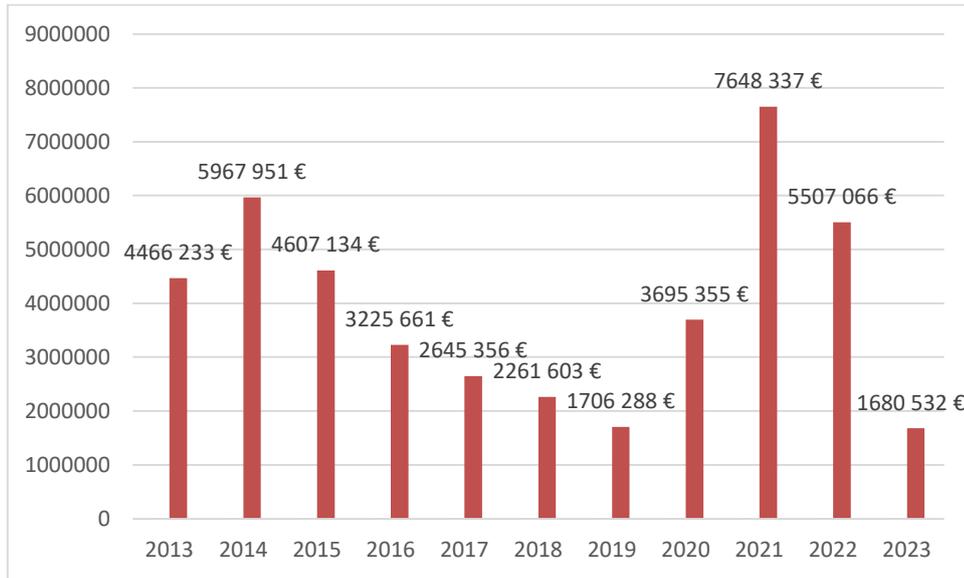
Les ouvrages produits avant le 01/01/2022 ont été valorisés au coût moyen de production 2016-2021 au cours de l'exercice 2022. A compter de 2022, ils sont évalués au coût réel de production.

1 RESULTAT 2023 : + 1 680 532,46 €

➤ Le résultat net comptable de l'exercice 2023 s'établit à 1 680 532,46 €.

Ce bénéfice est en diminution par rapport à l'exercice 2022 (- 3,8 M€), cependant il convient de noter que 3,4 M€ de recettes à classer enregistrées dans le compte 4718 ne sont pas titrées et n'apparaissent donc pas dans le résultat, contre 0,3M€ en 2022, une hausse imputable pour partie à l'accélération des versements des financeurs en fin d'année 2023, notamment la région, et à la complexité de rattachement de ces recettes à des projets

identifiés compte tenu du nombre de partenaires impliqués. Au 31/12/2023, 2,6 M€ de ces recettes concernent des subventions de recherche antérieures au 10/12/2023.

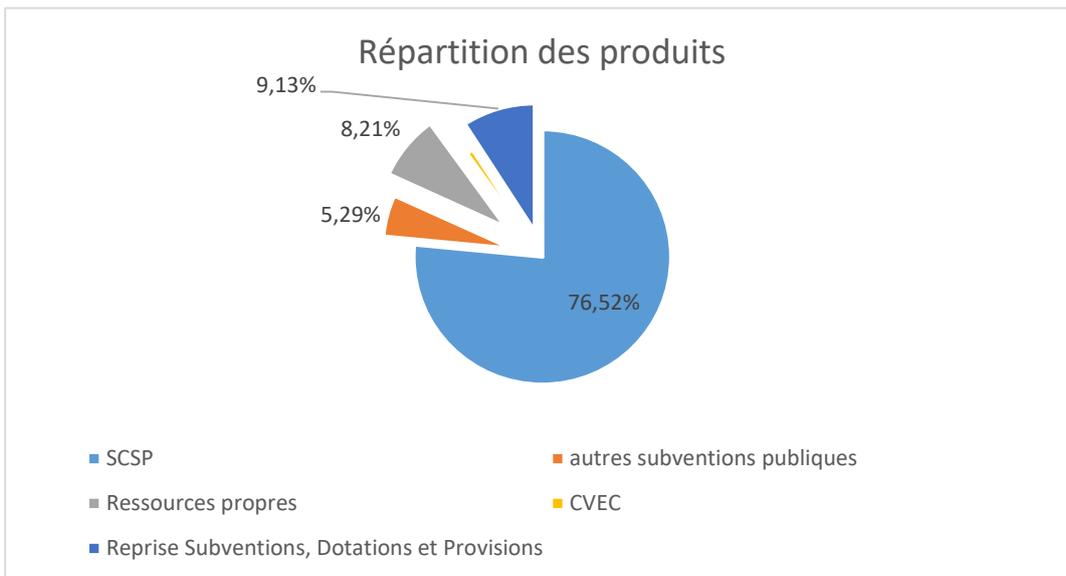


Évolution du résultat sur 10 ans

2 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Le montant global des produits s'élève à 267 052 235,02 € contre 252 489 786,77 € en 2022. Ils sont en hausse de plus de 14 M€, hausse imputable à l'augmentation de la SCSP et à la forte dynamique des produits de formation en apprentissage.

2.1 Répartition des produits



Ressources propres = DI, FCA, TA, prestations (hors SCSP)

2.2 La Subvention pour charge de service public : 204 351 454,00 €

Elle constitue 76,52 % des produits de l'université.

Entre 2022 et 2023, la SCSP augmente de 7,96 M€.

	2022	2023	Écart
Masse salariale (hors plan de relance)	175 232 501,00	182 682 540,00	+7 450 039,00
Masse salariale (plan de relance)	1 608 800,00	965 600,00	-643 200,00
Fonctionnement (hors plan de relance)	19 545 952,00	20 703 714,00	+ 1 157 762,00
	196 387 253,00	204 351 454,00	+ 7 964 201,00

2.3 Les autres financements publics : 14 115 667,45 €

Ils restent globalement au même niveau que celui de l'exercice 2022.

2.3.1 Les subventions de fonctionnement en provenance de la Région et de l'Union Européenne (UE)

	2022	2023	Écart (€)
Subventions de la Région	3 321 999,61	3 472 180,70	+150 181,09
Subventions UE	2 371 470,72	1 320 736,30	-1 050 734,42

2.3.2 Les autres subventions publiques

	2022 (€)	2023 (€)	Écart (€)
Agence Nationale de la Recherche	3 034 847,10	3 148 390,40	+113 543,3
Subventions des communes et groupements de communes	799 325,90	1 305 342,23	+506 016,33
Subventions autres collectivités publiques	4 452 128,82	4 871 230,27	+419 101,45

2.4 Les ressources propres de l'URN : 20 563 718,58 €

Les ressources propres correspondent pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire aux recettes propres, recouvrant la vente de produits ou de prestations à destination de personnes privées ou publiques (y compris l'État), les droits universitaires, les produits financiers, les mécénats, la taxe d'apprentissage, etc... Les subventions autres que la SCSP ont vocation à être typées en "autres financements de l'État" ou "autres financements publics", fléchés le cas échéant¹.

Les ressources propres 2023 augmentent de 2 M€, sous l'effet de la dynamique des produits liés aux contrats d'apprentissage.

2.4.1 Droits universitaires

Les droits universitaires fléchissent sur 2023 (- 140 084,00€) et ce dans les mêmes proportions que les effectifs étudiants inscrits à la rentrée universitaire 2022-2023 (-1,6%).

¹ Définition retenue par la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable pour 2023

	2022	2023	Écart
Droits universitaires (€)	4 197 766,50	4 057 682,50	-140 084

*dont exonération URN = 94 696,00,00 (contre 92 178,00 € en 2022)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Effectifs d'étudiants	29 915	30 572	32 006	32 326	31 805	31288
Dont boursiers	9 610	9 771	10 172	9 786	9 171	9747

Source : données Apogée URN

La perte de ressource liée aux exonérations des droits d'inscription des étudiants boursiers est compensée par l'État au travers de la SCSP (2,07 M€ en 2023).

2.4.2 Formation continue et apprentissage

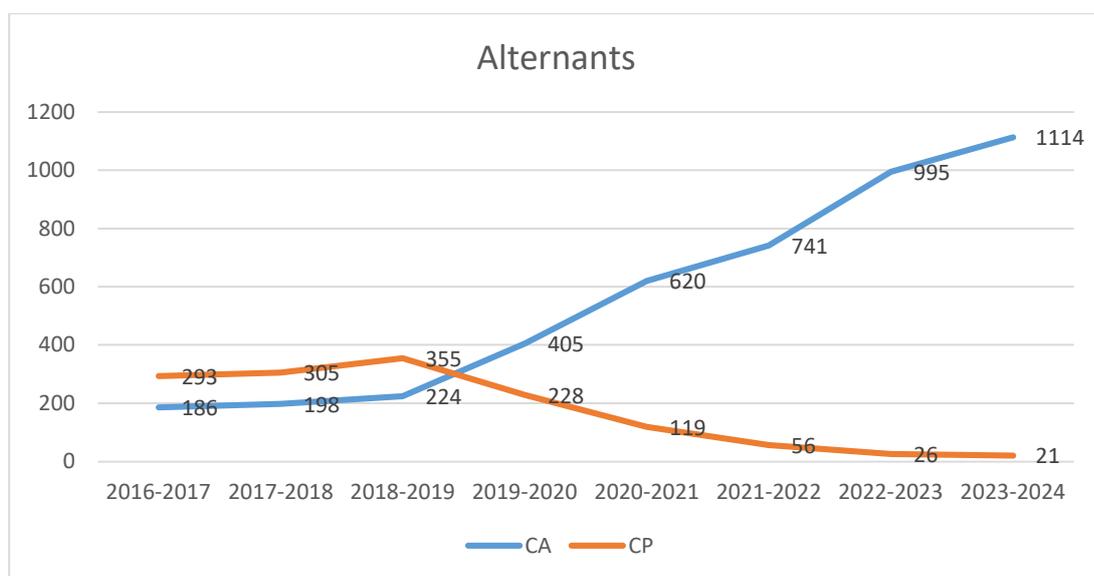
Depuis la loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, dite loi Avenir professionnel, de 2018, les organismes de formation ont toute liberté d'ouvrir des formations en apprentissage.

A ce titre, l'Université de Rouen Normandie est passée de 11 formations apprentissage à 80 parcours en alternance. Depuis 2018, il est observé une progression de 78% du nombre d'alternants (633 en 2018 contre 1135 en 2023). Désormais 95% des alternants sont des apprentis avec des niveaux de prise en charge fixés par décret dont le niveau médian est de 7 964 €.

A cela s'ajoute une augmentation globale des effectifs formation continue, ce qui engendre une augmentation sensible du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaire net (en €)*	2023	2022	Évolution
Formation continue	3 174 107,79	3 136 270,83	+ 1,20%
Apprentissage	8 857 412,99	6 669 671,24	+ 32,80%

*Ces montants tiennent compte des avoirs sur factures antérieures à 2023 enregistrées au compte 6583



(Source CFCA, CA contrat d'apprentissage ; CP contrat de professionnalisation)

2.4.3 La taxe d'apprentissage (TA)

Le montant total des encaissements de TA en 2023 s'élève à 584 361,07 € contre 669 780,94 € en 2022, soit une baisse de 12,75%.

La taxe d'apprentissage vise à favoriser un accès égal à l'apprentissage et contribue au financement d'actions visant au développement de l'apprentissage. Elle est constituée de deux parts :

- une part principale qui finance les formations par apprentissage ;
- un solde qui finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et l'insertion professionnelle.

Le solde de la taxe d'apprentissage, qui était jusqu'à présent directement versé par les employeurs aux établissements et/ou formations éligibles à percevoir le solde, doit désormais être déclaré et versé annuellement auprès de l'Urssaf. Le solde donc de la taxe d'apprentissage de l'année 2022 déclaré et versé les 5 ou 15 mai 2023 auprès de l'Urssaf a été ensuite reversé par l'Urssaf à la Caisse des dépôts. Après affectation par les entreprises par l'intermédiaire d'une plateforme intitulée SOLTÉA, la Caisse des dépôts a versé les fonds aux formations et organismes habilités à percevoir ce solde.

L'affectation du produit de la TA 2022 est le suivant :

Affectation	2023	2022
902 UFR DSEG	25 029,06 €	26 854,68 €
903 UFR LSH	236,45 €	3 875,37 €
904 UFR ST	35 159,50 €	68 481,07 €
905 UFR SHS	595,31 €	0,00 €
906 UFR Santé	79 311,26 €	136 045,62 €
907 UFR STAPS	5 790,04 €	12 247,91 €
908 IUT Rouen	195 417,60 €	212 092,79 €
909 IUT Évreux	69 920,95 €	114 142,28 €
913 IAE	75 795,05 €	69 008,56 €
923 INSPE	149,80 €	221,00 €
928 ÉSITech	20 988,51 €	16 330,45 €
Non affecté	75 967,54 €	10 481,21 €

2.4.4 Les prestations de recherche

	2023	2022	Écart
Prestations de recherche (€)	2 105 059,72	2 125 774,68	-20 714,96

Les contrats de collaboration et de prestation fléchissent de 0,02 M€ en 2023 après une baisse nette de 0,34 M€ en 2022.

2.5 Les recettes affectées : 2 276 337,14 €

La CVEC, instituée par la Loi ORE en 2018, constitue la seule recette affectée au sens de la réglementation des EPSCP. Cette contribution est versée annuellement par les étudiants et, est ensuite répartie entre les établissements publics d'enseignement supérieur et les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Sur les 100€ collectés par le CROUS, l'université bénéficie d'un premier versement à hauteur de 43€ par étudiant inscrit en formation initiale sur la base de la liste transmise au plus tard le 15 octobre. Après la transmission de la liste définitive, au plus tard le 31 mai, une péréquation est organisée au sein du CROUS qui arrête le montant du second versement. Ce versement intervient au plus tard le 31 juillet.

Elle sert à financer des projets d'établissement et des projets étudiants destinés à "favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants" au sens de la loi ORE.

L'utilisation de la CVEC est encadrée par la réglementation : au moins 30% doit être utilisé pour le FSDIE² (70% au titre du financement des initiatives/projets étudiants et 30% au titre du volet social) et au moins 15% pour la médecine préventive.

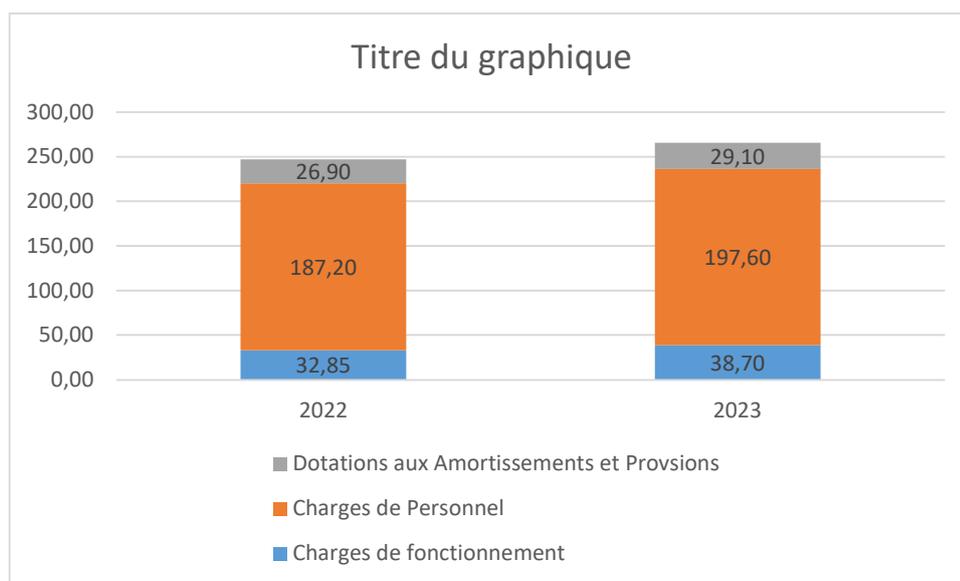
En 2023, son montant s'élève à 2 276 337,14 € contre 1 493 122,73 € en 2022.

L'article D841-6 du code de l'éducation stipule dorénavant qu'un premier versement, de ce produit, pour l'année universitaire 2022-2023 sera effectué au plus tard le 20 janvier 2023 par le centre régional des œuvres universitaires et scolaires territorialement compétent au lieu du 15/12/2022. Ainsi, le produit CVEC de l'année universitaire 2022-2023 se fera sur un seul et même exercice budgétaire (2023).

3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION

3.1 Répartition des charges

Les charges de fonctionnement et d'intervention atteignent près de 265,4 M€ en 2023 en augmentation de 18,5 M€ par rapport à 2022. Cette hausse est principalement imputable aux charges de personnel qui atteignent 197,6 M€ en 2023.



3.2 Les charges de fonctionnement (hors paye et hors dotations) : 38 706 478,01 €

Les charges de l'exercice atteignent 38,70 M€ contre 32,85 M€ en 2022.

Compte général	Désignation	2023	2022	Écart 2023/2022
		Montant	Montant	
60611000	Électricité	6 120 329,85	3 173 612,48	+2 946 717,37
60613000	Gaz	857 975,76	706 343,64	+151 632,12
60614000	Chauffage sur réseau	969 931,27	1 249 733,20	-279 801,93

² FSDIE : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Les charges de fluides augmentent de 2,82 M€ sur l'exercice 2023, hausse principalement imputable à l'envolée des prix de l'électricité en 2022 avec un impact visible sur 2023.

Compte général	Désignation	2023	2022	Écart
		Montant	Montant	
61520000	Entretien et réparation sur biens immobiliers	2 551 350,38	2 391 824,99	+159 525,39

Compte général	Désignation	2023	2022	Écart 2023/2022
		Montant	Montant	
62510000	Voyages et déplacement	882 965,97	715 965,79	+167 000,18
62540000	Frais d'inscription	273 763,31	260 188,49	+13 574,82
62560000	Missions personnels	1 313 279,06	1 047 779,08	+265 499,98
62570000	Frais réceptions	834 568,46	612 010,07	222 558,39
62* "Voyages, déplacement, missions..."		3 304 576,80	2 635 943,43	+668 633,37

3.3 Charges de personnel : 197 603 594,29€

Les charges de personnel constituent le plus gros poste de dépenses de l'université, avec près de 75% des charges de l'exercice.

	2023	2022	Écart
Rémunérations principales et primes	118 451 830,93	110 950 467,49	+ 7 501 363,44
Cotisations fiscales et sociales sur rémunérations	78 935 265,35	76 087 339,66	+ 2 847 925,69
Prestations sociales	216 498,01	194 312,50	+ 22 185,51
Total	197 603 594,29	187 232 119,65	10 371 474,64

(*y compris charges à payer 2023)

Elles s'élèvent à plus de 197M€ et progressent de 10,4 M€ par rapport à 2023.

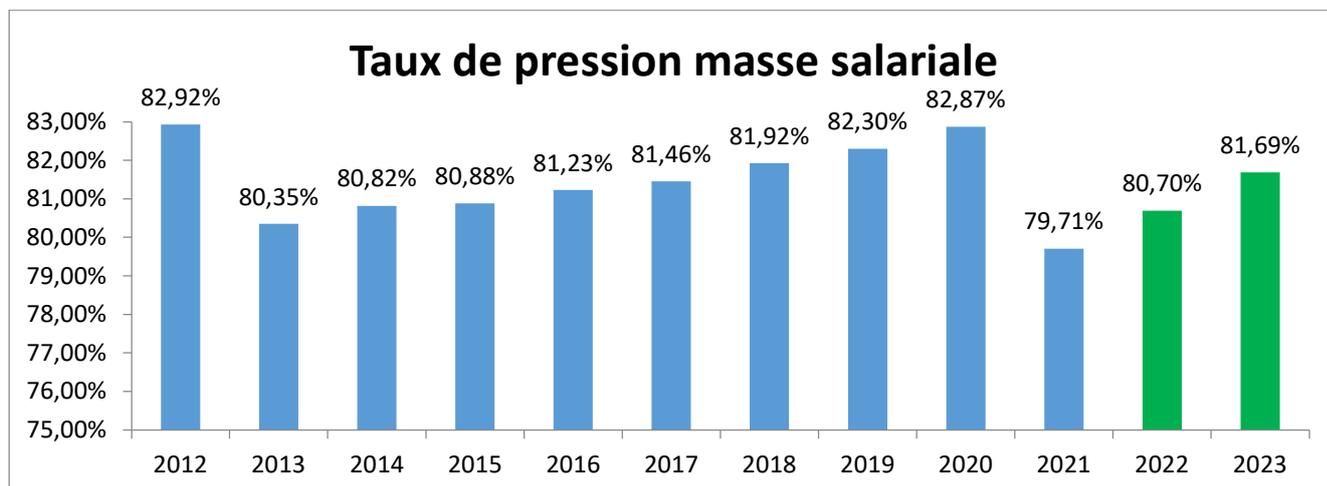
3.3.1 Taux de pression de la masse salariale : Ratio charges de personnel / produits encaissables

Ce ratio mesure le poids relatif des dépenses de personnels dans les ressources encaissables de l'établissement.

Plus le ratio augmente, moins l'établissement dispose de marge de manœuvre.

2021	2022	2023	Seuil de vigilance	Seuil critique
79,71%	80,70%	81,69%	82%	83%

L'augmentation des produits encaissables en 2023 ne compensant pas l'augmentation des charges de personnel, le ratio se dégrade sur l'exercice 2023 et tangente de nouveau le seuil de vigilance.



Les principaux postes d'augmentation de la masse salariale sont les suivants :

- une augmentation de 7,08 M€ de la masse salariale des titulaires de l'URN qui s'explique par l'augmentation de la valeur du point d'indice à compter du 1er juillet 2022 dont l'extension année pleine sur 2023 est évaluée à un coût supplémentaire de 2,36 M€, l'augmentation de la valeur du point d'indice à compter du 1er juillet 2023 dont le coût sur 2023 est évaluée à un coût supplémentaire de 1,05 M€, une augmentation des primes et indemnités de 2,61 M€ chargé (2,21 M€ pour les personnels BIATSS suite à une revalorisation de leurs régime indemnitaire et 0,41 M€ pour les personnels enseignants) et une diminution des effectifs de 4,49 ETP
- une augmentation de 2,87 M€ de la masse salariale des non titulaires de l'URN (dont 2,09 M€ pour les personnels sur contrat de recherche) qui s'explique par l'augmentation de la valeur du point d'indice à compter du 1er juillet 2022 dont l'extension année pleine sur 2023 est évaluée à un coût supplémentaire de 0,91 M€, l'augmentation de la valeur du point d'indice à compter du 1er juillet 2023 dont le coût sur 2023 est évaluée à un coût supplémentaire de 0,22 M€ et une augmentation des effectifs non titulaires globale de 19,02 ETPT (diminution de 26,79 ETPT sur le plafond d'emploi Etat et augmentation de 45,81,ETPT sur le plafond d'emploi ressources propres)
- Une augmentation de 0,186 M€ de la masse salariale des vacataires de l'URN.

3.3.2 Les indus sur rémunérations

	2023	2022	Écart
Indus sur rémunérations	39 283,08 €	169 991,99 €*	-130 708,91€

* sur exercice courant

Les indus sur rémunérations sur exercice courant reculent de près de 77 % en 2023.

3.4 Charges d'amortissements et de provisions : 29 082 950,16 €

3.4.1 Les dotations aux amortissements

Compte général	Désignation	2023	2022	Écart (€)
		Montant (€)	Montant (€)	
68110000	Dotation aux amortissements	28 906 531,70	25 172 127,38	+3 734 404,32

Les dotations aux amortissements sont en augmentation de plus de 14,8% sur l'exercice, due principalement à une augmentation des achats de matériels scientifiques par les laboratoires et donc des amortissements afférents, les immobilisations acquises dans le cadre des contrats de recherche s'amortissant sur la durée des conventions.

Cette augmentation est compensée par une augmentation des amortissements de subventions rattachées (+3,65 M€).

La charge d'amortissement nette supportée par l'université est de 5,9 M€ (5,8 M€ en 2022).

3.4.2 Les dotations aux provisions pour risques

Concernant les provisions relatives aux projets et programmes ERASMUS enregistrées en 2021 (1,4 M€) pour lesquels des risques de reversement existent, la provision sur le projet BATUTA a été reprise en totalité au 31/12/2022. Ce projet ne peut plus faire l'objet d'audit de la commission européenne depuis juillet 2022. Les provisions sur les autres conventions sont maintenues au 31/12/2023.

Projet	2023	2022
	Solde	Solde
Provision dispositifs ERASMUS (€)	1 483 481	1 483 481

Dans le détail, la provision sur les projets ERASMUS se décompose ainsi :

Nom et n° du projet	2023
	Provisions (€)
Projet KA103-035617 (2017-2019)	475 100
Projet KA103-060988 (2019-2021)	438 066
Projet KA103-046200 (2018-2020)	408 915

Projet KA103-079249 (2020-2023)	150 000
Projet KA107-047346 (2018-2021)	0
Projet KA107-061627 (2019-2022)	14 400

3.4.3 Les dotations aux provisions sur passifs sociaux :

Le nombre de jours déposés le compte épargne temps (CET) par les personnels augmente de 114 jours, pratiquement au même niveau que 2022 (+100 jours). Le nombre total de jours sur le CET déposés depuis le début du dispositif est de 3 422 jours au 31/12/2023.

Une dotation aux provisions de 76,5 k€ a été comptabilisée au 31/12/2023 portant la provision pour CET à 776,6 k€ dans les comptes de l'université.

Par ailleurs, en 2023, une revalorisation du RIFSEEP dont une provision d'un montant de 1.204.517 euros a été faite lors de l'établissement des passifs sociaux au 31/12/2022 et reprise cette année. Cette revalorisation prévoyait un prime de 200 euros versé en paie de février 2023 au titre de l'année antérieure et une revalorisation à compter du 1er janvier 2022 qui a été effectué sur la paie de mai 2023. Le montant de rappel de prime versé en 2023 au titre de 2022 est de 1.151.581 euros.

4 LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) : 6 389 653,08 €

La CAF est la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de l'exercice. Elle correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement permettant de couvrir ses besoins financiers. Elle mesure sa capacité à financer, sur ses ressources propres, les investissements.

La CAF s'établit à 6 389 653,08 contre 11 941 897,76 € en 2022 soit une baisse de 46,5% mais qui doit être relativisée à l'instar de celle du résultat qui n'intègre pas les recettes à classer à hauteur de 3,4M€.

- Ratio Charges décaissables / Produits encaissables

RATIO CHARGES DECAISSABLES/ PRODUITS ENCAISSABLES		Seuil vigilance	Seuil alerte
2022	2023		
94,85%	97,37%	98%	100%

Ce ratio mesure la capacité de l'établissement à dégager des marges de manœuvre à partir de ses produits et charges d'activité. Il se détériore en 2023 de 2,5% mais reste légèrement en deçà du seuil de vigilance.

- Ratio CAF / Acquisition d'immobilisation

Le ratio CAF / Acquisition d'immobilisations permet de mesurer le degré d'autonomie de l'URN pour élaborer sa stratégie d'investissement. Plus le ratio est élevé, plus la capacité d'investissement est importante.

	2021	2022	2023	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte
CAF	14,6	11,9	6,4		
Acquisition d'immobilisations	17,9	19,9	21,1		
Ratio	81,6%	60,02%	30,27%	30%	20%

Unité du tableau : M€

Ce ratio baisse en 2023, résultant à la fois d'une hausse des investissements et d'une baisse de la CAF. Il se situe toutefois au-dessus du seuil de vigilance et doit souffrir de la même remarque sur le calcul de la CAF et du résultat n'intégrant pas les recettes à classer, donnant ainsi à l'établissement une certaine marge de manœuvre en matière d'investissement sur fonds propres.

5 LE BILAN

5.1 L'investissement : l'actif immobilisé

L'investissement continue sa progression en 2023 (+1,2 M€) tout comme en 2022 (+ 2 M€) avec une hausse des travaux portés par la DRI (+ 2,63 M€). Les matériels achetés dans le cadre des contrats de recherche restent sensiblement au même niveau qu'en 2022 et concentrés notamment sur le projet PEURN pour 6,2 M€ en 2023 avec des équipements tels que :

- Meb Fib 5UX pour 1,4 M€,
- Séquenceur haut débit NovaSeq 6000 pour 1,4 M€,
- Mise à jour de la sonde atomique pour 1,7 M€.

INVESTISSEMENT (€)			
	2023	2022	Variation
DRI	4 753 958	2 629 660	+2 629 660
Contrat Recherche	10 668 202	11 248 620	-580 418
DSI	1 025 835	857 280	+168 555
Autres secteurs	4 658 443	5 159 403	-500 960
Total	21 106 438	19 894 963	+1 211 475

Parmi les typologies d'investissement, outre les travaux immobiliers portés par la DRI, on note un investissement important pour l'achat des matériels informatiques (2,63 M€).

Les mises en service de travaux en cours s'élèvent à 963 k€ en 2023.

Les principaux travaux réalisés en 2023 concernent :

- Réfection des toitures du site Madrillet pour 1,2 M€
- La rénovation façade et menuiseries extérieures salle Duclos 611 k€
- Traitement réseau assainissement du site Madrillet pour 542 k€
- Création abris vélo campus MSA pour 295 k€

L'actif brut de l'université (hors immobilisations financières) s'élève à près de 497 M€ au 31/12/2023 pour une valeur nette comptable de 282 M€.

Actif immobilisé brut	Amortissement	Valeur nette comptable
496 243 298,60	214 247 122,39	281 996 176,21

Variation 2022/2023	+21 263 670,48	+28 978 679,8	-7 715 009,32
---------------------	----------------	---------------	---------------

Les constructions et agencements en cours de réalisation :

Au 31/12/2023, ils s'élèvent à 4,6 M€ contre 1,27 M€ au 31/12/2022, ce qui s'explique par le retard du CPER 2021-2027 dont le protocole d'accord État-Région n'a été signé que le 15 novembre 2022.

Le financement des immobilisations

Sur les 21,1 M€ d'immobilisations mises en service en 2023, 8,15 M€ ont été financés par des tiers (État, Région, UE, ANR).

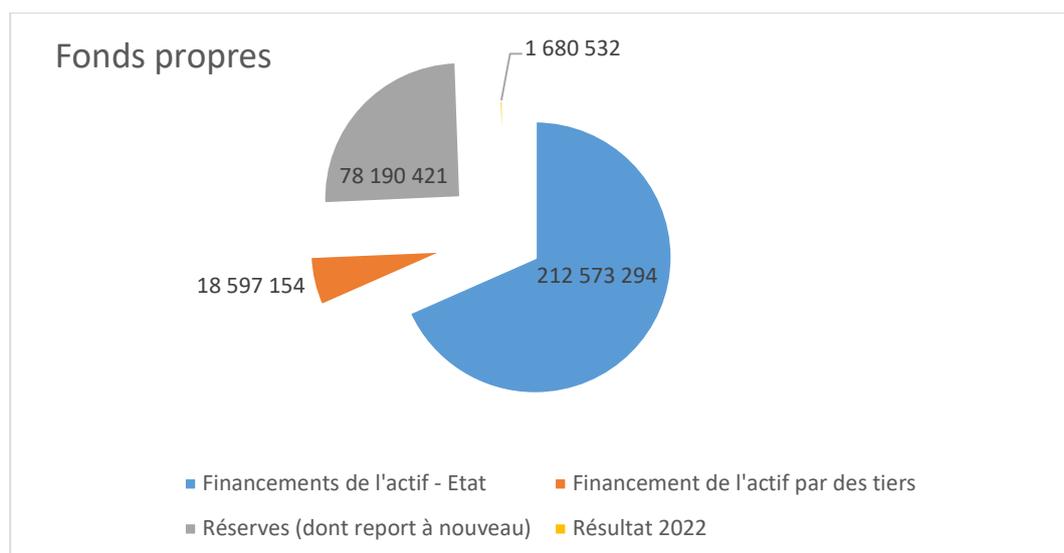
Les immobilisations financières (Titres de participation) :

L'université détient au 31/12/2023 un portefeuille de 251 524,49€ réparti comme suit :

Compte 2611 "Titres de participation-actions"		
Libellé	Montant	Commentaires
SARL Visiotronic	1 524,49	15/04/1987 (10 000,00 Francs)
Fondation Flaubert	25 000,00	Parts non consommables de la dotation initiale (cf statut)
Fondation Charles Nicolle	150 000,00	Parts de l'URN de la dotation initiale (Décret du 05/07/2012)
Alga Biologics	75 000,00	Parts de l'URN (Arrêté Rectoral 2023-39) Délibération CA 2021-56
Total	251 524,49	

5.2 Fonds propres

Les fonds propres de l'URN s'élèvent à 311 041 403,10 € au 31/12/2023.



Les fonds propres baissent par rapport à 2022 (-13,1 M€), baisse imputable aux financements d'actif par des tiers (-5,1 M€) ainsi que les financements de l'actif par l'État qui baissent de 9,7 M€.

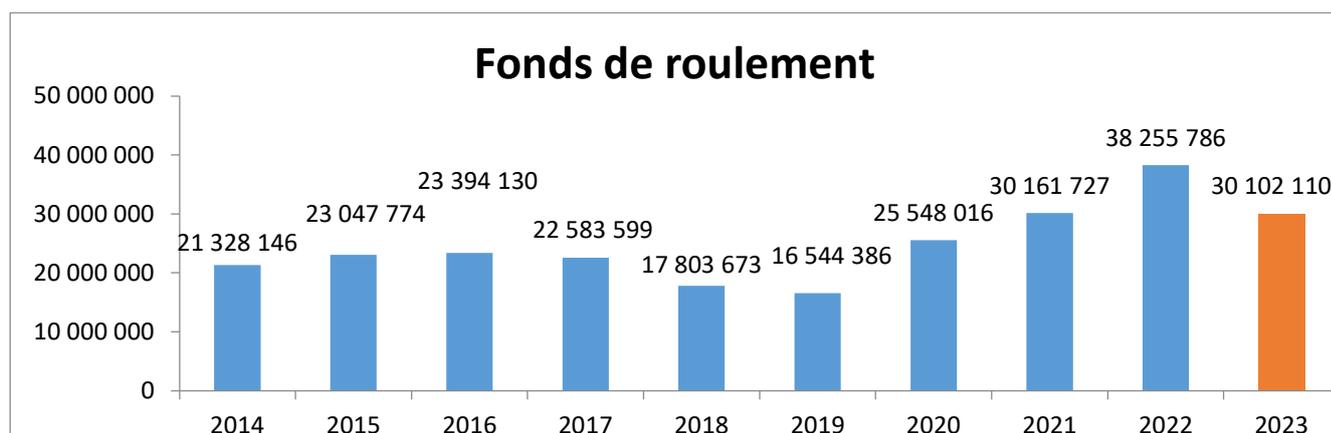
5.3 Fonds de roulement (FDR)

Le fonds de roulement représente les ressources de moyen et long terme dont l'université dispose pour financer son activité et ses investissements.

Il est calculé par différence entre les ressources stables et les actifs bruts.

	2023	2022	Variation 2023/2022
FDR	30 102 110,04	38 255 786,45	-8 153 676,41

Évolution du FDR sur 10 ans



Ratio Fonds de roulement en jours			
	2022	2023	seuil vigilance
Fonds de roulement	38 255 786 €	30 102 110 €	
Charges de personnel	187 232 120 €	197 603 594 €	
FDR en jours	73,56	54,84	< 30 jours
Charges décaissables totales	220 079 514 €	236 301 097 €	
FDR en jours	62,58	45,86	< 30 jours

5.4 Actif et Passif circulant

- Les principaux postes du Passif
 - Avances et acomptes reçus :

Avances et acomptes reçus	33,7 M€
---------------------------	---------

	dont		
	Région	ANR	Autres (dont État)
Avances reçues sur conventions « hors recherche »	0,8	0,4	0,8
Avances reçues sur conventions "Recherche"	27,3	2,8	1,6

Les avances progressent de 9,5 M€ par rapport à l'année 2022, notamment sous le poids de celles de la région et de l'ANR.

- o Dettes fiscales et sociales : 7,1 M€

Ce sont les charges 2023 à payer au titre des passifs sociaux, charges de personnel qui seront constatées et payées en 2024. Elles augmentent de 0,3 M€ par rapport à 2022.

- o Dettes fournisseurs : 6,6 M€

Correspondent à des dettes constatées en 2023 et qui seront décaissées en 2024. Elles sont en hausse par rapport à 2022 (+1,8 M€).

- o Dispositifs d'intervention : Bourses AMI³ et ERASMUS+

L'aide à la mobilité internationale est destinée à l'étudiant qui souhaite suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre de son cursus d'études. L'aide globale régionale est attribuée et répartie entre les universités, grands établissements et écoles retenues dans le cadre de l'appel à projets. Par la suite, la DRIC instruit les dossiers de candidatures suivant les critères d'éligibilité et procède à l'attribution des aides aux étudiants.

Bourses AMI (€)	
Solde au 31/12/2022	452 800
Versements reçus en 2023	645 000
Bourses AMI versées en 2023	-601 700
Solde au 31/12/2023	496 100

L'université reçoit de l'union européenne une somme annuelle destinée aux financements des bourses ERASMUS + dans le cadre d'une convention signée avec l'agence ERASMUS. La DRIC instruit les dossiers de candidatures et procède à l'attribution des aides aux étudiants.

Mobilité ERASMUS	
eotp 20ERK103MOBIL	
Solde au 31/12/2022	333 266,04
Bourses mobilité versées du 16/11/2022 au 19/01/2023	-2 903,20

³ Aide à la Mobilité Internationale

Avoirs	0,00
Solde au 31/12/2023	330 362,84
Mobilité ERASMUS	
eotp 20ERK107MOBIL	
Solde au 31/12/2022	389 736,90
Versement reçu	2 279,00
Bourses mobilité versées du 01/01/2023 au 04/09/2023	-329 802,60
Avoirs	840
Solde au 31/12/2023	61 373,30
Mobilité ERASMUS	
eotp 21ERK131MOBIL (convention 2021)	
Solde au 31/12/2022	-191 562,07
Versements reçus	0,00
Bourses mobilité versées du 28/03/2022 au 15/11/2023	-44 729,96
Avoirs	886,30
Solde au 31/12/2023	-237 178,33
Mobilité ERASMUS	
eotp 22ERK131MOBIL (convention 2022)	
Solde au 31/12/2022	420529,27
Versements reçus	0,00

Bourses mobilité versées	-436 832,73
du 21/06/2022 au 06/12/2023	
Avoirs	5275,9
Solde au 31/12/2023	-21 579,36
Mobilité ICM ERASMUS	
eotp 22ERICMKA171 (convention 2022)	
Solde au 31/12/2022	140 256,00
Versements reçus	
Part gestion organisationnelle	-22500
Bourses mobilité versées du 01/09/2023 au 24/10/2023	-7549,5
Avoirs	0
Solde au 20/12/2023	110 206,50
Mobilité ERASMUS	
23BIKA131924 (convention 2023)	
Solde au 31/12/2022	0,00
Versements reçus	634 880,00
Part gestion organisationnelle	0,00
Bourses mobilité versées du 01/09/2023 au 15/11/2023	-241 657,50
Avoirs	0

Solde au 31/12/2023

393 222,50

Ainsi le solde du compte 467511 « Dispositif d'intervention ERASMUS » présente un solde de + 636 407,45 €.

➤ Les principaux postes de l'actif

Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	23 M€			
	Dont :			
	Métropole	Région	ANR	Autres
	1,3	6,03	8,04	7,63

5.5 Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Différence entre l'actif circulant et le passif, le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'université doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties de son activité courante.

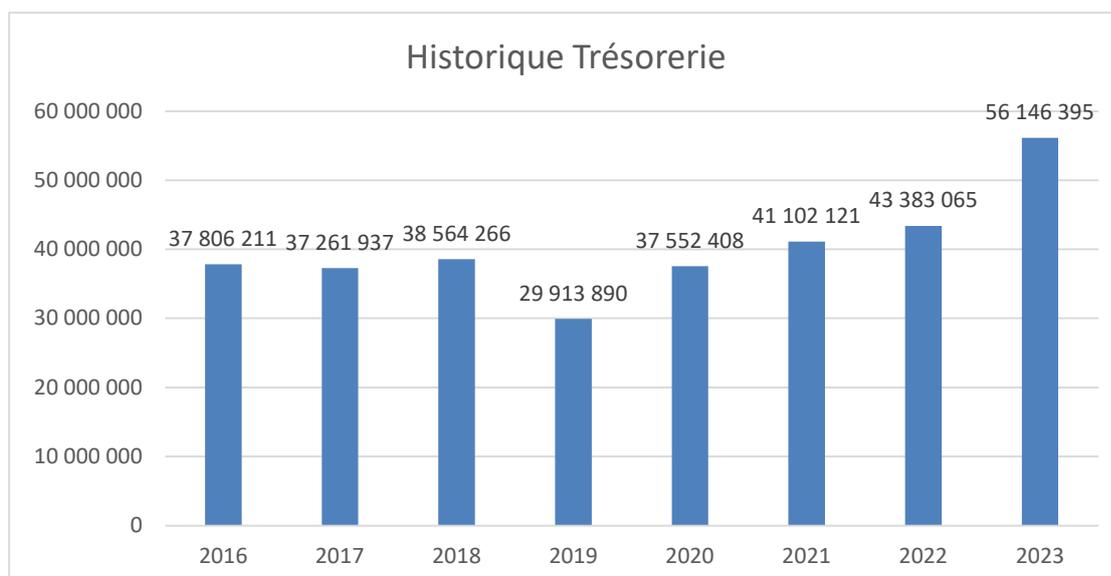
	2021	2022	2023
BFR	-10 940 393,32	- 5 127 278,99	- 26 044 285,28

L'université dégage un BFR négatif, ce qui signifie que les encaissements précèdent les décaissements, il n'est pas nécessaire de prélever dans le fonds de roulement pour financer l'activité courante.

5.6 La Trésorerie

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Trésorerie nette	41 102 120,57	43 383 065 ,44	56 146 395,32	+ 12 763 329,88

Avec une variation de + 12,77M€ par rapport à fin 2022, la trésorerie nette s'établit à 56,15 M€ au 31/12/2023, cette augmentation est à mettre en lien avec celle des avances sur financement.



6. REPRISE DES ACTIVITES DU GIP – NORMANDIE SECURITE SANITAIRES (N2S)

Comme suite à la délibération du conseil d'administration de l'URN n° CA-2023-85 du 14 avril 2023, au vu des principales conclusions du procès-verbal de la dernière assemblée générale et du conseil d'administration du 26/01/2023 du GIP N2S après sa dissolution au 31/12/2022, il a été approuvé la reprise des activités du Groupement d'Intérêt Public Normandie Sécurité Sanitaire (N2S).

C'est ainsi que l'établissement a intégré dans ses écritures un report à nouveau positif de 9246,46 euros avec le transfert d'un actif totalement amorti de 92 236,50€.

La reprise des droits et obligations par l'université s'est effectuée en regard de la balance de clôture au 31/12/2022 suivante :

GIP Plate-forme Technologique
d'Evreux
Exercice : 2022

Balance des comptes
Edité le : 28/04/2023

Périmètre : Établissement seul
Monnaie : Euro

Compte	Libellé	Débit			Crédit			Solde	
		B.E.	Exercice	Total	B.E.	Exercice	Total	Débit	Crédit
104	Financements rattachés à des actifs déterminés - Etat	4 367,30	770,70	5 138,00	5 138,00	0,00	5 138,00	0,00	0,00
104131	Etat	0,00	0,00	0,00	5 138,00	0,00	5 138,00	0,00	5 138,00
104931	Etat	4 367,30	770,70	5 138,00	0,00	0,00	0,00	5 138,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	14 929,06	14 929,06	97 754,15	0,00	97 754,15	0,00	82 825,09
129	Résultat de l'exercice (perte)	14 929,06	73 578,63	88 507,69	0,00	14 929,06	14 929,06	73 578,63	0,00
TOTAL CLASSE 1		19 296,36	89 278,39	108 574,75	102 892,15	14 929,06	117 821,21	73 578,63	82 825,09

Compte	Libellé	Débit			Crédit			Solde	
		B.E.	Exercice	Total	B.E.	Exercice	Total	Débit	Crédit
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 740,00	0,00	9 740,00	0,00	5 130,00	5 130,00	4 610,00	0,00
20531	Logiciels acquis ou sous-traités	9 740,00	0,00	9 740,00	0,00	5 130,00	5 130,00	4 610,00	0,00
215	Installations techniques, matériel et outillage	87 626,50	0,00	87 626,50	0,00	0,00	0,00	87 626,50	0,00
2154	Matériel (à subdiviser comme le 2111)	87 626,50	0,00	87 626,50	0,00	0,00	0,00	87 626,50	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	16 102,79	0,00	16 102,79	0,00	16 102,79	16 102,79	0,00	0,00
21832	Matériel informatique (à subdiviser comme le 2111)	16 102,79	0,00	16 102,79	0,00	16 102,79	16 102,79	0,00	0,00
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	5 130,00	5 130,00	9 740,00	0,00	9 740,00	0,00	4 610,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires (même ventilation que le compte 205)	0,00	5 130,00	5 130,00	9 740,00	0,00	9 740,00	0,00	4 610,00
281	Amortissements des immobilisations corporelles (hors biens vivants)	0,00	16 102,79	16 102,79	102 956,79	772,50	103 729,29	0,00	87 626,50
2815	Installations techniques, matériels industriels et outillage (même ventilation que compte 215)	0,00	0,00	0,00	86 854,00	772,50	87 626,50	0,00	87 626,50
2818	Autres immobilisations corporelles (même ventilation que celle du compte 218)	0,00	16 102,79	16 102,79	16 102,79	0,00	16 102,79	0,00	0,00
TOTAL CLASSE 2		113 469,29	21 232,79	134 702,08	112 696,79	22 005,29	134 702,08	92 236,50	92 236,50

GIP Plate-forme Technologique
d'Evreux
Exercice : 2022

Balance des comptes
Edité le : 28/04/2023

Périmètre : Établissement seul
Monnaie : Euro

Compte	Libellé	Débit			Crédit			Solde	
		B.E.	Exercice	Total	B.E.	Exercice	Total	Débit	Crédit
401	Fournisseurs	0,00	80 187,01	80 187,01	0,00	80 187,01	80 187,01	0,00	0,00
4011	Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations de services	0,00	80 187,01	80 187,01	0,00	80 187,01	80 187,01	0,00	0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	502,79	502,79	1 341,14	-518,17	822,97	0,00	320,18
4081	Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations de services	0,00	502,79	502,79	1 341,14	-518,17	822,97	0,00	320,18
411	Clients	8 440,44	34 403,57	42 844,01	0,00	31 433,84	31 433,84	11 410,17	0,00
4111	Clients - Ventes de biens ou de prestations de services	8 440,44	34 403,57	42 844,01	0,00	31 433,84	31 433,84	11 410,17	0,00
418	Clients - Produits non encore facturés	0,00	36,83	36,83	0,00	0,00	0,00	36,83	0,00
4181	Clients - Factures à établir	0,00	36,83	36,83	0,00	0,00	0,00	36,83	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	42 803,61	42 803,61	36,15	42 767,46	42 803,61	0,00	0,00
428	Personnel - charges à payer et produits à recevoir	0,00	0,00	0,00	381,75	-381,75	0,00	0,00	0,00
4286	Autres charges à payer	0,00	0,00	0,00	381,75	-381,75	0,00	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	20 099,14	20 099,14	0,00	27 438,14	27 438,14	0,00	7 339,00
4311	Cotisation patronale	0,00	17 244,16	17 244,16	0,00	22 197,51	22 197,51	0,00	4 953,35
4312	Cotisation ouvrière	0,00	2 854,98	2 854,98	0,00	5 240,63	5 240,63	0,00	2 385,65
437	Autres organismes sociaux	0,00	4 797,33	4 797,33	0,00	4 797,33	4 797,33	0,00	0,00
4374	Cotisations de retraite complémentaire	0,00	3 954,04	3 954,04	0,00	3 954,04	3 954,04	0,00	0,00
4376	Cotisations de prévoyance	0,00	843,29	843,29	0,00	843,29	843,29	0,00	0,00
438	Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir	0,00	0,00	0,00	154,23	-154,23	0,00	0,00	0,00
4386	Autres charges à payer	0,00	0,00	0,00	154,23	-154,23	0,00	0,00	0,00
442	Etat - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers	0,00	635,64	635,64	39,00	651,64	690,64	0,00	55,00
443	Opérations particulières avec l'Etat, les collectivités publiques et les organismes internationaux	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
44352	Aide de l'Etat versée par l'ASP au titre des contrats aidés	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
445	Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires	13 145,81	25 793,39	38 939,20	9 022,50	25 053,70	34 076,20	4 863,00	0,00
44566	TVA déductible sur autres biens et services	0,00	9 124,05	9 124,05	0,00	9 124,05	9 124,05	0,00	0,00
44571	TVA collectée	0,00	5 427,15	5 427,15	1 407,50	4 019,65	5 427,15	0,00	0,00
44582	Acomptes - Régime du forfait	7 615,00	1 258,00	8 873,00	7 615,00	1 258,00	8 873,00	0,00	0,00
44583	Remboursement de TVA demandé	5 326,00	10 189,00	15 515,00	0,00	10 652,00	10 652,00	4 863,00	0,00
44586	TVA sur factures non parvenues	204,81	-204,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	899,00	899,00	0,00	899,00	899,00	0,00	0,00

GIP Plate-forme Technologique
d'Evreux
Exercice : 2022

Balance des comptes
Edité le : 28/04/2023

Périmètre : Établissement seul
Monnaie : Euro

Compte	Libellé	Débit			Crédit			Solde	
		B.E.	Exercice	Total	B.E.	Exercice	Total	Débit	Crédit
44718	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	899,00	899,00	0,00	899,00	899,00	0,00	0,00
448	Etat et autres collectivités publiques - Charges à payer et produits à recevoir	0,00	1 744,36	1 744,36	463,50	1 280,86	1 744,36	0,00	0,00
4486	Autres charges à payer	0,00	1 744,36	1 744,36	463,50	1 280,86	1 744,36	0,00	0,00
471	Recettes à classer et à régulariser	0,00	10 332,07	10 332,07	0,00	10 332,07	10 332,07	0,00	0,00
4718	Autres recettes à classer	0,00	10 332,07	10 332,07	0,00	10 332,07	10 332,07	0,00	0,00
472	Dépenses à classer et à régulariser	0,00	198,21	198,21	0,00	198,21	198,21	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	198,21	198,21	0,00	198,21	198,21	0,00	0,00
478	Autres comptes transitoires	0,00	0,10	0,10	0,00	0,10	0,10	0,00	0,00
TOTAL CLASSE 4		21 586,25	230 433,05	252 019,30	11 438,27	231 985,21	243 423,48	16 310,00	7 714,18

Compte	Libellé	Débit			Crédit			Solde	
		B.E.	Exercice	Total	B.E.	Exercice	Total	Débit	Crédit
515	Trésor	72 675,31	56 048,25	128 723,56	0,00	128 072,92	128 072,92	650,64	0,00
5151	Compte au Trésor	72 675,31	56 048,25	128 723,56	0,00	128 072,92	128 072,92	650,64	0,00
TOTAL CLASSE 5		72 675,31	56 048,25	128 723,56	0,00	128 072,92	128 072,92	650,64	0,00

ANNEXES DU COMPTE FINANCIER

EXERCICE 2023

BALANCE DEFINITIVE

EXERCICE 2023

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024		
Année 2023									Heure	11:02:21
Période 01 à 15									Page	1
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit		
10411000-Contr et financt actifs m à dispo étabs-Etat	0,00	0,00	0,00	270 113 512,12	0,00	270 113 512,12	0,00	270 113 512,12		
10412000-Contr et financt actifs remis propriété étabs-Etat	19 756,08	0,00	19 756,08	0,00	0,00	0,00	19 756,08	0,00		
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	57 384,62	57 384,62	20 716 225,22	54 710,02	20 770 935,24	0,00	20 713 550,62		
10413200-Fin aut actifs-ANR IA et rev dot non consommable	0,00	0,00	0,00	3 698 318,35	0,00	3 698 318,35	0,00	3 698 318,35		
10491000-Reprise résultat mise à disposition - Etat	12 579 623,55	2 354 401,91	14 934 025,46	0,00	0,00	0,00	14 934 025,46	0,00		
10492000-Reprise résultat remis en propriété - Etat	0,00	1 927,66	1 927,66	3 965,18	908,90	4 874,08	0,00	2 946,42		
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	56 978 152,84	7 023 390,94	64 001 543,78	0,00	0,00	0,00	64 001 543,78	0,00		
10493200-Rep résult aut actifs-ANR IA et rev dot non cons	2 652 702,54	347 005,29	2 999 707,83	0,00	0,00	0,00	2 999 707,83	0,00		
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	0,00	0,00	68 250 398,07	5 535 285,80	73 785 683,87	0,00	73 785 683,87		
11000000-Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	0,00	0,00	4 395 491,84	9 246,46	4 404 738,30	0,00	4 404 738,30		
11900000-Report à nouveau (solde débiteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
12000000-Resultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00	1 018 332 170,53	1 018 332 170,53	5 535 285,80	1 014 477 417,19	1 020 012 702,99	0,00	1 680 532,46		
13120000-Financements Régions non rattachés	0,00	5 721 387,08	5 721 387,08	1 568 625,40	4 419 290,43	5 987 915,83	0,00	266 528,75		
13130000-Financements Départements non rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13140000-Financements Communes non rattachées	0,00	1 158 821,94	1 158 821,94	101 395,97	1 052 616,14	1 154 012,11	4 809,83	0,00		

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	2	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
13150000-Financements Autres coll non rattachés	0,00	19 995,15	19 995,15	93,01	19 902,14	19 995,15	0,00	0,00	
13160000-Financements Union européenne non rattachés	0,00	17 928 092,99	17 928 092,99	32 780,70	17 896 279,03	17 929 059,73	0,00	966,74	
13170000-Financements Autres organismes non rattachés	0,00	7 807,68	7 807,68	807,94	0,00	807,94	6 999,74	0,00	
13180000-Financements Autres non rattachés	0,00	5 040,54	5 040,54	2 402,64	2 637,90	5 040,54	0,00	0,00	
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	4 140,75	4 140,75	18 646 487,39	274 582,54	18 921 069,93	0,00	18 916 929,18	
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	21 500 274,43	0,00	21 500 274,43	0,00	21 500 274,43	
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	32 463,67	32 463,67	900 687,31	491 652,56	1 392 339,87	0,00	1 359 876,20	
13415000-Financements Autres coll. rattachés à des actifs	0,00	1 318,95	1 318,95	1 711 371,29	9 951,07	1 721 322,36	0,00	1 720 003,41	
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	165 198,32	165 198,32	14 644 373,69	9 014 387,12	23 658 760,81	0,00	23 493 562,49	
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	1 036 937,42	6 999,74	1 043 937,16	0,00	1 043 937,16	
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	1 102 212,03	1 318,95	1 103 530,98	0,00	1 103 530,98	
13492000-Reprise résultat finan Régions rattachés actifs	12 265 506,22	2 053 616,74	14 319 122,96	0,00	4 140,75	4 140,75	14 314 982,21	0,00	
13493000-Reprise résultat finan Départements rattachés actifs	9 118 641,29	513 688,93	9 632 330,22	0,00	0,00	0,00	9 632 330,22	0,00	
13494000-Reprise résultat finan Communes rattachés actifs	628 355,84	143 391,94	771 747,78	0,00	1 779,54	1 779,54	769 968,24	0,00	
13495000-Reprise résultat finan Autres coll. rattachés actifs	1 502 500,99	131 894,09	1 634 395,08	0,00	138,76	138,76	1 634 256,32	0,00	
13496000-Reprise résultat finan	12 264 652,10	10 341 932,10	22 606 584,20	0,00	5 135,81	5 135,81	22 601 448,39	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	3	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
Union Europ rattachés actifs									
13497000-Reprise résultat finan Autres org rattachés actifs	939 394,01	58 197,89	997 591,90	0,00	0,00	0,00	997 591,90	0,00	
13498000-Reprise résultat finan Autres rattachés actifs	788 750,86	57 317,52	846 068,38	0,00	0,00	0,00	846 068,38	0,00	
15110000-Provisions pour litiges	0,00	8 000,00	8 000,00	15 500,00	4 500,00	20 000,00	0,00	12 000,00	
15820000-Provisions pour CET	0,00	0,00	0,00	700 171,38	76 448,11	776 619,49	0,00	776 619,49	
15880000-Provisions autres	0,00	2 409 033,62	2 409 033,62	2 687 997,81	1 204 516,81	3 892 514,62	0,00	1 483 481,00	
16510000-Depots	0,00	0,00	0,00	2 220,68	0,00	2 220,68	0,00	2 220,68	
16550000-Cautionnements	0,00	0,00	0,00	384,00	0,00	384,00	0,00	384,00	
18100000-Comptes de liaison des établissements	0,00	257 269 190,00	257 269 190,00	0,00	257 269 190,00	257 269 190,00	0,00	0,00	
18520000-Opération de trésorerie Fondation universitaire	0,00	92 622,46	92 622,46	92 622,46	0,00	92 622,46	0,00	0,00	
18540000-Opération de trésorerie CFA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20300000-Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	2 700 208,92	191 115,37	2 891 324,29	0,00	6 692,52	6 692,52	2 884 631,77	0,00	
20532000-Logiciels créés	247,50	0,00	247,50	0,00	0,00	0,00	247,50	0,00	
20580000-Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	120 546,61	78 029,64	198 576,25	0,00	0,00	0,00	198 576,25	0,00	
20800000-Autres immobilisations incorporelles	27 279,17	7 700,00	34 979,17	0,00	0,00	0,00	34 979,17	0,00	
21151600-Terrains bâtis - en immob industriels mad	54 275 604,00	0,00	54 275 604,00	0,00	0,00	0,00	54 275 604,00	0,00	
21226000-Agencement terrains aménagés mad	4 089 285,86	721 053,24	4 810 339,10	0,00	1 375,20	1 375,20	4 808 963,90	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	4	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
21228000-Agencement terrains aménagés autres	680 000,00	0,00	680 000,00	0,00	0,00	0,00	680 000,00	0,00	
21255600-Agencement terr bâtis ens immob admin/com mäd	667 640,08	0,00	667 640,08	0,00	0,00	0,00	667 640,08	0,00	
21258000-Agencement terrains bâtis autres ensembles	8 184,00	0,00	8 184,00	0,00	0,00	0,00	8 184,00	0,00	
21311600-Construction bâtiment industriel mäd	231 112 182,04	0,00	231 112 182,04	0,00	0,00	0,00	231 112 182,04	0,00	
21311700-Construction bâtiment industriel acquis	1 196,00	0,00	1 196,00	0,00	0,00	0,00	1 196,00	0,00	
21315600-Construction bâtiment admin/com mäd	282 087,34	0,00	282 087,34	0,00	0,00	0,00	282 087,34	0,00	
21315700-Construction bâtiment admin/com acquis	2 448 672,74	0,00	2 448 672,74	0,00	0,00	0,00	2 448 672,74	0,00	
21318000-Construction autres bâtiments	33 722,56	0,00	33 722,56	0,00	0,00	0,00	33 722,56	0,00	
21351700-Construction agencement bâtiments indus acquis	3 736 272,21	0,00	3 736 272,21	0,00	0,00	0,00	3 736 272,21	0,00	
21351800-Construction agencement bâtiments indus autres	108 522,61	0,00	108 522,61	0,00	0,00	0,00	108 522,61	0,00	
21355600-Construction agencement bâtiments admin mäd	8 178 160,17	357 982,91	8 536 143,08	0,00	0,00	0,00	8 536 143,08	0,00	
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	33 720 061,68	474 677,49	34 194 739,17	0,00	5 923,62	5 923,62	34 188 815,55	0,00	
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	132 879,74	44 216,54	177 096,28	0,00	0,00	0,00	177 096,28	0,00	
21358000-Construction agencement autres ens immo	4 185,32	0,00	4 185,32	0,00	0,00	0,00	4 185,32	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	5	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
21380000-Autres constructions	38 248,46	0,00	38 248,46	0,00	0,00	0,00	38 248,46	0,00	
21511700-Installations complexes acquis sol propre	189 274,47	0,00	189 274,47	0,00	0,00	0,00	189 274,47	0,00	
21511800-Installations complexes autres sol propre	46 258,10	0,00	46 258,10	0,00	0,00	0,00	46 258,10	0,00	
21514700-Installations complexes acquis sol autrui	14 648,38	0,00	14 648,38	0,00	0,00	0,00	14 648,38	0,00	
21514800-Installations complexes autres sol autrui	9 978,28	0,00	9 978,28	0,00	0,00	0,00	9 978,28	0,00	
21531700-Installations spécifiques acquis sol propre	170 693,80	699,00	171 392,80	0,00	0,00	0,00	171 392,80	0,00	
21531800-Installations spécifiques autres sol propre	59 503,71	0,00	59 503,71	0,00	0,00	0,00	59 503,71	0,00	
21535700-Installations spécifiques acquis sol autrui	34 145,20	0,00	34 145,20	0,00	0,00	0,00	34 145,20	0,00	
21535800-Installations spécifiques autres sol autrui	7 200,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	
21538000-Installations spécifiques autres ensemb immo	95 263,80	1 824,32	97 088,12	0,00	0,00	0,00	97 088,12	0,00	
21546000-Matériel mis à disposition	2 141,51	0,00	2 141,51	0,00	0,00	0,00	2 141,51	0,00	
21547000-Matériel acquis	83 094 428,87	10 698 045,97	93 792 474,84	0,00	117 239,97	117 239,97	93 675 234,87	0,00	
21548000-Matériel autre	66 972,94	2 920,40	69 893,34	0,00	0,00	0,00	69 893,34	0,00	
21557000-Outillage acquis TECH	571 330,13	585 358,40	1 156 688,53	0,00	0,00	0,00	1 156 688,53	0,00	
21558000-Outillage autre	5 150,03	1 571,41	6 721,44	0,00	0,00	0,00	6 721,44	0,00	
21566000-Matériel d'enseignement mis à disposition	2 175,00	1 518,00	3 693,00	0,00	0,00	0,00	3 693,00	0,00	
21567000-Matériel d'enseignement acquis	10 179 562,67	921 222,34	11 100 785,01	0,00	11 845,73	11 845,73	11 088 939,28	0,00	
21568000-Matériel	5 395,00	0,00	5 395,00	0,00	0,00	0,00	5 395,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	6	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
d'enseignement autre									
21577000-Agencements & aménag du mat & outil acquis	1 755 189.66	37 652.73	1 792 842.39	0.00	0.00	0.00	1 792 842.39	0.00	
21578000-Agencements & aménag du mat & outil autres	49 435.80	0.00	49 435.80	0.00	0.00	0.00	49 435.80	0.00	
21600000-Collections	47 077.20	6 690.41	53 767.61	0.00	0.00	0.00	53 767.61	0.00	
21816000-Install génér, agncts, amngts divers mäd	931 910.13	1 487 183.01	2 419 093.14	0.00	87 806.82	87 806.82	2 331 286.32	0.00	
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	196 033.35	11 052.00	207 085.35	0.00	0.00	0.00	207 085.35	0.00	
21818000-Install génér, agncts, amngts divers autres	110 831.26	5 648.53	116 479.79	0.00	0.00	0.00	116 479.79	0.00	
21826000-Matériel de transport mis à disposition	1 290.00	0.00	1 290.00	0.00	0.00	0.00	1 290.00	0.00	
21827000-Matériel de transport acquis	729 283.19	22 493.29	751 776.48	0.00	0.00	0.00	751 776.48	0.00	
21831700-Matériel de bureau acquis	315 962.89	7 255.96	323 218.85	0.00	0.00	0.00	323 218.85	0.00	
21831800-Matériel de bureau autre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
21832600-Matériel informatique mis à disposition	8 392.76	0.00	8 392.76	0.00	0.00	0.00	8 392.76	0.00	
21832700-Matériel informatique acquis	20 219 001.66	2 133 657.04	22 352 658.70	0.00	73 065.50	73 065.50	22 279 593.20	0.00	
21832800-Matériel informatique autre	436 537.76	0.00	436 537.76	0.00	0.00	0.00	436 537.76	0.00	
21846000-Mobilier mis à disposition	10 955.68	0.00	10 955.68	0.00	0.00	0.00	10 955.68	0.00	
21847000-Mobilier acquis	4 964 182.20	522 851.28	5 487 033.48	0.00	1 621.09	1 621.09	5 485 412.39	0.00	
21848000-Mobilier autre	161 151.76	6 256.10	167 407.86	0.00	0.00	0.00	167 407.86	0.00	
21887000-Matériels divers	6 026 033.81	604 983.26	6 631 017.07	0.00	7 023.91	7 023.91	6 623 993.16	0.00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	7	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
acquis									
21888000-Matériels divers autres	821 486.17	139 916.97	961 403.14	0.00	3 264.00	3 264.00	958 139.14	0.00	
23120000-Agencements/aménagements terrains en cours	8 867.82	153 793.15	162 660.97	0.00	111 321.69	111 321.69	51 339.28	0.00	
23130000-Immobilisations en cours constructions	1 126 789.65	4 082 623.40	5 209 413.05	0.00	2 171 783.93	2 171 783.93	3 037 629.12	0.00	
23150000-Immobilisations en cours installat ⁿ techn.	139 905.45	256 338.52	396 243.97	0.00	72 126.15	72 126.15	324 117.82	0.00	
23180000-Immobilisations en cours-autres	0.00	103 772.29	103 772.29	0.00	587.35	587.35	103 184.94	0.00	
23251000-Logiciels sous-traités en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
23252000-Logiciels créés en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
23540000-Plantations pérennes en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
23560000-Plantations pérennes en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
26110000-Titres de participation -actions	176 524.49	75 000.00	251 524.49	0.00	0.00	0.00	251 524.49	0.00	
27430000-Prêts au personnel	200.00	580.00	780.00	0.00	480.00	480.00	300.00	0.00	
27510000-Depôts	4 066.33	0.00	4 066.33	0.00	0.00	0.00	4 066.33	0.00	
27550000-Cautiionnements	9 355.19	0.00	9 355.19	0.00	0.00	0.00	9 355.19	0.00	
28030000-Amortissement -frais de developpement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	0.00	0.00	0.00	2 564 293.69	197 567.64	2 761 861.33	0.00	2 761 861.33	
28053200-Amortissement-	0.00	0.00	0.00	247.50	0.00	247.50	0.00	247.50	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	8	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
Logiciels créés									
28058000-Amort brevets, licences, marg., proc., droits & val.	0.00	0.00	0.00	57 638.47	44 284.50	101 922.97	0.00	101 922.97	
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0.00	0.00	0.00	4 179.44	1 846.76	6 026.20	0.00	6 026.20	
28122600-Amort- Agencement terrains aménagés mād	0.00	0.00	0.00	169 469.38	212 389.25	381 858.63	0.00	381 858.63	
28122800-Amort- Agencement terrains aménagés autres	0.00	0.00	0.00	321 804.55	45 333.34	367 137.89	0.00	367 137.89	
28125560-Amort-Agencement terr bâtis ens immo admin/com mād	0.00	0.00	0.00	71 600.26	34 246.87	105 847.13	0.00	105 847.13	
28125800-Amort- Agencement terrains bâtis autres ensembles	0.00	0.00	0.00	2 456.32	409.20	2 865.52	0.00	2 865.52	
28131160-Amort- Construction bâtiment industriel mād	0.00	0.00	0.00	71 212 402.87	8 381 734.24	79 594 137.11	0.00	79 594 137.11	
28131170-Amort- Construction bâtiment industriel acquis	0.00	0.00	0.00	229.37	29.90	259.27	0.00	259.27	
28131560-Amort- Construction bâtiment admin/com mād	0.00	0.00	0.00	5 516.37	5 656.26	11 172.63	0.00	11 172.63	
28131570-Amort- Construction bâtiment admin/com acquis	0.00	0.00	0.00	303 887.69	50 372.93	354 260.62	0.00	354 260.62	
28131800-Amort- Construction autres bâtiments	0.00	0.00	0.00	1 719.53	872.05	2 591.58	0.00	2 591.58	
28135170-Amort-Construct° agcment bâtiments indus acquis	0.00	0.00	0.00	1 402 053.62	169 093.49	1 571 147.11	0.00	1 571 147.11	
28135180-Amort-Construct° agcment bâtiments indus autres	0.00	0.00	0.00	47 231.50	5 429.58	52 661.08	0.00	52 661.08	
28135560-Amort- Construction agencement bâtiments admin mād	0.00	0.00	0.00	548 615.23	420 989.56	969 604.79	0.00	969 604.79	
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0.00	0.00	0.00	5 775 901.30	1 702 746.53	7 478 647.83	0.00	7 478 647.83	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	9	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
28135580-Amort-Construct° agcment bâtiments admin autres	0.00	0.00	0.00	12 446.06	7 385.76	19 831.82	0.00	19 831.82	
28135800-Amort- Construction agencement autres ens immo	0.00	0.00	0.00	989.77	209.27	1 199.04	0.00	1 199.04	
28138000-Amort- Autres constructions	0.00	0.00	0.00	2 324.43	1 918.08	4 242.51	0.00	4 242.51	
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0.00	0.00	0.00	145 555.79	15 844.77	161 400.56	0.00	161 400.56	
28151180-Amort- Installations complexes autres sol propre	0.00	0.00	0.00	43 243.11	3 014.99	46 258.10	0.00	46 258.10	
28151470-Amort- Installations complexes acquis sol autrui	0.00	0.00	0.00	9 519.05	1 465.06	10 984.11	0.00	10 984.11	
28151480-Amort- Installations complexes autres sol autrui	0.00	0.00	0.00	820.13	997.83	1 817.96	0.00	1 817.96	
28153170-Amort- Installations spécifiques acquis sol propre	0.00	0.00	0.00	123 195.42	19 513.95	142 709.37	0.00	142 709.37	
28153180-Amort- Installations spécifiques autres sol propre	0.00	0.00	0.00	57 513.11	732.32	58 245.43	0.00	58 245.43	
28153570-Amort- Installations spécifiques acquis sol autrui	0.00	0.00	0.00	25 371.53	4 268.81	29 640.34	0.00	29 640.34	
28153580-Amort- Installations spécifiques autres sol autrui	0.00	0.00	0.00	988.77	900.00	1 888.77	0.00	1 888.77	
28153800-Amort-Installations spécifiques autres ensemb immo	0.00	0.00	0.00	25 756.88	9 568.08	35 324.96	0.00	35 324.96	
28154600-Amort- Matériel mis à disposition	0.00	0.00	0.00	1 300.73	214.16	1 514.89	0.00	1 514.89	
28154700-Amort- Matériel acquis	0.00	18 663.25	18 663.25	69 374 287.73	13 347 388.01	82 721 675.74	0.00	82 703 012.48	
28154800-Amort- Matériel autre	0.00	0.00	0.00	43 501.00	8 284.59	51 785.59	0.00	51 785.59	
28155700-Amort- Outillage acquis	0.00	0.00	0.00	534 994.72	414 397.62	949 392.34	0.00	949 392.34	
28155800-Amort- Outillage autre	0.00	0.00	0.00	4 829.78	481.84	5 311.62	0.00	5 311.62	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	10	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
28156600-Amort- Matériel d'enseignement mis à disposition	0.00	0.00	0.00	1 396.99	364.61	1 961.60	0.00	1 961.60	
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0.00	0.00	0.00	7 088 408.09	677 979.01	7 766 387.10	0.00	7 766 387.10	
28156800-Amort- Matériel d'enseignement autre	0.00	0.00	0.00	3 377.20	618.77	3 995.97	0.00	3 995.97	
28157700-Amort- Agencements & aménag du mat & outil acquis	0.00	0.00	0.00	1 285 088.01	269 048.75	1 554 136.76	0.00	1 554 136.76	
28157800-Amort- Agencements & aménag du mat & outil autres	0.00	0.00	0.00	47 489.32	1 656.11	49 145.43	0.00	49 145.43	
28160000-Amort- Collections	0.00	0.00	0.00	12 135.91	0.00	12 135.91	0.00	12 135.91	
28181600-Amort- Install génér, agncts, amngts divers mäd	0.00	0.00	0.00	25 448.22	69 858.99	95 307.21	0.00	95 307.21	
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0.00	0.00	0.00	52 060.78	9 950.68	62 011.46	0.00	62 011.46	
28181800-Amort- Install génér, agncts, amngts divers autres	0.00	0.00	0.00	27 888.22	5 578.62	33 466.84	0.00	33 466.84	
28182600-Amort- Matériel de transport mis à disposition	0.00	0.00	0.00	1 290.00	0.00	1 290.00	0.00	1 290.00	
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0.00	0.00	0.00	701 294.88	24 101.06	725 395.94	0.00	725 395.94	
28183170-Amort- Matériel de bureau acquis	0.00	0.00	0.00	243 958.66	12 739.51	256 698.17	0.00	256 698.17	
28183260-Amort- Matériel informatique mis à disposition	0.00	0.00	0.00	6 602.95	450.71	7 053.66	0.00	7 053.66	
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0.00	2 082.88	2 082.88	15 921 908.25	1 790 491.85	17 712 400.10	0.00	17 710 317.22	
28183280-Amort- Matériel informatique autre	0.00	0.00	0.00	424 693.51	3 058.02	427 751.53	0.00	427 751.53	
28184600-Amort- Mobilier mis à disposition	0.00	0.00	0.00	5 684.47	1 103.56	6 788.03	0.00	6 788.03	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	11	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
28184700-Amort- Mobilier acquis	0.00	0.00	0.00	2 538 381.87	448 671.12	2 987 052.99	0.00	2 987 052.99	
28184800-Amort- Mobilier autre	0.00	0.00	0.00	115 641.04	8 079.89	123 720.93	0.00	123 720.93	
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0.00	2.90	2.90	3 563 206.09	484 954.23	4 048 160.32	0.00	4 048 157.42	
28188800-Amort- Matériels divers autres	0.00	0.00	0.00	306 402.98	81 136.15	387 539.13	0.00	387 539.13	
31300000-Stocks - Matière A	1 741.71	2 665.21	4 406.92	0.00	3 483.42	3 483.42	923.50	0.00	
32240000-Stocks - Fournitures de magasin	15 794.91	50 830.21	66 625.12	0.00	47 384.73	47 384.73	19 240.39	0.00	
35510000-Produits finis (ou groupe) A	753 636.55	1 534 166.71	2 287 803.26	0.00	1 507 273.10	1 507 273.10	780 530.16	0.00	
39551000-Provisions dépréciation-Prdts finis (ou groupe) A	0.00	0.00	0.00	302 510.55	0.00	302 510.55	0.00	302 510.55	
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	0.00	38 206 800.12	38 206 800.12	144.10	39 101 598.97	39 101 743.07	0.00	894 942.95	
40170000-Retenues de garantie et oppositions	0.00	0.00	0.00	136.35	0.00	136.35	0.00	136.35	
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0.00	28 363 647.91	28 363 647.91	60 252.93	29 167 010.60	29 227 263.53	0.00	863 615.62	
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0.00	48 153.66	48 153.66	135 395.93	86 302.99	221 698.92	0.00	173 545.26	
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0.00	74 895 401.93	74 895 401.93	2 929 281.80	76 105 334.08	79 034 615.88	0.00	4 139 213.95	
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliairisé	0.00	45 603 868.93	45 603 868.93	1 656 889.85	44 440 523.21	46 097 413.06	0.00	493 544.13	
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	2 084 489.77	592 025.47	2 676 515.24	0.00	2 598 425.33	2 598 425.33	78 089.91	0.00	
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	3 810 501.86	26 220 426.56	30 030 928.42	0.00	26 934 503.69	26 934 503.69	3 096 424.73	0.00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024		
Année 2023									Heure	11:02:21
Période 01 à 15									Page	12
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit		
41200000-Clients Etudiants, élèves, stagiaires	0.00	18 754 419.00	18 754 419.00	0.00	18 754 419.00	18 754 419.00	0.00	0.00		
41600000-Clients douteux ou litigieux	48 018.82	156 755.34	204 774.16	0.00	144 340.66	144 340.66	60 433.50	0.00		
41810000-Clients Factures à établir	2 335 207.43	1 443 285.18	3 778 492.61	0.00	2 335 244.26	2 335 244.26	1 443 248.35	0.00		
41910000-Clients - Avances reçues sur commande en cours	0.00	12 235 674.94	12 235 674.94	367 191.04	20 894 521.46	21 261 712.50	0.00	9 026 037.56		
41980000-Clients-rabais-remises-tournees et autres avoirs	0.00	241 715.03	241 715.03	241 715.03	0.00	241 715.03	0.00	0.00		
42300000-Prêts consentis au personnel	0.00	300.00	300.00	0.00	300.00	300.00	0.00	0.00		
42500000-Personnel Avances et acomptes	2 758.73	0.00	2 758.73	0.00	2 758.73	2 758.73	0.00	0.00		
42860000-Personnel-autres charges à payer	0.00	6 865 429.93	6 865 429.93	6 865 429.69	7 127 317.24	13 992 746.93	0.00	7 127 317.00		
43110000-Sécurité Sociale Cotisation Patronale	0.00	4 953.35	4 953.35	0.00	4 953.35	4 953.35	0.00	0.00		
43120000-Sécurité Sociale Cotisation Ouvrière	0.00	2 385.65	2 385.65	0.00	2 385.65	2 385.65	0.00	0.00		
44110000-Financements	7 383 059.77	11 798 603.04	19 181 662.81	0.00	17 113 382.95	17 113 382.95	2 068 279.86	0.00		
44170000-Subventions	1 888 068.02	331 529 729.84	333 417 797.86	0.00	330 837 831.76	330 837 831.76	2 579 966.10	0.00		
44191000-Avances sur financements et subventions	0.00	3 758 968.25	3 758 968.25	23 907 221.58	4 540 070.57	28 447 292.15	0.00	24 688 323.90		
44260000-Prelevement à la source # Impot sur le revenu	0.00	110.00	110.00	0.00	110.00	110.00	0.00	0.00		
44352000-Aide de l'Etat versée par l'ASP contrats aidés	0.00	8 000.00	8 000.00	3 500.00	9 500.00	13 000.00	0.00	5 000.00		
44520000-Tva due intra-communautaire	0.00	269 952.70	269 952.70	0.00	269 952.70	269 952.70	0.00	0.00		
44551000-TVA à décaisser	0.00	307 386.90	307 386.90	0.00	307 386.90	307 386.90	0.00	0.00		

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024		
Année 2023									Heure	11:02:21
Période 01 à 15									Page	13
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit		
44562000-TVA déductible sur immobilisations	0.00	2 663 055.28	2 663 055.28	0.00	2 663 055.28	2 663 055.28	0.00	0.00		
44566000-TVA déductible sur autres biens et services	0.00	1 307 512.31	1 307 512.31	0.00	1 307 512.31	1 307 512.31	0.00	0.00		
44567000-Crédit de TVA à reporter	0.00	3 271 245.02	3 271 245.02	0.00	3 271 245.02	3 271 245.02	0.00	0.00		
44568000-Taxes assimilées à la TVA (décaissable)	0.00	28 066.69	28 066.69	0.00	28 066.69	28 066.69	0.00	0.00		
44571000-TVA collectée	0.00	584 396.51	584 396.51	0.00	584 396.51	584 396.51	0.00	0.00		
44583000-Remboursement de tva demandé	890 184.00	3 202 172.16	4 092 356.16	0.00	3 649 890.16	3 649 890.16	442 466.00	0.00		
44585000-TVA à régulariser sur retenues de garanties	88 137.00	9 157.00	97 294.00	0.00	32.00	32.00	97 262.00	0.00		
44587000-Tva sur facturation à établir	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
44871000-Financements à recevoir	1 563 062.95	0.00	1 563 062.95	0.00	1 563 062.95	1 563 062.95	0.00	0.00		
44877000-Subventions à recevoir	12 475 498.90	18 267 903.90	30 743 402.80	0.00	12 942 225.29	12 942 225.29	17 801 177.51	0.00		
46630000-Virements à réimputer	0.00	70 100.02	70 100.02	7 956.17	62 731.97	70 688.14	0.00	588.12		
46710000-Aide à la mobilité internationale	0.00	601 700.00	601 700.00	452 800.00	645 000.00	1 097 800.00	0.00	496 100.00		
46740000-Taxe d'apprentissage	0.00	1 168 722.14	1 168 722.14	1 861.00	1 245 409.44	1 247 270.44	0.00	78 548.30		
46751000-Dispositif intervention non soumis convention mandat	0.00	3 800 817.64	3 800 817.64	1 103 991.39	3 336 460.20	4 440 451.59	0.00	639 633.95		
46780000-Autres	72 832.41	831 244.40	904 076.81	0.00	552 261.01	552 261.01	351 815.80	0.00		
47110000-Recettes perçues avant émission de titres	0.00	4 760 757.50	4 760 757.50	0.00	4 760 757.50	4 760 757.50	0.00	0.00		
47150000-Recettes des régisseurs à vérifier	0.00	779 542.22	779 542.22	0.00	779 542.22	779 542.22	0.00	0.00		
47180000-Autres recettes à	0.00	533 313 159.72	533 313 159.72	335 614.21	536 334 272.78	536 669 886.99	0.00	3 356 727.27		

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	14	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
classer									
47181000-Autres recettes à régulariser Compensation légale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	16 812,77	151 115,08	167 927,85	0,00	163 083,71	163 083,71	4 844,14	0,00	
47250000-Dépenses des régisseurs à vérifier	0,00	47 137,96	47 137,96	80,00	47 057,96	47 137,96	0,00	0,00	
47280000-Autres dépenses à régulariser	9 336,55	595 823 792,94	595 833 129,49	0,00	595 817 338,25	595 817 338,25	15 791,24	0,00	
47350000-Dépenses à transférer	0,00	1 440,00	1 440,00	0,00	1 440,00	1 440,00	0,00	0,00	
48600000-Charges constatées d'avance	481 336,60	130 704,46	612 041,06	0,00	481 336,60	481 336,60	130 704,46	0,00	
48700000-Produits constatés d'avance	0,00	978 296,67	978 296,67	978 296,67	1 369 930,61	2 348 227,28	0,00	1 369 930,61	
49110000-Dépréciations Clients divers	0,00	290 591,39	290 591,39	224 723,12	226 068,16	450 791,28	0,00	160 199,89	
51120000-Cheques bancaires a encaisser	59 117,19	881 900,59	941 017,78	0,00	893 784,46	893 784,46	47 233,32	0,00	
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement	0,00	9 577 518,76	9 577 518,76	11 338,34	9 566 192,42	9 577 530,76	0,00	12,00	
51170000-Cheques impayés	10 067,61	193 890,20	203 957,81	0,00	189 296,08	189 296,08	14 661,73	0,00	
51180000-Autres valeurs à l'encaissement	12 340,00	745 253,00	757 593,00	0,00	757 995,00	757 995,00	0,00	402,00	
51510000-Compte au trésor	43 289 330,87	270 949 850,28	314 239 181,15	0,00	258 164 695,30	258 164 695,30	56 074 485,85	0,00	
51590000-Règlements en cours de traitement	1 310,94	516 056 966,14	516 058 277,08	0,00	516 064 338,83	516 064 338,83	0,00	6 061,75	
53100000-Caisse	125,67	46 389,43	46 515,10	0,00	44 344,93	44 344,93	2 170,17	0,00	
54300000-Régies # Opérations de dépenses	9 340,00	45 485,09	54 825,09	0,00	40 955,09	40 955,09	13 870,00	0,00	
54500000-Régies # Opérations de recettes	480,00	390 124,11	390 604,11	0,00	390 154,11	390 154,11	450,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	15	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
58500000-Virements internes de fonds	12 291,50	829 486,61	841 778,11	0,00	823 523,61	823 523,61	18 254,50	0,00	
60130000-Matière a	0,00	2 937,37	2 937,37	0,00	2 937,37	2 937,37	0,00	0,00	
60228000-Autres fournitures consommables	0,00	875,21	875,21	0,00	875,21	875,21	0,00	0,00	
60313000-Variation des stocks matière A	0,00	1 741,71	1 741,71	0,00	1 741,71	1 741,71	0,00	0,00	
60322400-Variation des stocks fournitures de magasin	0,00	35 035,30	35 035,30	0,00	35 035,30	35 035,30	0,00	0,00	
60370000-Variation des stocks de marchandises	0,00	780 530,16	780 530,16	0,00	780 530,16	780 530,16	0,00	0,00	
60611000-Electricite	0,00	6 518 391,49	6 518 391,49	0,00	6 518 391,49	6 518 391,49	0,00	0,00	
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	51 241,79	51 241,79	0,00	51 241,79	51 241,79	0,00	0,00	
60613000-Gaz	0,00	1 426 821,68	1 426 821,68	0,00	1 426 821,68	1 426 821,68	0,00	0,00	
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	1 162 701,57	1 162 701,57	0,00	1 162 701,57	1 162 701,57	0,00	0,00	
60617000-Eau	0,00	245 870,15	245 870,15	0,00	245 870,15	245 870,15	0,00	0,00	
60630000-Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 216 142,22	2 216 142,22	0,00	2 216 142,22	2 216 142,22	0,00	0,00	
60640000-Fournitures administratives	0,00	490 799,92	490 799,92	0,00	490 799,92	490 799,92	0,00	0,00	
60650000-Linge, vêtements de travail	0,00	53 004,22	53 004,22	0,00	53 004,22	53 004,22	0,00	0,00	
60660000-Animaux	0,00	103 413,05	103 413,05	0,00	103 413,05	103 413,05	0,00	0,00	
60670000-Fournitures, matériels enseignement, recherche	0,00	3 192 492,59	3 192 492,59	0,00	3 192 492,59	3 192 492,59	0,00	0,00	
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	168 936,96	168 936,96	0,00	168 936,96	168 936,96	0,00	0,00	
60700000-Achats de marchandises	0,00	172,66	172,66	0,00	172,66	172,66	0,00	0,00	
60800000-Frais accessoires	0,00	7 082,33	7 082,33	0,00	7 082,33	7 082,33	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	16	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
d'achat									
60870000-Frais acces achats de marchandises	0,00	17 327,43	17 327,43	0,00	17 327,43	17 327,43	0,00	0,00	
61320000-Locations immobilieres	0,00	222 958,72	222 958,72	0,00	222 958,72	222 958,72	0,00	0,00	
61350000-Locations mobilieres	0,00	164 379,67	164 379,67	0,00	164 379,67	164 379,67	0,00	0,00	
61380000-Autres locations	0,00	811,55	811,55	0,00	811,55	811,55	0,00	0,00	
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	38 347,53	38 347,53	0,00	38 347,53	38 347,53	0,00	0,00	
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	3 165 921,25	3 165 921,25	0,00	3 165 921,25	3 165 921,25	0,00	0,00	
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	702 555,36	702 555,36	0,00	702 555,36	702 555,36	0,00	0,00	
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	1 475 676,56	1 475 676,56	0,00	1 475 676,56	1 475 676,56	0,00	0,00	
61610000-Multirisques	0,00	45 507,41	45 507,41	0,00	45 507,41	45 507,41	0,00	0,00	
61620000-Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	144 397,39	144 397,39	0,00	144 397,39	144 397,39	0,00	0,00	
61630000-Assurance transport	0,00	32 880,34	32 880,34	0,00	32 880,34	32 880,34	0,00	0,00	
61680000-Autres assurances	0,00	5 412,14	5 412,14	0,00	5 412,14	5 412,14	0,00	0,00	
61700000-Etudes et recherches	0,00	379 129,25	379 129,25	0,00	379 129,25	379 129,25	0,00	0,00	
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	1 599 938,85	1 599 938,85	0,00	1 599 938,85	1 599 938,85	0,00	0,00	
61850000-Frais de colloques,seminaires,conférences	0,00	52 559,17	52 559,17	0,00	52 559,17	52 559,17	0,00	0,00	
62142000-Personnel mis à disposition de l'établissement	0,00	523 834,74	523 834,74	0,00	523 834,74	523 834,74	0,00	0,00	
62260000-Honoraires	0,00	254 953,03	254 953,03	0,00	254 953,03	254 953,03	0,00	0,00	
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 478,94	1 478,94	0,00	1 478,94	1 478,94	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	17	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	45 255,85	45 255,85	0,00	45 255,85	45 255,85	0,00	0,00	
62310000-Annonces et insertions	0,00	93 165,82	93 165,82	0,00	93 165,82	93 165,82	0,00	0,00	
62330000-Foires et expositions	0,00	52 907,16	52 907,16	0,00	52 907,16	52 907,16	0,00	0,00	
62340000-Cadeaux	0,00	6 304,94	6 304,94	0,00	6 304,94	6 304,94	0,00	0,00	
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	143 435,11	143 435,11	0,00	143 435,11	143 435,11	0,00	0,00	
62370000-Publications	0,00	263 029,26	263 029,26	0,00	263 029,26	263 029,26	0,00	0,00	
62380000-Divers	0,00	553 893,34	553 893,34	0,00	553 893,34	553 893,34	0,00	0,00	
62410000-Transports sur achats	0,00	16 815,92	16 815,92	0,00	16 815,92	16 815,92	0,00	0,00	
62450000-Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	0,00	17 639,98	17 639,98	0,00	17 639,98	17 639,98	0,00	0,00	
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	94 533,48	94 533,48	0,00	94 533,48	94 533,48	0,00	0,00	
62480000-Divers transport	0,00	76 814,02	76 814,02	0,00	76 814,02	76 814,02	0,00	0,00	
62510000-Voyages et déplacements	0,00	958 860,69	958 860,69	0,00	958 860,69	958 860,69	0,00	0,00	
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	360 043,14	360 043,14	0,00	360 043,14	360 043,14	0,00	0,00	
62550000-Frais de demenagement	0,00	2 202,79	2 202,79	0,00	2 202,79	2 202,79	0,00	0,00	
62560000-Missions personnels	0,00	1 384 766,53	1 384 766,53	0,00	1 384 766,53	1 384 766,53	0,00	0,00	
62570000-Frais réceptions	0,00	900 814,28	900 814,28	0,00	900 814,28	900 814,28	0,00	0,00	
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	191 158,32	191 158,32	0,00	191 158,32	191 158,32	0,00	0,00	
62780000-Autres frais et commissions	0,00	80 294,47	80 294,47	0,00	80 294,47	80 294,47	0,00	0,00	
62810000-Concours divers	0,00	656 733,81	656 733,81	0,00	656 733,81	656 733,81	0,00	0,00	
62830000-Format' continue du personnel de l'établissement	0,00	635 512,16	635 512,16	0,00	635 512,16	635 512,16	0,00	0,00	
62840000-Frais de recrutement du personnel	0,00	3 025,01	3 025,01	0,00	3 025,01	3 025,01	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	18	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
62850000-Prestations extérieures de gardiennage	0,00	905 425,68	905 425,68	0,00	905 425,68	905 425,68	0,00	0,00	
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	2 173 782,12	2 173 782,12	0,00	2 173 782,12	2 173 782,12	0,00	0,00	
62870000-Prestations extérieures d'informatique	0,00	184 071,36	184 071,36	0,00	184 071,36	184 071,36	0,00	0,00	
62885000-Facturat. P.A.F effect. par les serv. Déconcent.	0,00	19 585,69	19 585,69	0,00	19 585,69	19 585,69	0,00	0,00	
62888000-Autres frais divers	0,00	1 149 012,22	1 149 012,22	0,00	1 149 012,22	1 149 012,22	0,00	0,00	
63110000-Taxe sur les salaires	0,00	3 719,00	3 719,00	0,00	3 719,00	3 719,00	0,00	0,00	
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	1 953 660,10	1 953 660,10	0,00	1 953 660,10	1 953 660,10	0,00	0,00	
63320000-Allocation logement	0,00	499 616,52	499 616,52	0,00	499 616,52	499 616,52	0,00	0,00	
63512000-Taxes foncières	0,00	3 107,00	3 107,00	0,00	3 107,00	3 107,00	0,00	0,00	
63730000-Contribution FIFPFF	0,00	211 646,10	211 646,10	0,00	211 646,10	211 646,10	0,00	0,00	
63780000-Taxes diverses	0,00	213 509,99	213 509,99	0,00	213 509,99	213 509,99	0,00	0,00	
64111000-Rémunérations principales	0,00	95 692 861,96	95 692 861,96	0,00	95 692 861,96	95 692 861,96	0,00	0,00	
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	11 310 788,58	11 310 788,58	0,00	11 310 788,58	11 310 788,58	0,00	0,00	
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	2 382 285,23	2 382 285,23	0,00	2 382 285,23	2 382 285,23	0,00	0,00	
64120000-Congés payés	0,00	1 229 019,99	1 229 019,99	0,00	1 229 019,99	1 229 019,99	0,00	0,00	
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	871 139,98	871 139,98	0,00	871 139,98	871 139,98	0,00	0,00	
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	4 214 323,56	4 214 323,56	0,00	4 214 323,56	4 214 323,56	0,00	0,00	
64140000-Indemnités et avantages divers	0,00	24 049,48	24 049,48	0,00	24 049,48	24 049,48	0,00	0,00	
64142000-Indemnité	0,00	7 829 306,02	7 829 306,02	0,00	7 829 306,02	7 829 306,02	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	19	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
compensatrice à la hausse de la CSG									
64144000-Indemnités et avantages non indexés	0,00	637 587,18	637 587,18	0,00	637 587,18	637 587,18	0,00	0,00	
64150000-Supplément familial	0,00	770 611,91	770 611,91	0,00	770 611,91	770 611,91	0,00	0,00	
64180000-Autres rémunérations du personnel	0,00	14 370,80	14 370,80	0,00	14 370,80	14 370,80	0,00	0,00	
64191000-Abattement indemnitaire	0,00	598 128,57	598 128,57	0,00	598 128,57	598 128,57	0,00	0,00	
64192000-Indu de rémunération	0,00	33 330,91	33 330,91	0,00	33 330,91	33 330,91	0,00	0,00	
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	10 791 769,45	10 791 769,45	0,00	10 791 769,45	10 791 769,45	0,00	0,00	
64531100-Pensions civiles	0,00	55 820 448,11	55 820 448,11	0,00	55 820 448,11	55 820 448,11	0,00	0,00	
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	103 566,81	103 566,81	0,00	103 566,81	103 566,81	0,00	0,00	
64534000-CNAV	0,00	2 597 379,35	2 597 379,35	0,00	2 597 379,35	2 597 379,35	0,00	0,00	
64535100-RAFP	0,00	1 239 213,19	1 239 213,19	0,00	1 239 213,19	1 239 213,19	0,00	0,00	
64535200-IRCANTEC	0,00	1 166 581,27	1 166 581,27	0,00	1 166 581,27	1 166 581,27	0,00	0,00	
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	1 027 163,88	1 027 163,88	0,00	1 027 163,88	1 027 163,88	0,00	0,00	
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	5 531 096,53	5 531 096,53	0,00	5 531 096,53	5 531 096,53	0,00	0,00	
64710000-Prestations directes	0,00	545 526,35	545 526,35	0,00	545 526,35	545 526,35	0,00	0,00	
64720000-Versts aux comit. d'entreprise et d'établissement	0,00	780,22	780,22	0,00	780,22	780,22	0,00	0,00	
64740000-Oeuvres sociales	0,00	165 260,62	165 260,62	0,00	165 260,62	165 260,62	0,00	0,00	
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	26 497,89	26 497,89	0,00	26 497,89	26 497,89	0,00	0,00	
64780000-Autres charges sociales divers	0,00	26 486,39	26 486,39	0,00	26 486,39	26 486,39	0,00	0,00	
64800000-Autres charges de	0,00	51 122,27	51 122,27	0,00	51 122,27	51 122,27	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	20	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
personnel									
65110000-Redev.concess*, brevets, licences, marques, proc.	0,00	1 232 588,70	1 232 588,70	0,00	1 232 588,70	1 232 588,70	0,00	0,00	
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	97 392,49	97 392,49	0,00	97 392,49	97 392,49	0,00	0,00	
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	133,20	133,20	0,00	133,20	133,20	0,00	0,00	
65400000-Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	11 373,86	11 373,86	0,00	11 373,86	11 373,86	0,00	0,00	
65600000-Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	12 344,85	12 344,85	0,00	12 344,85	12 344,85	0,00	0,00	
65731000-charges intervention transferts aux ménages	0,00	43 500,00	43 500,00	0,00	43 500,00	43 500,00	0,00	0,00	
65770000-Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	12 344,85	12 344,85	0,00	12 344,85	12 344,85	0,00	0,00	
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	3 964 510,45	3 964 510,45	0,00	3 964 510,45	3 964 510,45	0,00	0,00	
65812000-Pénalités, amendes fiscales ou pénales	0,00	26 778,80	26 778,80	0,00	26 778,80	26 778,80	0,00	0,00	
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	1 074 219,60	1 074 219,60	0,00	1 074 219,60	1 074 219,60	0,00	0,00	
65880000-Autres charges diverses	0,00	9 363,98	9 363,98	0,00	9 363,98	9 363,98	0,00	0,00	
66600000-Pertes de change pour opérations financières	0,00	1 545,03	1 545,03	0,00	1 545,03	1 545,03	0,00	0,00	
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	28 907 144,18	28 907 144,18	0,00	28 907 144,18	28 907 144,18	0,00	0,00	
68151000-Dotations aux prov pour risques charges de fonct	0,00	76 948,11	76 948,11	0,00	76 948,11	76 948,11	0,00	0,00	
68170000-Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	0,00	226 068,16	226 068,16	0,00	226 068,16	226 068,16	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	21	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
70621100-Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	0,00	8 652 893,00	8 652 893,00	0,00	8 652 893,00	8 652 893,00	0,00	0,00	
70623100-Formation - contrat d'apprentissage	0,00	10 654 622,26	10 654 622,26	0,00	10 654 622,26	10 654 622,26	0,00	0,00	
70623200-Premier équipement pédagogique	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	
70624000-Prestations de formation continue	0,00	3 674 439,78	3 674 439,78	0,00	3 674 439,78	3 674 439,78	0,00	0,00	
70625000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	31 166,24	31 166,24	0,00	31 166,24	31 166,24	0,00	0,00	
70661000-Colloques	0,00	19 943,48	19 943,48	0,00	19 943,48	19 943,48	0,00	0,00	
70662000-Prestations de recherche	0,00	2 565 021,38	2 565 021,38	0,00	2 565 021,38	2 565 021,38	0,00	0,00	
70664000-Ventes de publications	0,00	40 122,25	40 122,25	0,00	40 122,25	40 122,25	0,00	0,00	
70682000-autres prestations de services	0,00	1 716 211,37	1 716 211,37	0,00	1 716 211,37	1 716 211,37	0,00	0,00	
70830000-Locations diverses	0,00	283 738,79	283 738,79	0,00	283 738,79	283 738,79	0,00	0,00	
70840000-Mise a disposition de personnel facturée	0,00	499 554,96	499 554,96	0,00	499 554,96	499 554,96	0,00	0,00	
70880000-Autres produits d'activités annexes	0,00	780 291,37	780 291,37	0,00	780 291,37	780 291,37	0,00	0,00	
74111000-Subvention pour charges de service public (SCSP)	0,00	204 425 668,00	204 425 668,00	0,00	204 425 668,00	204 425 668,00	0,00	0,00	
74118000-Ministère de tutelle - autres subventions	0,00	1 965,11	1 965,11	0,00	1 965,11	1 965,11	0,00	0,00	
74121000-Autres ministères - SCSP	0,00	57 587,75	57 587,75	0,00	57 587,75	57 587,75	0,00	0,00	
74128000-Autres ministères - autres subventions	0,00	215 253,00	215 253,00	0,00	215 253,00	215 253,00	0,00	0,00	
74131100-ANR Investissements	0,00	256 711,48	256 711,48	0,00	256 711,48	256 711,48	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	22	
Numéros et libellés des bilans	Débites Bilan d'entrée	Débites Opérations de l'exercice	Débites Total	Crédites Bilan d'entrée	Crédites Opérations de l'exercice	Crédites Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
d'avenir									
74131200-ANR Hors investissements d'avenir	0,00	7 655 803,47	7 655 803,47	0,00	7 655 803,47	7 655 803,47	0,00	0,00	
74132300-Aide Etat versée ASP au titre des contrats aidés	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	
74420000-Subventions de la région	0,00	7 667 189,34	7 667 189,34	0,00	7 667 189,34	7 667 189,34	0,00	0,00	
74430000-Subventions du département	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	1 883 376,09	1 883 376,09	0,00	1 883 376,09	1 883 376,09	0,00	0,00	
74460000-Subventions union européenne	0,00	2 836 185,55	2 836 185,55	0,00	2 836 185,55	2 836 185,55	0,00	0,00	
74480000-Subv autres collectivités publ & organismes publ	0,00	3 643 874,51	3 643 874,51	0,00	3 643 874,51	3 643 874,51	0,00	0,00	
74600000-Dons et legs	0,00	3 104,68	3 104,68	0,00	3 104,68	3 104,68	0,00	0,00	
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exon. TA	0,00	926 403,79	926 403,79	0,00	926 403,79	926 403,79	0,00	0,00	
74880000-Autres subventions	0,00	4 269 036,78	4 269 036,78	0,00	4 269 036,78	4 269 036,78	0,00	0,00	
75110000-Redev. concess ⁿ , brevets, licences, marques#	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00	
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	3 883,17	3 883,17	0,00	3 883,17	3 883,17	0,00	0,00	
75411000-Dons manuels	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	
75432000-Legs ou donations	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	
75433000-Autres produits sur legs ou donations	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	
75710000-Taxes affectées	0,00	1 338 719,00	1 338 719,00	0,00	1 338 719,00	1 338 719,00	0,00	0,00	
75712000-Taxe affectée CVEC	0,00	2 276 337,14	2 276 337,14	0,00	2 276 337,14	2 276 337,14	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	08.02.2024	
Année 2023							Heure	11:02:21	
Période 01 à 15							Page	23	
Numéros et libellés des bilans	Débites Bilan d'entrée	Débites Opérations de l'exercice	Débites Total	Crédites Bilan d'entrée	Crédites Opérations de l'exercice	Crédites Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
75720000-Redevances	0,00	4 973,86	4 973,86	0,00	4 973,86	4 973,86	0,00	0,00	
75830000-Pdts gest ⁿ cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	135 266,80	135 266,80	0,00	135 266,80	135 266,80	0,00	0,00	
75880000-Autres produits	0,00	542 334,91	542 334,91	0,00	542 334,91	542 334,91	0,00	0,00	
76600000-Gains de change pour opérations financières	0,00	2 460,56	2 460,56	0,00	2 460,56	2 460,56	0,00	0,00	
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	23 021 627,01	23 021 627,01	0,00	23 021 627,01	23 021 627,01	0,00	0,00	
78151000-Reprises sur prov pour risques charges de fonct	0,00	1 208 516,81	1 208 516,81	0,00	1 208 516,81	1 208 516,81	0,00	0,00	
78170000-Reprises dépréciations des actifs circulants	0,00	151 648,73	151 648,73	0,00	151 648,73	151 648,73	0,00	0,00	
85100000-Cptes de posit-titre & valeur en portefeuille	0,00	190 050,00	190 050,00	0,00	186 150,00	186 150,00	3 900,00	0,00	
85200000-Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	0,00	179 850,00	179 850,00	0,00	185 218,20	185 218,20	0,00	5 368,20	
85300000-Comptes de prise en charge	0,00	191 518,20	191 518,20	0,00	190 050,00	190 050,00	1 468,20	0,00	
86100000-Mises à disposition gratuite de biens	0,00	162 700,00	162 700,00	0,00	162 700,00	162 700,00	0,00	0,00	
86200000-Prestations	41 797,90	143 222,80	185 020,70	0,00	143 222,80	143 222,80	41 797,90	0,00	
86300000-Comptes de prise en charge	0,00	156 322,80	156 322,80	41 797,90	156 322,80	198 120,70	0,00	41 797,90	
89000000-Bilan d'ouverture	112 622,46	118 945,14	231 567,60	0,00	231 567,60	231 567,60	0,00	0,00	
89100000-Bilan de clôture	0,00	38 328,41	38 328,41	20 000,00	18 328,41	38 328,41	0,00	0,00	

Etablissement université		Balance Générale des comptes de valeurs inactives						Date	15.02.2024	
Année 2023								Heure	13:44:53	
Période 01 à 14								Page	1	
COMPTES		DEBITS			CREDITS			SOLDES		
Numéro	Libellé	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Montant débit	Montant Crédit	
86100000	Mises à disposition gratuite de biens	0,00	162 700,00	162 700,00	0,00	-162 700,00	-162 700,00	0,00	0,00	
86200000	Prestations	41 797,90	143 222,80	185 020,70	0,00	-143 222,80	-143 222,80	41 797,90	0,00	
86300000	Comptes de prise en charge	0,00	156 322,80	156 322,80	-41 797,90	-156 322,80	-198 120,70	0,00	-41 797,90	
	Total classe 8	41 797,90	462 245,60	504 043,50	-41 797,90	-462 245,60	-504 043,50	41 797,90	-41 797,90	

Compte 2611 "Titres de participation-actions"		
Libellé	Montant	Commentaires
SARL Visiotronic	1 524,49	15/04/1987 (10 000,00 Francs)
Fondation Flaubert	25 000,00	Parts non consommables de la dotation initiale (cf statut)
Fondation Charles Nicolle	150 000,00	Parts de l'URN de la dotation initiale (Décret du 05/07/2012)
Alga Biologics	75 000,00	Parts de l'URN (Arrêté Rectoral 2023-39) Délibération CA 2021-56
Total	251 524,49	

EVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROIT
CONSTATÉ

EXERCICE 2023

Etablissement université		Compte de résultat		Date	15.02.2024
Année 2023				Heure	13:49:15
Période 001 à 014				Page	0
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants		
Personnel	140 908 291,85	Subventions de l'Etat	207 496 631,95		
Personnel (charge de pension civil)	54 831 633,24	Fiscalité affectée	2 860 698,21		
Fonctionnement et intervention	69 631 777,47	Autres subventions	10 970 489,50		
		Autres produits	45 724 415,36		
TOTAL DES CHARGES	265 371 702,56	TOTAL DES PRODUITS	267 052 235,02		
Résultat : Bénéfices	1 680 532,46	Résultat : Perte	0,00		
Total équilibre	267 052 235,02	Total équilibre	267 052 235,02		

Etablissement université		CAF		Date	15.02.2024
Année 2023				Heure	13:54:27
Période 001 à 014				Page	0
RUBRIQUES	Montants				
Résultat prévisionnel de l'exercice	1 680 532,46				
Dotations aux amortissements , dépréciations et provisions	29 070 605,31				
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions	-1 360 165,54				
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	12 344,85				
Produits de cession d'éléments d'actifs cédés	0,00				
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-23 013 664,00				
CAF ou IAF	6 389 653,08				

Etablissement université		Evolution de la situation patrimoniale en droit constaté - tableau 1		Date	07.02.2024
Année 2023				Heure	10:31:44
Période 001 à 015				Page	0
EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants		
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	6 389 653,08		
		Financement de l'actif par l'état	-2 674,60		
Investissements	21 106 438,69	Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	8 149 491,30		
		Autres ressources	9 726,46		
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00		
TOTAL DES EMPLOIS	21 106 438,69	TOTAL DES RESSOURCES	14 546 196,24		
Apport au fonds de roulement	0,00	Prélèvement sur fonds de roulement	6 560 242,45		

Etablissement université		Evolution de la situation patrimoniale en droit constaté - tableau 2		Date	07.02.2024
Année 2023				Heure	10:35:23
Période 001 à 015				Page	0
RUBRIQUES			Montants		
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT ou PRELEVEMENT			-6 560 242,45		
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)			-19 428 486,29		
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT ou PRELEVEMENT			12 868 243,84		
Niveau du FONDS DE ROULEMENT			30 102 110,04		
Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT			-26 044 285,28		
Niveau de la trésorerie			56 146 395,32		

Etablissement université		Soldes intermédiaires de gestion			Date	15.02.2024	
Exercice 2023		Exercice comp. 2022		Heure		13:58:35	
Période 01 à 14		Période comp. 01 à 14		Page		1	
Produits	Montant	Charges	Montant	Soldes intermédiaires de gestion	N	N - 1	
Ventes et prestations de services (C.A.)	20 563 718,58	Achats	14 147 587,29				
Production stockée	0,00	Services extérieurs	6 975 050,02				
Production immobilisée	0,00	Autres services extérieurs (sauf personnel extérieur)	10 301 908,70				
				Valeur ajoutée	-10 860 827,43	-9 243 905,26	
Valeur ajoutée	-10 860 827,43	charges de personnel (y c. le personnel extérieur)	196 055 899,90				
Subventions d'exploitation Etat	207 496 631,95	Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	2 448 413,15				
Subventions d'exploitation Collectivités Publiques et Organismes Internationaux	9 009 576,11	Autres impôts, taxes et versements assimilés	216 393,29				
Fonds, Dons / legs et autres subventions d'exploitation	2 545 274,46						
				Excédent (ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	9 469 948,75	14 280 869,10	
Excédent (ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	9 469 948,75	Autres charges	6 154 299,87				
Reprises sur amortissements et provisions	1 360 165,54	Dotations aux amortissements et provisions	29 070 605,31				
Transfert de charges d'exploitation	0,00						
Autres produits	3 660 798,77						
Quote-part des subv. d'inv. virée au résultat de l'ex.	23 013 664,00						
				Résultat d'exploitation	1 679 671,88	5 518 614,79	
Résultat d'exploitation	1 679 671,88	Charges financières	1 545,03				
Produits financiers	2 405,61						
				Résultat courant	1 680 532,46	5 535 285,80	
Produits exceptionnels	0,00	Charges exceptionnelles	0,00				
				Résultat exceptionnel	0,00	0,00	

Etablissement université		Tableau de variation de stocks			Date	15.02.2024	
Année 2023		Domaine		Heure		14:00:36	
Période 01 à 14				Page		1	
Numéro de compte	Nature des stocks et des en cours	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice	Variation des stocks en augmentation	Variation des stocks en diminution		
31	Marchandises et approvisionnements						
	STOCKS À REVENDRE EN L'ÉTAT: MARCHANDISES	923,50	1741,71	0,00	818,21		
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	19240,39	15794,91	3445,48	0,00		
	Total	20163,89	17536,62	3445,48	818,21		
355	Production						
	PRODUITS FINIS	780530,16	753636,55				
	Sous-total I	780530,16	753636,55	26893,61	0,00		
	Production stockée ou déstockage de production (Sous-total I + Sous-total II)			26893,61	0,00		

Etablissement université		TABLEAU DES PROVISIONS			Date 15/02/2024
Année 2023					
Période 001 à 014					
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges	3 403 669,19	80 948,11	-1 212 516,81	2 272 100,49	
15110000 Provisions pour litiges	15 500,00	4 500,00	-8 000,00	12 000,00	
15820000 Provisions pour CET	700 171,38	76 448,11	0,00	776 619,49	
15880000 Provisions autres	2 687 997,81	0,00	-1 204 516,81	1 483 481,00	
Provisions pour dépréciation					
TOTAL	3 403 669,19	80 948,11	-1 212 516,81	2 272 100,49	

Etablissement université		Tableau des dépréciations			Date
Année 2023					Heure
Domaine à					Page
Rubriques et Postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations des stocks en cours	302 510,55	0,00	0,00	302 510,55	
Dépréciations des comptes de tiers	224 723,12	226 068,16	- 290 591,39	160 199,89	
Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépréciations	527 233,67	226 068,16	- 290 591,39	462 710,44	

Etablissement université		Eléments significatifs cinq derniers exercices					Date
Année 2023							Heure
Période 001 à 014							Page
Nature des indications	2019	2020	2021	2022	2023		
Dotations en fin d'exercice							
Dotations initiales	270.439.542,04	270.439.542,04	270.093.756,04	270.093.756,04	270.093.756,04		
Opérations et résultats de l'exercice							
Chiffre d'affaire hors taxes							
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)							
Impôts sur les bénéfices (le cas échéant)							
Résultat après impôt et charges calculées (amortissement et provisions)							
Capacité d'autofinancement	8.955.102,91	10.886.878,39	14.684.726,82	11.970.117,90	6.389.653,08		
Personnel							
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice							
Montant de la masse salariale de l'exercice	105.245.493,65	104.944.115,96	108.471.345,19	112.619.998,37	120.900.244,08		
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales ...)	72.131.117,00	71.992.533,17	72.505.610,71	74.615.699,28	77.288.094,16		

Etablissement université		Echéances des Créances et Dettes à la clôture d'exercice					Date	
Année 2023							Heure	
Période 001 à 014							Page	
CREANCES	Montant net au bilan	Degré de liquidité de l'actif		DETTES	Montant net au bilan	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins un an	Echéances à plus un an			Ech. à moins un an	Ech. à plus un an	Ech. à plus cinq ans
Créances de l'actif immobilisé:								
Créances rattachées à des participations	251.524,49			Emprunts et dettes financières divers	-2.604,68			
Prêts	300,00			Dettes achats prestations et optes rattachés	-5.034.293,25			
Autres créances immobilisées	13.421,52			Dettes fiscales et sociales	0,00			
Créances de l'actif circulant:								
Créances ventes prestation et optes rattachés	-1.845.964,88			Dettes valeurs immobilisées et optes rattachés	-1.530.705,01			
Créances diverses	2.151.213,91			Dettes diverses	-35.747.604,59			
Charges constatées d'avance	130.704,46			Produits constatés d'avance	-1.369.930,61			
TOTAL	701.199,50			TOTAL	-43.685.138,14			

Etablissement université		Tableau des affectations de résultats	Date	15.02.2024
Année 2023			Heure	14:09:53
Période 001 à 015			Page	1
Origines				
1. Report à nouveau antérieur				4.395.491,84
2. Résultat de l'exercice dont résultat courant après impôt				1.680.532,46
3. Prélèvement sur les réserves				73.785.683,87
Affectations				
4. Affectations aux réserves				
Autres réserves			73.785.683,87	
5. Report à nouveau			4.404.738,30	
TOTAUX :			78.190.422,17	79.861.708,17

Etablissement université		Tableau des Immobilisations				Date	15.02.2024
Année						Heure	14:28:06
Période						Page	1
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	
		Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut		
Immobilisations Incorporelles	2.852.892,20	0,00	265.542,49	0,00	0,00	3.118.434,69	
20531000 Logiciels acquis ou	2.704.818,92	0,00	179.812,85	0,00	0,00	2.884.631,77	
20532000 Logiciels créés	247,50	0,00	0,00	0,00	0,00	247,50	
20560000 Autres conces* et dt	120.546,61	0,00	76.029,64	0,00	0,00	196.576,25	
20800000 Autres immobilisatio	27.279,17	0,00	7.700,00	0,00	0,00	34.979,17	
23251000 Logiciels sous-trait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23252000 Logiciels créés en c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations Corporelles	470.943.409,48	2.214.816,37	16.238.485,41	-20.930,32	-32.433,20	489.343.347,74	
21151600 Terrains bâtis- ens	54.275.604,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54.275.604,00	
21226000 Agencement terrains	4.089.285,96	708.354,24	11.323,80	0,00	0,00	4.808.963,90	
21228000 Agencement terrains	680.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	680.000,00	
21255600 Agencement terr bâti	667.640,08	0,00	0,00	0,00	0,00	667.640,08	
21258000 Agencement terrains	8.184,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8.184,00	
21311600 Construction bâtimen	231.112.193,04	0,00	0,00	0,00	0,00	231.112.193,04	
21311700 Construction bâtimen	1.196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.196,00	
21315600 Construction bâtimen	282.087,34	0,00	0,00	0,00	0,00	282.087,34	
21315700 Construction bâtimen	2.448.672,74	0,00	0,00	0,00	0,00	2.448.672,74	
21318000 Construction autres	33.722,56	0,00	0,00	0,00	0,00	33.722,56	
21351700 Construction agencem	3.736.272,21	0,00	0,00	0,00	0,00	3.736.272,21	
21351800 Construction agencem	108.522,61	0,00	0,00	0,00	0,00	108.522,61	
21355600 Construction agencem	8.178.160,17	321.755,98	36.226,93	0,00	0,00	8.536.143,08	
21355700 Construction agencem	33.720.061,68	6.300,00	462.453,87	0,00	0,00	34.188.815,55	
21355800 Construction agencem	132.879,74	0,00	44.216,54	0,00	0,00	177.096,28	
21358000 Construction agencem	4.185,32	0,00	0,00	0,00	0,00	4.185,32	
21380000 Autres constructions	38.248,46	0,00	0,00	0,00	0,00	38.248,46	
21511600 Installations comple	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21511700 Installations comple	189.274,47	0,00	0,00	0,00	0,00	189.274,47	
21511800 Installations comple	46.258,10	0,00	0,00	0,00	0,00	46.258,10	
21514600 Installations comple	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Etablissement université		Tableau des Immobilisations				Date	15.02.2024
Année						Heure	14:28:06
Période						Page	2
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	
		Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut		
21514700 Installations comple	14.648,38	0,00	0,00	0,00	0,00	14.648,38	
21514800 Installations comple	9.978,28	0,00	0,00	0,00	0,00	9.978,28	
21531600 Installations spécif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21531700 Installations spécif	170.693,80	0,00	699,00	0,00	0,00	171.392,80	
21531800 Installations spécif	59.503,71	0,00	0,00	0,00	0,00	59.503,71	
21535700 Installations spécif	34.145,20	0,00	0,00	0,00	0,00	34.145,20	
21535800 Installations spécif	7.200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7.200,00	
21538000 Installations spécif	95.263,80	1.824,32	0,00	0,00	0,00	97.088,12	
21546000 Matériel mis à dispo	2.141,51	0,00	0,00	0,00	0,00	2.141,51	
21547000 Matériel acquis	83.182.055,37	10.466,65	10.528.483,80	-15.420,35	-30.350,60	93.675.234,87	
21548000 Matériel autre	66.972,94	0,00	2.920,40	0,00	0,00	69.893,34	
21557000 Outillage acquis TEC	571.330,13	0,00	585.358,40	0,00	0,00	1.156.688,53	
21558000 Outillage autre	5.150,03	0,00	1.571,41	0,00	0,00	6.721,44	
21566000 Matériel d'enseignem	2.175,00	0,00	1.518,00	0,00	0,00	3.693,00	
21567000 Matériel d'enseignem	10.179.562,67	0,00	909.376,61	0,00	0,00	11.088.939,28	
21568000 Matériel d'enseignem	5.395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.395,00	
21576000 Agencements & aménag	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21577000 Agencements & aménag	1.755.189,66	0,00	37.652,73	0,00	0,00	1.792.842,39	
21578000 Agencements & aménag	49.435,80	0,00	0,00	0,00	0,00	49.435,80	
21600000 Collections	47.077,20	0,00	6.690,41	0,00	0,00	53.767,61	
21816000 Install génér, agnct	931.910,13	1.155.651,51	243.724,68	0,00	0,00	2.331.286,32	
21817000 Install génér, agnct	196.033,35	0,00	11.052,00	0,00	0,00	207.085,35	
21818000 Install génér, agnct	110.831,26	0,00	5.648,53	0,00	0,00	116.479,79	
21826000 Matériel de transpor	1.290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.290,00	
21827000 Matériel de transpor	729.283,19	0,00	22.493,29	0,00	0,00	751.776,48	
21831700 Matériel de bureau a	315.962,89	0,00	7.255,96	0,00	0,00	323.218,85	
21832600 Matériel informatique	8.392,76	0,00	0,00	0,00	0,00	8.392,76	
21832700 Matériel informatique	20.219.001,66	45,83	2.065.923,53	-3.295,22	-2.082,60	22.279.593,20	
21832800 Matériel informatique	436.537,76	0,00	0,00	0,00	0,00	436.537,76	

Etablissement université		Tableau des Immobilisations					Date	15.02.2024
Année							Heure	14:28:06
Période							Page	3
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice		
		Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut			
21846000 Mobilier mis à dispo	10.955,68	0,00	0,00	0,00	0,00	10.955,68		
21847000 Mobilier acquis	4.964.182,20	0,00	522.446,17	-1.215,98	0,00	5.485.412,39		
21848000 Mobilier autre	161.151,76	0,00	6.256,10	0,00	0,00	167.407,86		
21886000 Matériel divers mis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21887000 Matériels divers acq	6.026.033,81	10.417,84	588.540,28	-998,77	0,00	6.623.993,16		
21888000 Matériels divers aut	821.486,17	0,00	136.652,97	0,00	0,00	958.139,14		
Immobilisations mises en concession								
Immobilisations corporelles en cours	1.275.562,94	0,00	4.434.594,29	-2.193.886,05	0,00	3.516.271,18		
23110000 Immobilisations en c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23120000 Agencements/aménagement	8.867,82	0,00	152.790,48	-110.319,02	0,00	51.339,28		
23130000 Immobilisations en c	1.126.789,67	0,00	3.928.571,95	-2.017.732,48	0,00	3.037.629,14		
23150000 Immobilisations en c	139.905,45	0,00	250.046,92	-65.834,55	0,00	324.117,82		
23180000 Immobilisations en c	0,00	0,00	103.184,94	0,00	0,00	103.184,94		
Immobilisations reçues par leg ou donation								
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)								
Participations et créances rattachées à des participations	176.524,49	0,00	75.000,00	0,00	0,00	251.524,49		
26110000 Titres-actions	176.524,49	0,00	75.000,00	0,00	0,00	251.524,49		
Autres immobilisations financières	13.621,52	0,00	580,00	0,00	-480,00	13.721,52		
27430000 Prêts au personnel	200,00	0,00	580,00	0,00	-480,00	300,00		
27510000 Dépôts	4.066,33	0,00	0,00	0,00	0,00	4.066,33		
27550000 Cautionnements	9.355,19	0,00	0,00	0,00	0,00	9.355,19		
TOTAL	475.262.010,63	2.214.816,37	21.014.202,19	-2.214.816,37	-32.913,20	496.243.299,62		

Etablissement université		Tableau des Amortissements				Date	15.02.2024
Année						Heure	14:31:46
Période						Page	1
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice			
20531000 Logiciels acquis ou	2.568.903,69	192.957,64	0,00	2.761.861,33			
20532000 Logiciels créés	247,50	0,00	0,00	247,50			
20580000 Autres conces* et dt	57.638,47	44.284,50	0,00	101.922,97			
20800000 Autres immobilisatio	4.179,44	1.846,76	0,00	6.026,20			
23251000 Logiciels sous-trait	0,00	0,00	0,00	0,00			
23252000 Logiciels créés en c	0,00	0,00	0,00	0,00			
Immobilisations Corporelles	182.729.709,99	28.667.442,80	20.088,35	211.377.064,44			
21151600 Terrains bâtis- ens	0,00	0,00	0,00	0,00			
21226000 Agencement terrains	169.469,38	212.389,25	0,00	381.858,63			
21228000 Agencement terrains	321.804,55	45.333,34	0,00	367.137,89			
21255600 Agencement terr bâti	71.600,26	34.246,87	0,00	105.847,13			
21258000 Agencement terrains	2.456,32	409,20	0,00	2.865,52			
21311600 Construction bâtimen	71.212.402,87	8.381.734,24	0,00	79.594.137,11			
21311700 Construction bâtimen	229,37	29,90	0,00	259,27			
21315600 Construction bâtimen	5.516,37	5.656,26	0,00	11.172,63			
21315700 Construction bâtimen	303.897,69	50.372,93	0,00	354.260,62			
21318000 Construction autres	1.719,53	872,05	0,00	2.591,58			
21351700 Construction agencem	1.402.053,62	169.093,49	0,00	1.571.147,11			
21351800 Construction agencem	47.231,50	5.429,58	0,00	52.661,08			
21355600 Construction agencem	548.615,23	420.989,56	0,00	969.604,79			
21355700 Construction agencem	5.775.901,30	1.702.746,53	0,00	7.478.647,83			
21355800 Construction agencem	12.446,06	7.385,76	0,00	19.831,82			
21358000 Construction agencem	989,78	209,27	0,00	1.199,05			
21380000 Autres constructions	2.324,43	1.918,08	0,00	4.242,51			
21511600 Installations comple	0,00	0,00	0,00	0,00			
21511700 Installations comple	145.555,79	15.844,77	0,00	161.400,56			
21511800 Installations comple	43.243,11	3.014,99	0,00	46.258,10			
21514600 Installations comple	0,00	0,00	0,00	0,00			
21514700 Installations comple	9.519,05	1.465,06	0,00	10.984,11			
21514800 Installations comple	820,13	997,83	0,00	1.817,96			

Etablissement université		Tableau des Amortissements			Date	15.02.2024
Année 2023					Heure	14:31:46
Période 001 à 014					Page	2
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice		
21531600	Installations spécif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531700	Installations spécif	123.195,42	19.513,95	0,00	0,00	142.709,37
21531800	Installations spécif	57.513,11	732,32	0,00	0,00	58.245,43
21535700	Installations spécif	25.371,53	4.268,81	0,00	0,00	29.640,34
21535800	Installations spécif	988,77	900,00	0,00	0,00	1.888,77
21538000	Installations spécif	25.756,88	9.568,08	0,00	0,00	35.324,96
21546000	Matériel mis à dispo	1.300,73	214,16	0,00	0,00	1.514,89
21547000	Matériel acquis	69.461.914,24	13.259.104,01	18.005,75	0,00	82.703.012,50
21548000	Matériel autre	43.501,00	8.284,59	0,00	0,00	51.785,59
21557000	Outillage acquis TEC	534.994,72	414.397,62	0,00	0,00	949.392,34
21558000	Outillage autre	4.829,78	481,84	0,00	0,00	5.311,62
21566000	Matériel d'enseignem	1.596,99	364,61	0,00	0,00	1.961,60
21567000	Matériel d'enseignem	7.088.408,10	677.979,01	0,00	0,00	7.766.387,11
21568000	Matériel d'enseignem	3.377,20	618,77	0,00	0,00	3.995,97
21576000	Agencements & aménag	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21577000	Agencements & aménag	1.285.088,01	269.048,75	0,00	0,00	1.554.136,76
21578000	Agencements & aménag	47.489,32	1.656,11	0,00	0,00	49.145,43
21600000	Collections	12.135,91	0,00	0,00	0,00	12.135,91
21816000	Install génér, agnct	25.448,22	69.858,99	0,00	0,00	95.307,21
21817000	Install génér, agnct	52.060,78	9.950,68	0,00	0,00	62.011,46
21818000	Install génér, agnct	27.888,22	5.578,62	0,00	0,00	33.466,84
21826000	Matériel de transpor	1.290,00	0,00	0,00	0,00	1.290,00
21827000	Matériel de transpor	701.294,88	24.101,06	0,00	0,00	725.395,94
21831700	Matériel de bureau a	243.958,66	12.739,51	0,00	0,00	256.698,17
21832600	Matériel informatique	6.602,95	450,71	0,00	0,00	7.053,66
21832700	Matériel informatique	15.921.908,25	1.790.491,57	2.082,60	0,00	17.710.317,22
21832800	Matériel informatique	424.693,53	3.058,02	0,00	0,00	427.751,55
21846000	Mobilier mis à dispo	5.684,47	1.103,56	0,00	0,00	6.788,03
21847000	Mobilier acquis	2.538.381,88	448.671,12	0,00	0,00	2.987.053,00
21848000	Mobilier autre	115.641,04	8.079,89	0,00	0,00	123.720,93
21886000	Matériel divers mis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université		Tableau des Amortissements			Date	15.02.2024
Année 2023					Heure	14:31:46
Période 001 à 014					Page	3
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice		
21887000	Matériels divers acq	3.563.206,08	484.951,33	0,00	0,00	4.048.157,41
21888000	Matériels divers aut	306.402,98	81.136,15	0,00	0,00	387.539,13
Immobilisations mises en concession						
Immobilisations corporelles en cours						
23110000	Immobilisations en c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23120000	Agencements/aménagem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23130000	Immobilisations en c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23150000	Immobilisations en c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23180000	Immobilisations en c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues par leg ou donation						
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)						
Participations et créances rattachées à des participations						
Autres immobilisations financières						
TOTAL		185.360.679,09	28.906.531,70	20.088,35	0,00	214.247.122,44

Etablissement université Année 2023		Tableau des financements de l'actif					Date 15.02.2024 Heure 14:35:17 Page 1
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	222 301 785,86	46 897,42	0,00	-9 725 816,90	0,00	-49 572,02	212 573 294,36
Financements non rattachés à un actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements rattachés à un actif	222 301 785,86	46 897,42	0,00	-9 725 816,90	0,00	-49 572,02	212 573 294,36
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	257 533 888,57	0,00	0,00	-2 354 401,91	0,00	0,00	255 179 486,66
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-15 790,90	0,00	0,00	-1 018,76	0,00	0,00	-16 809,66
Financement des autres actifs	-35 216 311,81	46 897,42	0,00	-7 370 396,23	0,00	-49 572,02	-42 589 382,64
- Etat	-36 261 927,62	46 897,42	0,00	-7 023 390,94	0,00	-49 572,02	-43 287 993,16
- ANR IA	1 045 615,81	0,00	0,00	- 347 005,29	0,00	0,00	698 610,52
- Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	23 740 647,91	8 149 491,30	0,00	-13 288 844,35	0,00	-4 140,75	18 597 154,11
Financements non rattachés à un actif	1 706 105,66	-1 450 419,74	0,00	0,00	0,00	0,00	255 685,92
- Régions	1 568 625,40	-1 302 096,65	0,00	0,00	0,00	0,00	266 528,75
- Département	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Communes	101 395,97	- 106 205,80	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 809,83
- Autres collectivités	93,01	-93,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Union Européenne	32 780,70	-31 813,96	0,00	0,00	0,00	0,00	966,74
- Autres organismes	807,94	-7 807,68	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 999,74

Etablissement université Année 2023		Tableau des financements de l'actif					Date 15.02.2024 Heure 14:35:17 Page 2
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut l'actif financé	
- Autres	2 402,64	-2 402,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements rattachés à un actif	22 034 542,25	9 599 911,04	0,00	-13 288 844,35	0,00	-4 140,75	18 341 468,19
- Régions	6 380 981,17	274 582,54	0,00	-2 049 475,99	0,00	-4 140,75	4 601 946,97
- Département	12 381 633,14	0,00	0,00	- 513 688,93	0,00	0,00	11 867 944,21
- Communes	272 331,47	459 188,89	0,00	- 141 612,40	0,00	0,00	589 907,96
- Autres collectivités	208 870,30	8 632,12	0,00	- 131 755,33	0,00	0,00	85 747,09
- Union Européenne	2 379 721,59	8 849 188,80	0,00	-10 336 796,29	0,00	0,00	892 114,10
- Autres organismes	97 543,41	6 999,74	0,00	-58 197,89	0,00	0,00	46 345,26
- Autres	313 461,17	1 318,95	0,00	-57 317,52	0,00	0,00	257 462,60
TOTAUX	246 042 433,77	8 196 388,72	0,00	-23 014 661,25	0,00	-53 712,77	231 170 448,47

Etablissement université		Tableau de financement I				Date	15.02.2024
Exercice 2023	Exercice comp. 2022					Heure	14:38:53
Période 001 à 014	Période comp. 01 à 14					Page	1
EMPLOIS		Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES		Exercice N	Exercice N-1
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	21.106.438,69	19.898.221,79		Capacité d'autofinancement de l'exercice	6.389.653,08	11.970.117,90	
Immobilisations incorporelles	270.152,49	160.703,33		Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	480,00	3.866,76	
Immobilisations corporelles	20.760.706,20	19.734.260,02		Cessions d'immobilisations	0,00	0,00	
Immobilisations financières	75.580,00	3.258,44		Cessions ou réductions d'immobilisations financières	480,00	3.866,76	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00		Augmentation des capitaux propres	6.671.243,69	11.433.702,35	
Réduction de capitaux propres	4.140,75	0,00		Augmentation de dotations	0,00	0,00	
Remboursement de dettes financières	0,00	0,00		Augmentation des autres capitaux propres	6.671.243,69	11.433.702,35	
				Correction Ressources	0,00	0,00	
				Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	
TOTAL DES EMPLOIS	21.110.579,44	19.898.221,79		TOTAL DES RESSOURCES	13.061.376,77	23.407.687,01	
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	0,00	3.509.465,22		Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	8.049.202,67	0,00	

Etablissement université		Tableau de financement II				Date	15.02.2024
Exercice 2023	Exercice comp. 2022					Heure	14:41:01
Période 01 à 14	Période comp. 01 à 14					Page	1
Variation du fonds de roulement net global		Exercice N			Exercice N-1		
		Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde		
VARIATIONS "EXPLOITATION"							
Variation des actifs d'exploitation :							
Stock et en cours		29.520,88	0,00				
Avances et acomptes versés sur commandes		0,00	2.006.399,86				
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)		2.404.981,54	0,00				
Variation des dettes d'exploitation :							
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0,00	9.198.233,81				
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)		0,00	5.390.106,37				
TOTAUX		2.434.502,42	16.594.740,04				
A. Variation nette "Exploitation" (c)				14.150.237,62	-2.713.733,38		
VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"							
Variation des autres débiteurs (a) (d)							
		0,00	5.463.115,96				
Variation des autres créditeurs (b)							
		0,00	105.732,19				
TOTAUX		0,00	5.568.848,15				
B. Variation nette "Hors exploitation" (c)				5.568.848,15	-3.634.230,28		
TOTAL (A+B)							
Besoin de l'exercice en fonds de roulement					0,00	6.347.963,66	
Ou							
Dégagement net de fond de roulement dans l'exercice					19.719.085,77	0,00	
VARIATIONS "TRESORERIE"							
Variation des disponibilités							
		12.875.646,53	0,00				
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque							
		0,00	7.402,69				
TOTAUX		12.875.646,53	7.402,69				
C. Variation Nette "Trésorerie" (c)				-12.868.243,84	-2.238.950,19		
VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL							
TOTAL (A+B+C)							
Emploi Net					0,00	8.586.913,85	
Ou							
Ressource nette					6.850.841,93	0,00	
(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non							
(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non							
(c) Les montants sont affectés du signe + lorsque les déagements l'emportent sur les besoins et du signe - dans le cas contraire							
(d) Y compris valeurs mobilières de placement							

Etablissement université Année 2023	C O M P T E F I N A N C I E R	Date 15.02.2024 Heure 14:44:36 Page 1
<p style="text-align: center;">Visa du compte financier de l'exercice 2023</p> <p>Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212</p> <p>Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> - les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire) - le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire) - les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ; - la balance des valeurs inactives (le cas échéant) <p>Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.</p> <p>Fait à Mont Saint Aignan, le 15/03/2024</p> <p style="text-align: center;">Le PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ Laurent Yon</p>		

RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR

Compte financier 2023

Conseil d'administration du 15 mars 2024

Partie I / Propos liminaires et faits marquants de l'année

1.1 / Propos liminaires

1.2 / Rappel des principes budgétaires et comptables

Partie II / Présentation du résultat 2023 par rapport au prévisionnel

2.1 / Rappel du budget de l'exercice 2023

2.2 / Présentation des comptes définitifs

Partie III / Analyse détaillée des dépenses

3.1/ Analyse de la masse salariale

3.2/ Focus sur les heures complémentaires

3.3/ Analyse des taux d'exécution du fonctionnement

3.4/ Analyse des taux d'exécution de l'investissement

Partie IV / Analyse détaillée des recettes

4.1/ Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)

4.2/ La fiscalité directe : CVEC

4.3/ Autres financements de l'Etat

4.4/ Autres financements publics

4.5/ Recettes propres

Partie V / Les Soldes Intermédiaire de Gestion (SIG)

5.1/ Restes à payer

5.2/ Restes à encaisser

5.3/ Solde budgétaire

5.4/ Le fonds de roulement (FDR)

5.5/ Le besoin en fonds de roulement (BFR)

5.6/ Trésorerie

Partie I / Propos liminaires et faits marquants de l'année

1.1 - Propos liminaires

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'organisme, en respectant les principes d'annualité, de sincérité, de spécialité, d'unité et d'universalité.

En application des articles R. 719-51 et R. 719-54 du code de l'éducation, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont soumis à la présentation des tableaux budgétaires ainsi qu'aux dispositions des titres 1^{er} et III du décret 2012-1246 dans la mesure où il n'y est pas dérogé.

La construction budgétaire au titre du budget initial (BI) 2023 s'est appuyée, comme pour les autres années, sur les éléments votés par le conseil d'administration dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire et dans le respect des principes de sincérité et de transparence qui ont toujours prévalu. Ainsi, le processus de dialogue de gestion (conférences ressources) avec les composantes et services concernés a été conduit de septembre à décembre 2022. L'élaboration du BI a été opérée autour des axes forts développés dans le contrat d'établissement ainsi que sur la volonté de maîtriser la trajectoire de la masse salariale, le développement du soutien à la recherche et à la formation, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie sur les campus. Cet exercice budgétaire a été réalisé, en sus, dans un contexte de fort renchérissement du coût de la construction, d'accroissement des dépenses énergétiques et de la compensation partielle du point d'indice et des autres mesures de revalorisation salariale.

La masse salariale représente plus de 79% de l'ensemble des dépenses réalisées. Il importe de continuer à maîtriser son évolution, en lien notamment avec l'absence de financement du GVT et de certaines mesures réglementaires. Pour assurer l'ensemble des missions d'un EPSCP jouant un rôle majeur, tant au niveau national que local, en adéquation avec les axes stratégiques inscrits dans le contrat pluriannuel, l'Université de Rouen Normandie (URN) devra continuer à dégager un niveau de ressources suffisant. Le développement des ressources propres devra être poursuivi, de même que le redéploiement de moyens et la recherche d'économies.

1.2 / Rappel des principes budgétaires et comptables

Le rapport relatif au compte financier contient deux rapports distincts. Le premier rend compte de la gestion de l'établissement et le second analyse les données financières. Le rapport de gestion établi par l'ordonnateur est distinct de l'annexe du compte financier annuel produite par l'agent comptable. Il rend compte de l'exécution budgétaire au regard de la dernière prévision budgétaire votée. Il analyse et commente l'équilibre financier qui en résulte, ainsi que la soutenabilité de l'exécution. L'agent comptable informe le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances... Il présente et explique les différents indicateurs financiers mentionnés ci-dessus. L'analyse des données financières s'effectue notamment à partir du résultat et de la capacité d'autofinancement, mais également en fonction de la composition du fonds de roulement et du niveau de trésorerie. Ces indicateurs permettent d'identifier la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres, ainsi que sa soutenabilité financière dans sa pluriannualité.

Le compte financier 2023 intègre :

- la liasse budgétaire et comptable présentée sous forme de 10 tableaux qui doivent faire l'objet d'une présentation pour information ou vote en CA
- le compte de résultat, le bilan et l'annexe comptable

Le présent rapport de gestion présente l'exécution 2023 dont les données chiffrées sont retracées dans la liasse budgétaire et comptable.

L'exécution budgétaire (tableaux 2, 3, 8, 9, 10) croise plusieurs informations :

- le montant des engagements juridiques souscrits par l'Université ayant donné lieu à consommation d'autorisation d'engagement (AE),

Rappel : une autorisation d'engagement constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années, comme par exemple pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

- le montant des décaissements opérés en 2023 au titre des engagements juridiques pris en 2023 ou antérieurement (consommation de crédits de paiement : CP),

Rappel : *les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées par l'établissement relatives aux engagements pris.*

Les recettes encaissées au sens budgétaire correspondent aux encaissements rapprochés à un titre de recette de l'exercice. Toutes les écritures de produits ne donnent pas obligatoirement lieu à une écriture budgétaire. C'est le cas notamment pour les écritures de reprises sur amortissement, dépréciations, provisions, produits constatés d'avance, produits à recevoir. Il existe donc des écarts entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale qui n'enregistrent pas les mêmes objets de gestion.

- L'équilibre financier 2023 (tableau 4), les opérations pour compte de tiers (tableau 5) et la trésorerie (tableaux 7) : Ces tableaux présentent l'évolution de la trésorerie au 31 décembre 2023 issus des encaissements et décaissements d'opérations budgétaires et non budgétaires (opérations pour compte de tiers et TVA notamment).
- la situation patrimoniale (tableau 6). Ce tableau est la transcription, suivant le principe des droits constatés, des opérations ayant lieu sur l'exercice 2023. Il permet de déterminer le résultat de l'exercice (différence entre les droits acquis annuels et les charges payées ou à payer dans l'année), à partir duquel est calculée la capacité d'autofinancement qui représente le surplus des produits annuels sur les charges de l'exercice. Cette capacité d'autofinancement permet de financer une partie de l'investissement de l'année. La CAF augmentée des produits d'investissement couvre en tout ou partie les investissements de l'année. En cas d'insuffisance de produits d'investissement, le solde est pris sur le fonds de roulement de l'établissement. En cas de surplus de financement, celui-ci abonde le fonds de roulement de l'Université.

PARTIE II / Présentation du résultat 2023 par rapport au prévisionnel (BR)

2.1 – Rappel du budget de l'exercice 2023

Pour mémoire, le BI 2023 de l'URN a été voté le 9 décembre 2022. Il a été suivi d'un budget rectificatif (BR) le 9 octobre 2023.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses en autorisations d'engagements et en crédits de paiement totalisant le BI et le BR.

BUDGET INITIAL ET RECTIFICATIF 2023

Dépenses	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
Masse Salariale	200 354 244 €	200 354 244 €
Fonctionnement	49 398 527 €	44 044 976 €
Investissement	26 985 401 €	20 645 461 €
Budget total 2023	276 738 172 €	265 044 681 €

Les recettes, quant à elles, inscrites au BR étaient portées à **262 M€** réparties comme suit :

BUDGET INITIAL ET RECTIFICATIF 2023

Recettes	Prévision de recettes
Subv. Charges Service Public (SCSP)	199 008 299 €
Autres financements État	9 213 395 €
Fiscalité affectée (CVEC)	2 276 337 €
Autres financements publics	32 697 240 €
Recettes propres	18 964 667 €
Total	262 159 938 €

Ainsi, le solde budgétaire prévisionnel a été voté en déficit à hauteur de **2,88M€**.

2.2 / Présentation des comptes définitifs

2.2.1 / Autorisations budgétaires (tableau 2)

L'analyse de l'exécution budgétaire se fait au travers des tableaux réglementaires (tableau n°1 à 10). Pour rappel, le tableau 2 présente les « autorisations budgétaires », il est soumis au vote du conseil d'administration. Il détaille par masse :

- La consommation des AE et des CP.
- Les recettes réellement encaissées en 2023.

Les recettes encaissées ont été conformes aux prévisions budgétaires formalisées avec un écart de -0,2% soit **579 K€** (recettes budgétées de **262,16 M€** contre **261,58 M€** encaissées). Pour les dépenses, elles sont inférieures aux prévisions d'environ -9,7% en AE et de -4,9% en CP. Ainsi, le résultat prévisionnel voté à hauteur de **-4,4 M€** est finalement **excédentaire de +1,7M€**.

Rappelons ici que cette prévision s'appuyait sur une très forte hausse des dépenses de fluides au 31/12 qui s'est avérée importante mais moins forte que prévue du fait de l'impact de « l'amortisseur énergétique » prévu pour compenser la hausse de l'électricité et des autres fluides. En effet, l'inflation constatée en cours d'année avec une envolée des prix de l'énergie et des carburants, a fortement impactée nos comptes de **+4 M€ d'augmentation** (incluant l'impact de l'amortisseur énergétique).

Enfin, les recettes encaissées liées aux financements publics et aux recettes propres sont globalement en augmentation de **+2,0 M€** par rapport aux prévisions.

Le taux d'exécution global du budget, toutes sections confondues, est de **90%** environ (en AE).

Dépenses	BUDGET RECTIFICATIF 2023		Réalisé N
	Autorisations d'engagement (AE)	Autorisations d'engagement (AE)	Taux d'exécution AE
Masse Salariale	200 354 244 €	197 948 097 €	98,8%
Fonctionnement	49 398 527 €	38 557 891 €	78,1%
Investissement	26 985 401 €	13 380 445 €	49,6%
Total 2023	276 738 172 €	249 886 433 €	90,3%

Le taux d'exécution global est de 95 % (en CP).

	BUDGET RECTIFICATIF 2023	Réalisé N	
Dépenses	Crédits de paiement (CP)	Crédits de paiement (CP)	Taux d'exécution CP
Masse Salariale	200 354 244 €	197 948 097 €	98,8%
Fonctionnement	44 044 976 €	34 697 948 €	78,8%
Investissement	20 645 461 €	19 413 527 €	94,0%
Total 2023	265 044 681 €	252 059 572 €	95,1%

2.2.2 / Situation Patrimoniale :

La situation patrimoniale prend en compte la différence entre les charges et les produits et présente le compte de résultat de l'établissement qui se traduit par un bénéfice ou un déficit.

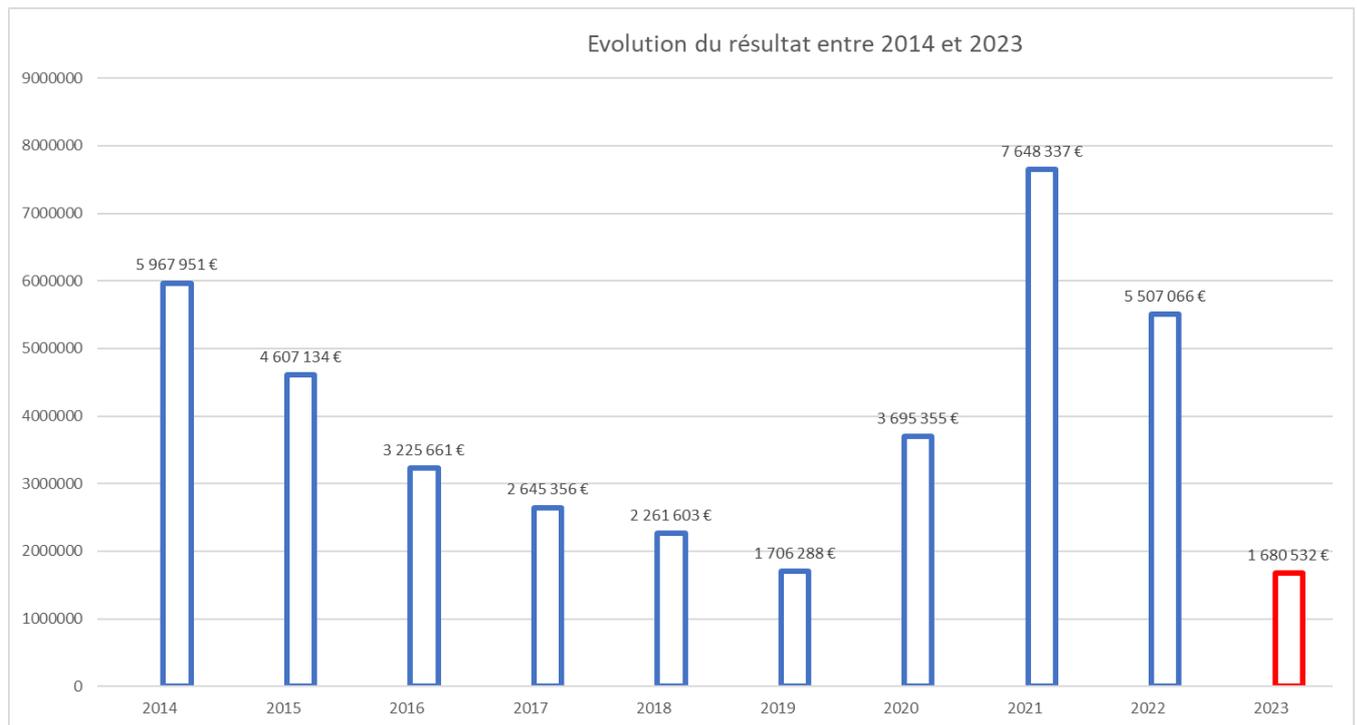
SITUATION PATRIMONIALE DE L'ETABLISSEMENT

Résultat comptable

CHARGES	Compte financier 2023	PRODUITS	Compte financier 2023
Personnel	197 948 097 €	Subventions de l'Etat	204 351 454 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	54 733 621 €	Autres financements de l'Etat	1 241 979 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	67 423 606 €	Fiscalité affectée	2 276 337 €
Intervention (le cas échéant)		Autres subventions	14 115 667 €
		Autres produits	45 066 797 €
TOTAL DES CHARGES (1)	265 371 702,56 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	267 052 235,02 €
Résultat (3) : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 680 532,46 €		

Le résultat comptable de l'exercice est bénéficiaire de **1 680 532 €**.

Évolution du résultat depuis 2014 :



PARTIE III : Analyse détaillée des dépenses

3.1 - Analyse de la masse salariale

3.1.1 - Taux d'exécution de la prévision budgétaire

La masse salariale est répartie par centre financier dans SIFAC et se décompose en 4 enveloppes :

- L'enveloppe 932 concernant les dépenses de personnels sur financement recherche
- L'enveloppe 922 pour certaines dépenses de personnels en recherche sur crédits de l'établissement
- L'enveloppe 916.5 concernant les prestations sociales du SACSO
- L'enveloppe 926 pour l'ensemble de la masse salariale hors enveloppes spécifiques citées ci-dessus.

Le taux d'exécution de la prévision budgétaire passe de 98,9% à 98,8% entre 2022 et 2023 ce qui marque une stabilité dans la prévision de manière globale.

Centre financier - masse salariale	BI 2022	BR2 2022	Exécution finale 2022	Taux d'exécution du BR2
926 - Masse salariale URN hors CFI	179 696 836 €	181 912 021 €	180 719 413 €	99,34%
932 - Financement recherche	6 414 428 €	7 414 428 €	6 530 578 €	88,08%
922- Crédits établissement recherche	148 000 €	305 250 €	282 732 €	92,62%
916.5 - Prestations SACSO	158 000 €	158 000 €	161 077 €	101,95%
Total	186 417 264 €	189 789 699 €	187 693 800 €	98,90%

Centre financier - masse salariale	BI 2023	BR1 2023	Exécution finale 2023	Taux d'exécution du BR1
926 - Masse salariale URN hors CFI	189 121 360 €	191 939 570 €	190 661 322 €	99,33%
932 - Financement recherche	8 974 674 €	7 974 674 €	6 851 979 €	85,92%
922- Crédits établissement recherche	282 000 €	282 000 €	260 255 €	92,29%
916.5 - Prestations SACSO	158 000 €	158 000 €	174 541 €	110,47%
Total	198 536 034 €	200 354 244 €	197 948 097 €	98,80%

3.1.2 - Analyse du tableau 1 des emplois

			Bref Descriptif	Unité	CFI 2022	CFI 2023	Ecart	BI 2024
Plafond Etablissement (ou plafond dit "Etat")	Titulaires	EC-E	PU/PUPH/MCF/MCPH/PRAG/PRCE/PE...	ETPT	1 043	1 042	-1	1 062
		BIATSS	AENES, ITRF, BIB, INF, Ass Sociales	ETPT	681	677	-4	691
	Non Titulaires	ENS	ATER, ATEN, Lecteurs, Doctorants Etbts, Chefs de Clinique/Assistants des hôpitaux, PAU	ETPT	331	311	-20	323
		BIATSS	Contractuels Biatss sur postes vacants, en surnombre non financés, en suppléances	ETPT	224	218	-6	228
Sous total Plafond Etablissement				ETPT	2 279	2 248	-31	2 304
Hors Plafond (ou plafond 2)	Non Titulaires	ENS	Post Doctorant et Doctorants sur financement recherche, ATER/ATEN/PAU sur financement de formation continue, Chefs de Clinique/Assistants des hôpitaux sur financement ARS ou collectivités	ETPT	98	125	27	139
		BIATSS	Contractuels Biatss sur financement recherche ou autres financements (NCU, FC...)	ETPT	119	138	19	160
Sous total Hors Plafond				ETPT	217	263	46	299
TOTAL				ETPT	2 496	2 511	15	2 603

Quelques définitions :

Le « Plafond Établissement », également appelé « Plafond État » (ou plafond **1**), mentionné à l'article L712-9 du code de l'éducation comprend :

- Tous les fonctionnaires
- Les contractuels dont la rémunération est assurée en tout ou partie par la SCSP.

Le « Hors Plafond », également appelé « Plafond propre » (ou plafond **2**) comprend les personnels contractuels rémunérés exclusivement sur ressources propres.

ETPT : signifie Équivalent Temps Plein Travaillé, il s'agit d'une unité de mesure qui prend en compte la quotité de travail et la durée de la période d'activité sur l'année civile. C'est l'unité retenue par le ministère pour fixer le plafond d'emploi autorisé et décompter les emplois des établissements d'enseignement supérieur. À titre d'exemple, 1 agent avec une quotité de travail à 50% et travaillant du 1er janvier au 30 juin décompte 0,25 ETPT.

Principaux éléments expliquant l'augmentation globale d'effectif de 15 ETPT :

Il est à noter une diminution des effectifs de titulaires enseignants (E)/enseignants-chercheurs (EC) à hauteur de -1 ETPT entre 2022 et 2023 (voir paragraphe ci-dessous « Focus sur la masse des agents titulaires » pour obtenir le détail des flux entrées-sorties) et une augmentation de l'effectif des E/EC non titulaires de +7 ETPT (-6 sur plafond 1 + 27 sur plafond 2), soit une augmentation globale de cette catégorie de personnel de +6 ETPT.

On constate également une diminution des effectifs de titulaires BIATSS à hauteur de -4 ETPT entre 2022 et 2023 (voir paragraphe ci-dessous « Focus sur la masse des agents titulaires » pour obtenir le détail des flux entrées-sorties) et une augmentation de l'effectif des BIATSS non titulaires de +13 ETPT (- 6 sur plafond 1 +27 sur plafond 2), soit une augmentation globale de cette catégorie de personnel de +9 ETPT.

Concernant les agents non titulaires sur plafond 2, l'augmentation de +46 ETPT s'explique par une dynamique de recrutement sur financement recherche à nouveau en hausse cette année. À cela s'ajoute le retour en gestion par l'URN à partir d'octobre 2023 d'une 2nde cohorte de doctorants « Région » dont la gestion avait été prise par la COMUE ainsi que la poursuite de l'augmentation des recrutements sur des appels à projet hors recherche (projets Ingenium, SANURN,...).

3.1.3 - Analyse de l'évolution de la masse salariale

Tableau d'écart de la Masse Salariale et des ETPT par plafond d'emploi et population (source Document Prévisionnel de Gestion [DPG])

PLAFOND	TITULAIRES/NON TIT	POPULATION	ETPT CUMULE MOYEN ANNUEL 2023	MS 2023	ETPT CUMULE MOYEN ANNUEL 2022	MS 2022	ECART ETPT 2022/2023	ECART MS 2022/2023	
1	TITULAIRES	E et EC	1 042,36	115 230 352,19	1 042,65	111 737 721,21	-0,29	3 492 630,98	
		dont cc E/EC et BIATSS		4 296 845,19		4 129 633,56		167 211,63	
		BIATSS	676,62	43 957 586,36	680,81	40 373 118,35	-4,20	3 584 468,01	
	sous-total 1			1 718,98	159 187 938,55	1 723,47	152 110 839,56	-4,49	7 077 098,99
	NON TITULAIRES	E et EC		311,08	11 100 337,63	330,76	11 020 733,88	-19,67	79 603,75
		BIATSS		217,57	9 121 091,17	224,68	8 427 953,18	-7,12	693 137,99
	sous-total 2			528,65	20 221 428,80	555,44	19 448 687,06	-26,79	772 741,74
TOTAL PLD 1			2 247,63	179 409 367,35	2 278,90	171 559 526,62	-31,28	7 849 840,73	

2	NON TITULAIRES	E et EC	125,32	5 493 058,07	98,07	4 417 490,41	27,25	1 075 567,66
		BIATSS	137,71	5 813 011,09	119,15	4 795 723,30	18,56	1 017 287,79
	TOTAL PLD 2			263,03	11 306 069,16	217,22	9 213 213,71	45,81

AUTRES CATEGORIE NON VENT			7 018 825,68		6 832 940,28		185 885,40	
AUTRES DEPENSES MS HORS PAF			213 834,44		88 119,57		125 714,87	
TOTAL GENERAL			2 510,65	197 948 096,63	2 496,12	187 693 800,18	14,53	10 254 296,45

Quelques définitions complémentaires :

Autres catégories non ventilables : il s'agit de la masse salariale liée aux agents ne décomptant pas de plafonds d'emplois, soit majoritairement les vacataires effectuant des vacations d'enseignement, les maîtres de stages en santé ou encore les vacataires étudiants.

Autres dépenses MS hors PAF (Masse Salariale hors Paie À Façon) : il s'agit de dépenses incluses dans les dépenses de personnels mais qui sont saisies directement dans SIFAC sans passer par le circuit de la paie. Il s'agit principalement des dépenses suivantes :

- Les prestations sociales du SACSO
- Les frais liés aux accidents de travail
- Les trop perçus
- Le GUSO (intermittents du spectacle)
- La facture RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) liée aux vacataires fonctionnaires

Entrées concours : la comptabilisation d'un agent au titre des concours dans les tableaux ci-dessous s'entend si l'agent vient de l'extérieur de l'établissement ou s'il était agent contractuel de l'établissement. Si l'agent était déjà titulaire de l'établissement, il sera comptabilisé dans la colonne « endo-recrutements ».

Schéma d'emplois : s'entend dans ce document comme la différence d'effectifs entre les agents entrants et les agents sortants.

Principaux éléments expliquant l'augmentation globale de la masse salariale de 10,25 M€ :

La masse salariale des agents titulaires : +7,08 M€

- Un GVT solde évalué à **+0,3 M€¹**
- L'extension en année pleine de la hausse du point d'indice de 3.5% à compter du 1^{er} juillet 2022 ajouté au coût sur 2023 de la hausse du point d'indice de 1.5% à compter du 1^{er} juillet 2023 évalué à **3,41 M€**
- Un flux positif d'entrées-sorties de personnels titulaires pour 2023 (+20,65 ETP) alors qu'il était négatif en 2022 (-4,45 ETP) (voir le tableau ci-dessous).²

2023	Entrées - Concours (en ETP)	Autres entrées (en ETP)	Endo- recrutements (concours)	Sorties retraites (en ETP)	Autres sorties (en ETP)	Schema d'emploi (en ETP)
PU/PUPH	14,00	0,00	11,00	9,00	6,00	10,00
MCF/MCPH	34,00	4,00	-11,00	10,00	9,00	8,00
2nd Deg et equ	12,00	1,00		12,00	4,05	-3,05
SOUS-TOTAL ENS	60,00	5,00		31,00	19,05	14,95
BIATSS CAT A Titulaire	7,00	10,00	7,00	6,80	15,60	1,60
BIATSS CAT B Titulaire	14,00	12,40	-3,00	4,00	10,80	8,60
BIATSS CAT C Titulaire	10,00	1,00	-4,00	6,00	5,50	-4,50
SOUS-TOTAL BIATSS	31,00	23,40		16,80	31,90	5,70
TOTAL	91,00	28,40		47,80	50,95	20,65
TOTAL	119,40			98,75		

- Une augmentation des primes et indemnités évaluée à **3,11 M€ (0,55 M€** pour les enseignants et enseignants chercheurs et **2,56 M€** pour les BIATSS). L'augmentation de ce poste de dépenses s'explique principalement par la mise en place de la revalorisation du RIFSEEP des BIATSS titulaires (nouvelle grille pour 2022, 2023, 2024 et 2025 à compter de la paie de mai 2023 avec un effet rétroactif sur 2022) et le régime

¹ Source : données rapport GVT de OREMS (logiciel MESRI) extraite à l'issue de l'intégration de la paie de janvier 2024.

² Rappel des postes attribués aux recrutements des deux dernières campagnes d'emplois :

- **102 postes en 2022** : 56 enseignants/enseignants chercheurs (16 PU/PUPH, 24 MCF/MCPH, 1 BOE, 15 second degré) et 46 BIATSS (19 catégories A, 16 catégories B et 11 catégories C)
- **131 postes en 2023** : 80 enseignants/enseignants chercheurs (28 PU/PUPH, 37 MCF/MCPH, 15 second degré) et 51 BIATSS (19 catégories A, 19 catégories B et 13 catégories C)

indemnitaire des personnels enseignants chercheurs (RIPEC) entré en vigueur le 1er janvier 2022 (Décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021) avec des montants en augmentation en 2023.

La masse salariale des agents non titulaires sur plafond 1 : +0,77M€

- L'extension en année pleine de la hausse du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022 ajoutée au coût sur 2023 de la hausse du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023 évalué à **0,4 M€**.
- Une diminution des effectifs de 26,79 ETPT (-19,67 ETPT pour les contractuels enseignants et -7,12 ETPT pour les contractuels BIATSS).
- Une augmentation du régime indemnitaire des BIATSS en CDI adossé à celui des BIATSS titulaires évalué à **0,3 M€**

La masse salariale des agents non titulaires sur plafond 2 : +2,09M€

- L'extension en année pleine de la hausse du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022 ajoutée au coût sur 2023 de la hausse du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023 évalué à **0,23 M€**.
- Une augmentation des effectifs de 45,81 ETPT (+27,25 ETPT pour les contractuels enseignants et +18,56 ETPT pour les contractuels BIATSS) dont une augmentation de 7,29 ETPT pour les agents non titulaires sur contrat de recherche (932). Ces données comprennent le retour d'une 2nde cohorte de « doctorants région » à compter du 01/10/2023 dont la gestion de la rémunération avait été transférée cohorte après cohorte à la COMUE entre 2017 et 2020.
- À noter par ailleurs une augmentation de la masse salariale sur des financements autres que recherche avec principalement des projets tel que « Ingenium ».

La masse salariale des vacataires (Autres catégories non ventilables) : +0,19M€

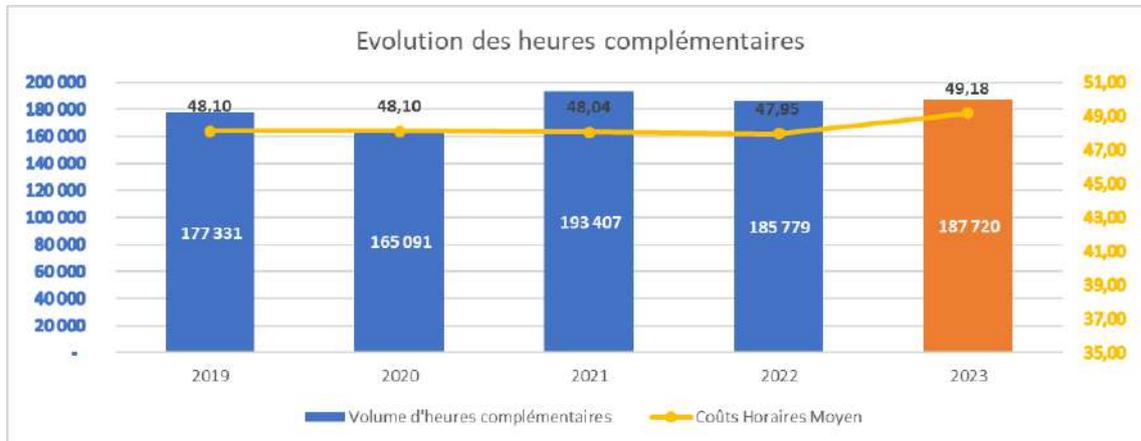
- Augmentation de la masse salariale des vacataires hors enseignement de l'ordre de **0,06M€**
- Augmentation de la masse salariale des vacataires d'enseignement de l'ordre de **0,13M€**

La masse salariale hors circuit paie (MS hors PAF) : +0,13 M€

- Augmentation des dépenses liées au paiement de la RAFP. Deux factures ont été payées en 2023 (RAFP au titre de 2022 et au titre de 2021) tandis qu'un seul paiement a eu lieu en 2022 (RAFP au titre de 2020)
- Augmentation des dépenses de prestations sociales du SACSO
- Augmentation des dépenses liées au remboursement de visites médicales ou de frais liés aux accidents de travail.

3.2 - Focus sur les heures complémentaires

	2019	2020	2021	2022	2023
Volume d'heures complémentaires	177 331	165 091	193 407	185 779	187 720
Coûts des Heures complémentaires	8 529 457	7 940 213	9 291 729	8 907 903	9 232 744
Coûts Horaires Moyen	48,10	48,10	48,04	47,95	49,18

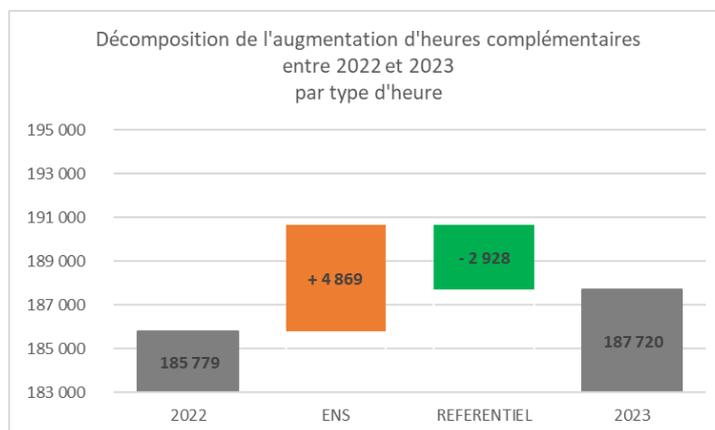


Quelques éléments d'analyse sur l'évolution des heures complémentaires :

- Le volume des heures complémentaires est en augmentation sur l'année 2023 par rapport à 2022.
- Le coût horaire moyen des heures complémentaires est également en augmentation (cout horaire le plus élevé observé sur les cinq dernières années)

Globalement, pour 2023, on observe une augmentation du volume des heures complémentaires de + 1 %, soit + 1 941 heures, par rapport à l'année 2022 mais une baisse de – 2.9 % versus 2021 (soit – 5 687 heures).

Cette augmentation s'explique notamment par une augmentation des reliquats : 6 878 heures pour 2023 (versus 3 774 en 2022). Cela s'explique également par la mise en place du nouvel applicatif dénommé « OSE ». En effet, pour la première fois, les saisies de l'année académique (2023/2024) ont été possibles avant le début de l'année civile (2024), pour un total de 3 882 heures.



3.3 / Analyse des taux d'exécution du fonctionnement

Le taux d'exécution du fonctionnement est en dessous des projections : 78 % en 2023 contre 68% en 2022. Aussi, pour un montant total budgété en fonctionnement de **49,4 M€**, les engagements (AE) ont été de **38,6 M€** et **34,7 M€** ont été payés (CP).

Les écarts entre la prévision et l'exécution s'expliquent comme suit :

- Les prestations et conventions de recherche n'ont pas atteint le niveau des dépenses prévues à hauteur de **3,2 M€** ce qui conduit à un taux d'exécution sur la partie Recherche de 60%. De fait, la difficulté de prévision réside notamment dans la pluriannualité de certains projets de recherche qui explique ce taux.
- Les dépenses d'énergie affichent une hausse de **4 M€** entre 2022 et 2023. Le budget 2023 alloué à cet effet, n'a pas été entièrement consommé du fait de l'amortisseur énergétique soit un écart de **2,4 M€** d'AE non consommé (taux d'exécution de 81%). Pour mémoire, cette prévision a été effectuée en octobre 2022 dans un contexte de forte augmentation tarifaire. Le tarif final n'a été connu qu'en fin d'année 2023 d'où l'explication de cette sous exécution.

EVOLUTION DES CHARGES LIEES A L'ENERGIE ENTRE 2021 ET 2023

Compte	Désignation	2021	2022	2023	Ecart 2022 / 2023
60611000	Électricité	2 190 504,76 €	3 173 612,48 €	6 518 391,49 €	3 344 779,01 €
60612000	Carburants et lubrifiants	28 109,27 €	49 611,60 €	51 241,79 €	1 630,19 €
60613000	Gaz	569 469,95 €	706 343,64 €	1 426 821,68 €	720 478,04 €
60614000	Chauffage sur réseau	839 513,46 €	1 249 733,20 €	1 162 701,57 €	- 87 031,63 €
60617000	Eau	179 757,72 €	228 930,32 €	245 870,15 €	16 939,83 €
	TOTAL	3 807 355,16 €	5 408 231,24 €	9 405 026,68 €	3 996 795,44 €

Evolution-> 73,9%

- Le FSDIE comprend plusieurs enveloppes au BI 2023 dont une part pour les initiatives étudiantes qui représentent une sous exécution (70%) pour **0,24 M€**
- Les projets hors recherche ont eu quant à eux une exécution à hauteur de 67% soit **3,1 M€**. Certains projets ont réellement démarré en milieu d'année ce qui explique ce faible taux d'exécution.
- Les enveloppes de fonctionnement des directions et composantes présentent une sous exécution de **1,6 M€** hors projet.

Focus sur les frais de missions et Déplacements :

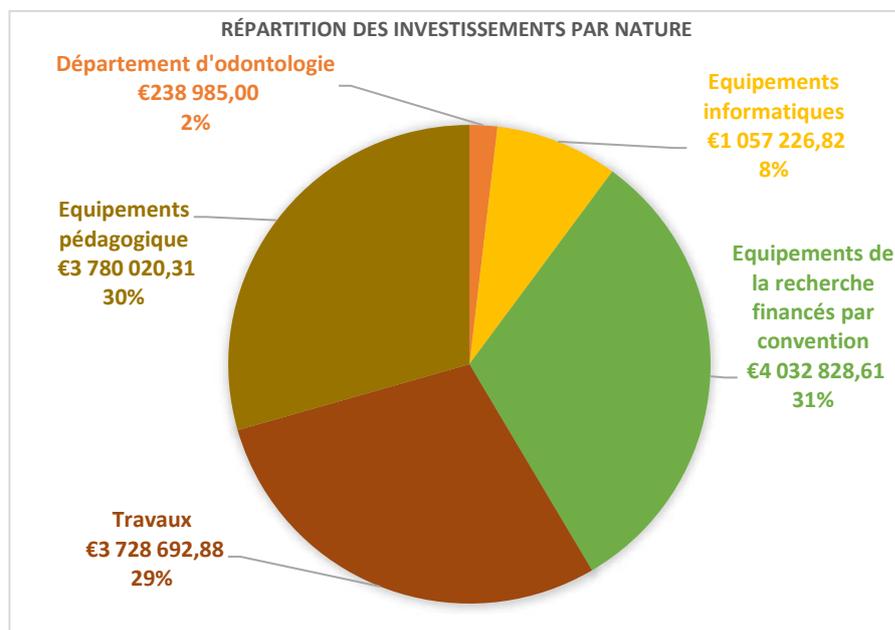
Evolution des frais de missions et déplacements				
	2021	2022	2023	Ecart
Montant	647 160 €	1 763 560 €	2 196 245 €	432 685 €
Nb de trajets (A/R)	5 866	12 078	15 495	3417
prix moyen du déplacement	110,32 €	146,01 €	141,74 €	
		Augmentation de		25%
		Effet des prix		-4%
		Effet des volumes		28%

Les frais de missions et déplacements représentent **2,2 M€** soit environ **6 %** des dépenses de fonctionnement à l'URN.

Après une très forte augmentation du nombre de voyages en 2022, l'année 2023 a connu une nouvelle hausse (+28%) de la volumétrie des déplacements avec un volume de voyages autour de 15 500 dont 52 % sont liés à la thématique recherche. Il convient de noter qu'environ 48% de ces déplacements représentent moins de 50 € l'aller – retour.

3.4 / Analyse des taux d'exécution de l'investissement

Le montant des investissements a été en 2023 de **13,4 M€** en AE et de **19,4 M€** en CP, réparti comme suit :



Les investissements se sont poursuivis pour le département d'odontologie représentant 6% des dépenses d'investissement de l'exercice. Afin de financer ces équipements, l'établissement a perçu des financements de l'État, de la Région et de la Métropole de Rouen Normandie.

Par ailleurs, la part des investissements des composantes (petits travaux, équipements pédagogiques, etc.) représente 32 % du total, répartis comme suit :

DETAIL PAR COMPOSANTE	
902 UFR DSEG	119 932,97 €
903 UFR LSH	258 973,09 €
904 UFR ST	854 520,74 €
905 UFR SHS	73 732,28 €
906 UFR SANTE	577 806,33 €
907 UFR STAPS	176 687,51 €
908 IUT ROUEN	1 031 657,90 €
909 IUT EVREUX	495 351,82 €
913 IAE	29 518,39 €
923 INSPE	121 453,00 €
928 ESITech	40 386,28 €
total par composante	3 780 020,31 €

L'absence de CPER en 2023 s'est traduit par un faible volume d'investissement au niveau des travaux bâtimentaires à hauteur de **3,7 M€**. En comparaison, 2022 avait connu un montant de travaux supérieur, à hauteur de **5,4 M€** en AE.

Evolution du montant des travaux (AE)

	2019	2020	2021	2022	2023
Travaux	8 074 199,00 €	2 631 305,00 €	7 729 696,00 €	5 428 746,81 €	3 728 692,88 €

Enfin, les investissements concernant les travaux de recherche représentent 26 % du montant total.

Le taux d'exécution est de 49,6 % sur la part investissement au regard de la prévision budgétaire. Cette sous exécution s'explique par :

- Recherche : une sous exécution à hauteur de **5,5 M€** (soit 39% d'exécution), la difficulté de prévision réside notamment dans le rythme pluriannuel de certains projets de recherche qui explique ce très faible taux.
- Travaux : d'une part, le programme d'investissement concernant le gymnase n'a pas démarré en 2023 pour **1,8 M€**. D'autre part, **5,1 M€** n'ont pas fait l'objet d'engagements prévus initialement dans le BI.
- Pour conclure, la part hors Recherche affiche un taux d'exécution de 66% ce qui correspond aux matériels acquis dans le cadre des projets de l'IUT de Rouen et des investissements de l'UFR Santé pour la majeure partie.

PARTIE IV : Analyse détaillée des recettes

Les recettes encaissées :

En raison du principe d'universalité, les recettes sont globalisées et peuvent à ce titre financer tout type de dépense.

À titre d'exception, les recettes fléchées permettent de suivre précisément certaines opérations. Elles résultent d'un accord avec le financeur et sont destinées à des dépenses explicitement identifiées par ce tiers dans le cadre d'un contrat ou d'une convention, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

BUDGET RECTIFICATIF 2023

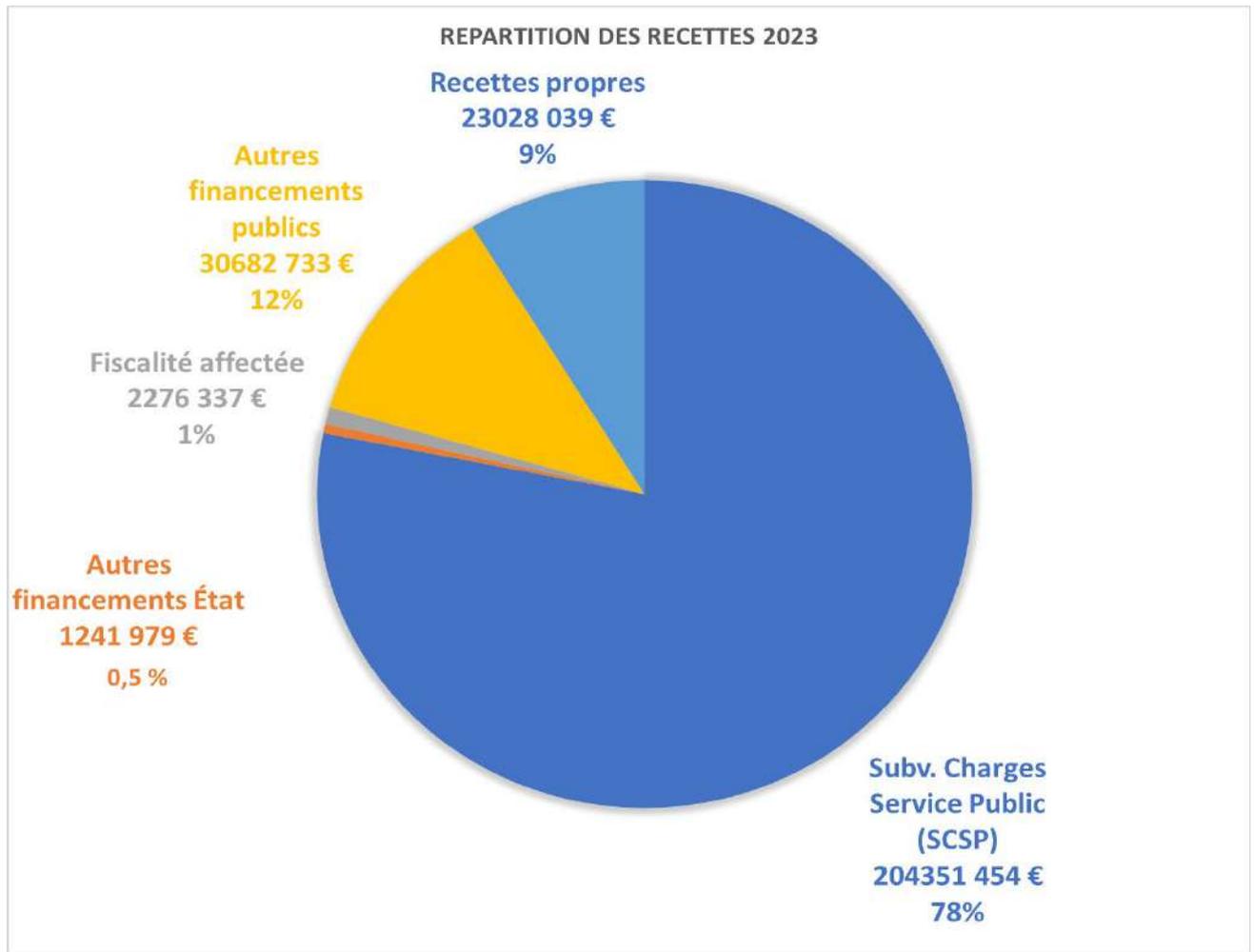
Recettes	Prévision de recettes	Recettes réelles	Ecart
Subv. Charges Service Public (SCSP)	199 008 299 €	204 351 454 €	5 343 155 €
Autres financements État	9 213 395 €	1 241 979 €	-7 971 416 €
Fiscalité affectée (CVEC)	2 276 337 €	2 276 337 €	0 €
Autres financements publics	32 697 240 €	30 682 733 €	-2 014 507 €
Recettes propres	18 964 667 €	23 028 039 €	4 063 372 €
Total	262 159 938 €	261 580 542 €	- 579 396 €

Le taux d'exécution (99,8%) en recette est conforme aux prévisions de fin d'année. Il faut noter que les recettes ne sont pas limitatives contrairement aux dépenses. Dans le tableau ci-dessus, certains écarts sont liés à un fléchage différent entre les financements d'État et les autres financements publics.

Pour rappel, les recettes encaissées au sens budgétaire correspondent aux encaissements rapprochés à un titre de recette de l'exercice. Toutes les écritures de produits ne donnent pas obligatoirement lieu à une écriture budgétaire. C'est le cas notamment pour les écritures de reprises sur amortissement, dépréciations, provisions, produits constatés d'avance, produits à recevoir. Il existe donc des écarts entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale qui n'enregistrent pas les mêmes objets de gestion.

Évolution des recettes encaissées 2023 par origine

Les recettes ont augmenté entre 2022 et 2023 de **20 M€** portant ainsi le montant des recettes encaissées à **261 580 542 €** soit une augmentation de 8,3% par rapport à 2022. Ainsi le graphique suivant exprime la répartition des recettes par nature budgétaire.



4.1 - Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)

La SCSP s'établit à **204 351 454 €** et se répartit comme suit :

	Crédits 2023 (AE = CP)
Crédits hors plan de relance	203 385 854 €
Crédits de masse salariale	182 682 540 €
Crédits de fonctionnement	20 703 314 €
Crédits du plan de relance	965 600 €
Crédits de masse salariale	965 600 €
SCSP au budget 2023	204 351 454 €

- dans le cadre du fonds de compensation exceptionnel des surcoûts énergétiques de 2023, cette SCSP comprend une dotation de **2 138 414 €**.

- les mesures indiciaires du rendez-vous salarial du 12 juin 2023 : **910 998 €** soit le financement à hauteur de 75 % des mesures indiciaires à savoir la revalorisation du point d'indice de + 1,5% et les mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B pour les personnels émargeant sur les crédits de masse salariale du plafond État.

- dont la poursuite de la loi de programmation de la recherche (LPR) : **280 681 €** confirmant ainsi la trajectoire de la LPR se répartissant comme suit :

- **104 692 €** pour le repyramidage des personnels ITRF (dont TRF, ASI, IGE, IGR)
- **86 574 €** au titre des mesures indemnitaires 2023 des personnels ITRF et de bibliothèque (**48 930 €**), et de l'impact de la revalorisation indemnitaire des ESAS intervenue le 1^{er} septembre 2023 (**37 644 €**)
- **26 460 €** non pérennes pour le financement rétroactif de la part C1 du RIPEC pour les professions libérales sur l'année 2022
- **40 204 €** pour le classement et le reclassement des jeunes chercheurs
- **22 751 €** pour la progression de carrière des IGR.

- dont l'adaptation de l'offre de formation et réussite étudiante : **990 470 €** répartis comme suit :

- **965 600 €** au titre du financement de l'extension en année pleine des places en licence et en master et des places en FSS ou PAREO, correspondant au versement de la dernière tranche des crédits ouverts sur la mission « Plan de relance » (programme 364)
- **24 870 €** au titre des certifications en langue anglaise

- dont les mesures en santé : **82 926 €** alloués :

- **70 000 €** pour le centre de dons du corps
- **12 926 €** supplémentaires au titre de l'impact en tiers d'année de la révision des effectifs de santé intervenue au 1^{er} septembre 2023.

- dont l'Apprentissage : **45 886 €** notifiés au titre du dispositif d'apprentissage (emplois d'apprentis)

- dont des soutiens exceptionnels : **213 980 €** répartis à hauteur de :

- **53 980 €** alloués au titre de la compensation des dépenses afférentes aux mesures sociales liées à la crise sanitaire (chèques psychologues).
- **160 000 €** au titre des mesures de sûreté mises en œuvre à la suite de l'élévation de la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat ».



Depuis 2017, la SCSP a progressé de 15 % soit environ **26,8M€**. Parallèlement, la masse salariale a également augmenté de **25 M€**, soit +14,6 % sur 6 ans.

4.2 - La fiscalité directe : CVEC : 2 276 337 €

Instituée par la loi Orientation et Réussite des étudiants, elle est collectée par le Crous et reversée à l'URN. Cette somme bénéficie aux étudiants et finance des projets de vie étudiante et de campus.

Ainsi la CVEC a permis de financer en 2023, 85 projets différents pour un montant total avoisinant les **1,16 M€**. De ce fait, les produits 2023 de la CVEC ont été de **2,3 M€** conformément aux prévisions.

4.3 Autres financements de l'Etat : 1 241 949 €

Les autres financements de l'État correspondent :

- Aux financements d'opérations immobilières : **0,4M€**
- Aux contrats de recherche : **0,65 M€**
- Aux remboursements de diverses mises à disposition de personnels : **0,2M€**

4.4 - Autres financements publics : 30 682 733 €

En 2023, les autres financements publics se situent à hauteur de **30,7 M€** qui correspondent essentiellement aux conventions de la recherche.

Les projets Recherche représentent **24 M€** sur les **30,7 M€** soit 78% qui se répartissent comme suit :

- | | | |
|-------------------------------|---|----------------|
| - ANR Investissement d'Avenir | : | 0,4 M€ |
| - ANR Hors PIA | : | 3,12 M€ |
| - Région | : | 6,9 M€ |
| - Union Européenne | : | 11,9 M€ |
| - Autres financeurs | : | 1,7 M€ |

Les Projets hors Recherche sont les suivants :

- Le département d'Odontologie, créé en 2022, a été équipé en 2023 avec la participation de la Région pour un montant de **0,76M€** ainsi que la Métropole pour **0,2M€**.
- L'alliance européenne INGENIUM bénéficie d'un financement Erasmus+. Pour l'URN, le projet représente 1,5 M€ sur 3 ans soit **0,34M€** en 2023.
- Le projet NCU « Réussites plurielles » est financé par l'ANR pour une période de 10 ans (2019 à 2028) et pour lequel l'URN a perçu **487K€** en 2023.

Enfin, la Région finance dans le cadre du dispositif Normandie Sup, des projets visant à servir l'ambition régionale en matière d'enseignement supérieur. Pour l'année 2023, la Région a voté une subvention de **0,7 M€** en fonctionnement pour l'URN.

4.5 - Recettes propres : 23 028 039

Les recettes propres à l'établissement sont détaillées ci-dessous.

4.5.1 - Apprentissage et formation continue

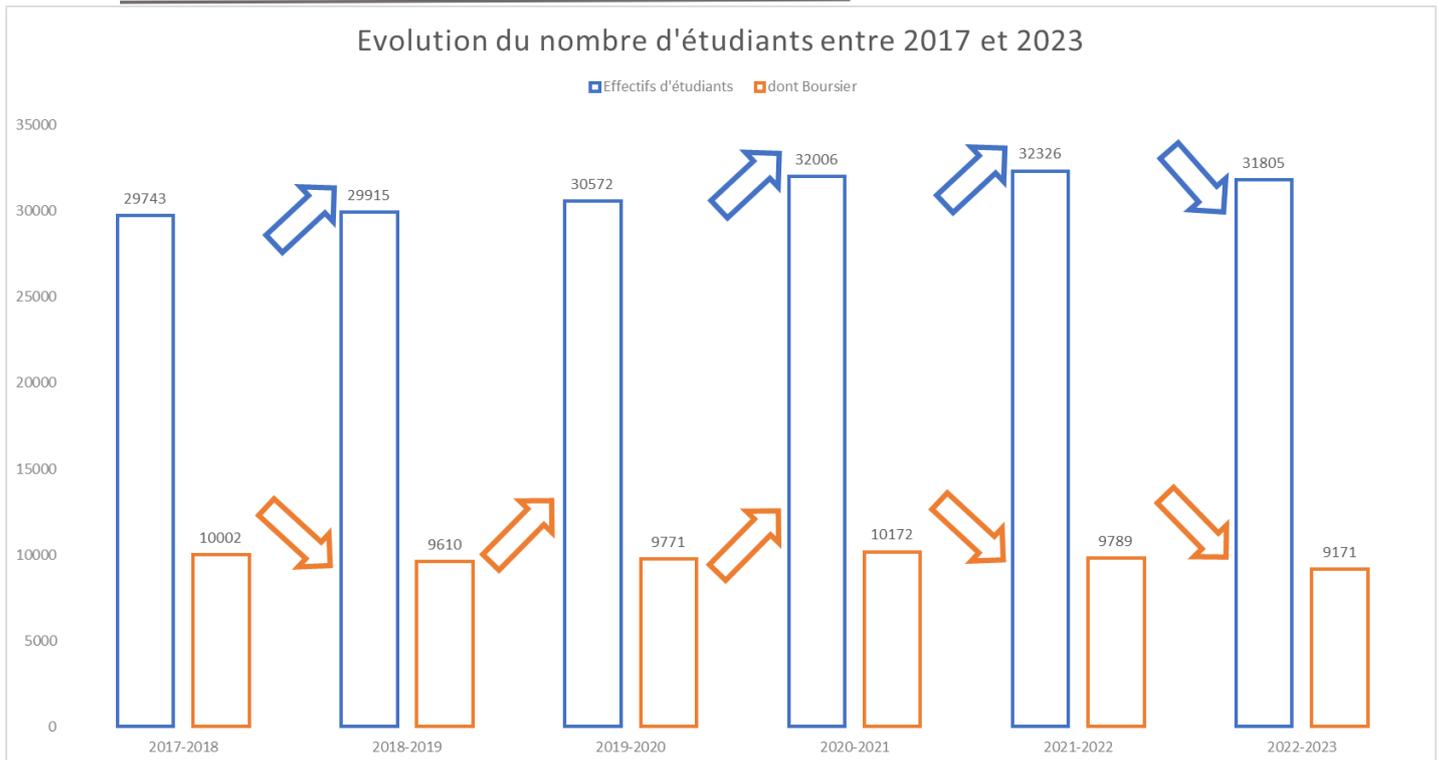
Depuis la loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, dite loi Avenir professionnel, de 2018, les organismes de formation ont toute liberté d'ouvrir des formations en apprentissage. A ce titre, l'Université de Rouen Normandie est passée de 11 formations apprentissage à 80 parcours en alternance. Depuis 2018, il est observé une progression de 78% du nombre d'alternants (633 en 2018 contre 1135 en 2023). Désormais 95% des alternants sont des apprentis avec des niveaux de prise en charge fixés par décret dont le niveau médian est de 7 964 €. A cela s'ajoute une augmentation globale des effectifs formation continue, ce qui engendre une augmentation sensible du chiffre d'affaires. (de **10M€** en 2022 à **12 M€** en 2023).

4.5.2 - Droits d'inscription : 4 057 683 €

Les droits d'inscription ont légèrement diminué de 3,3% en 2023 en toute logique par rapport à l'évolution à la baisse du nombre d'étudiants. Le montant est conforme aux prévisions budgétaires.

	Compte financier			
	2022	2023	Ecart	Evolution
Droits universitaires	4 197 767 €	4 057 683 €	- 140 084 €	-3,34%
dont Exonération	92 178 €	94 696 €		

Le nombre d'étudiants inscrit en 2022/2023 était de 31 805 dont 9 171 boursiers (cf. ci-après).



Source : données Apogée URN, extraites et exploités par l'OVEFIP au 16/02/2024.

Globalement, le nombre d'étudiants est resté stable entre 2022 et 2023 (-1,6%), la proportion de boursier est en revanche, en légère diminution (- 6,3%).

4.5.3 - Taxe d'apprentissage (TA) : 584 361 €

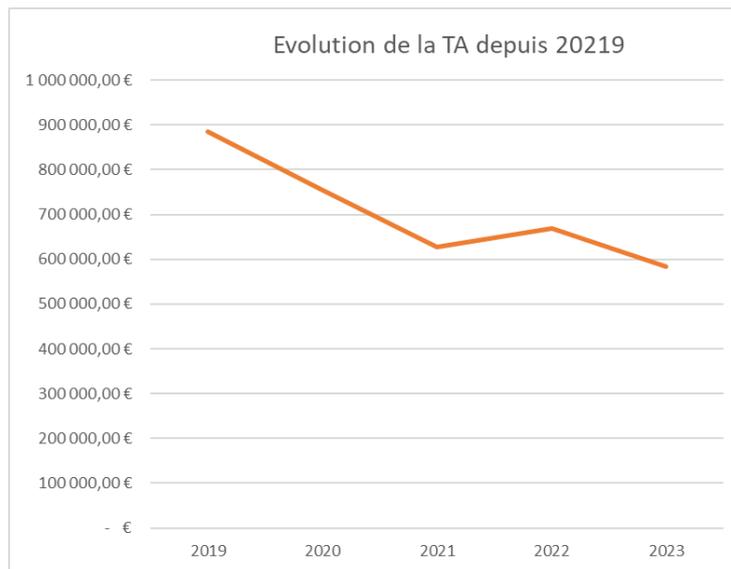
L'exercice 2023 connaît une nouvelle réforme de la taxe d'apprentissage. Celle-ci induit une nouvelle baisse et porte le montant de la TA à hauteur de **584 K€** soit - 12,75 % Ce montant est en conformité avec la prévision budgétaire du BR à hauteur de **516 K€**.

L'affectation du produit de la TA pour 2023 a été la suivante :

TAXE APPRENTISSAGE 2023

	2022	2023	ECART
902 UFR DSEG	26 855 €	25 029 €	- 1 826 €
903 UFR LSH	3 875 €	236 €	- 3 639 €
904 UFR ST	68 481 €	35 160 €	- 33 322 €
905 UFR SHS	- €	595 €	595 €
906 UFR SANTE	136 046 €	79 311 €	- 56 734 €
907 UFR STAPS	12 248 €	5 790 €	- 6 458 €
908 IUT ROUEN	212 093 €	195 418 €	- 16 675 €
909 IUT EVREUX	114 142 €	69 921 €	- 44 221 €
913 IAE	69 009 €	75 795 €	6 786 €
923 INSPE	221 €	150 €	- 71 €
928 ESITech	16 330 €	20 989 €	4 658 €
Non Affecté	10 481 €	75 968 €	65 486 €
TOTAL	669 780,94 €	584 361,07 €	- 85 419,87 €

À partir de 2023, le recouvrement de la taxe d'apprentissage par les Urssaf sera étendu au solde de la taxe d'apprentissage.



Partie V / Les Soldes Intermédiaire de Gestion (SIG)

5.1 - Restes à Payer

La notion de restes à payer (RAP) s'entend comme l'écart constaté entre les consommations d'AE et de CP. Le niveau final de RAP fin 2023 s'élève à **18,2 M€** contre **22,9 M€** en 2022. Cette diminution est liée à 2 facteurs :

- le paiement en 2023 de prestation et d'équipement commandés en 2022 (-2,16 M€)
- un travail conséquent de nettoyage sur les soldes des années antérieurs (-2,63 M€)

Les RAP sont un indicateur important qui correspond à la différence entre les AE validées et le montant des décaissements (CP).

EVOLUTION DU RATIO DES RESTES A PAYER SUR LE VOLUME D'ENGAGEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des AE	222 817 462 €	220 064 725 €	228 722 422 €	246 581 185 €	249 886 433 €
Reste à payer	12 556 981 €	14 151 481 €	14 805 876 €	22 244 877 €	18 152 878 €
Pourcentage	6%	6%	6%	9%	7%

La part des RAP par rapport aux AE diminue passant de 9% à 7% et reste importante au vu des années antérieures. La couverture de ce risque est assurée par une trésorerie à hauteur de **56 M€**.

5.2 - Restes à encaisser :

Le reste à encaisser correspond à la différence entre les autorisations de recettes et les recettes réellement encaissées, il se situe à hauteur de **2,8 M€** et correspond principalement aux conventions de recherche en cours qui restent à percevoir dans le cadre des financements européens cités ci-dessus.

5.3 - Solde budgétaire :

Le solde est l'écart entre les décaissements et les encaissements, il impacte directement la trésorerie. L'établissement affiche un solde budgétaire excédentaire en fin d'exercice à **9,5 M€**.

	SOLDE BUDGETAIRE				
	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits de paiement	226 969 565 €	218 470 225 €	228 068 394 €	239 142 185 €	252 059 572 €
Recettes encaissées	216 783 402 €	228 706 463 €	231 087 277 €	241 557 053 €	261 580 542 €
Solde Budgétaire	-10 186 163 €	10 236 238 €	3 018 884 €	2 414 868 €	9 520 970 €

Par nature, cet indicateur est volatile car il dépend du cycle budgétaire de l'établissement et notamment du volume d'opérations pluriannuelles qui vient impacter plus ou moins fortement d'un exercice à l'autre ce solde.

Le montant élevé de fin d'année 2023 correspond essentiellement aux versements par la Région Normandie des subventions dans le cadre des Projets Equipements Université de Rouen Normandie (PEURN). En effet, la charge avait été comptabilisée en 2022 avec un décalage des recettes sur 2023.

5.4 - Le fonds de roulement (FDR)

Le fonds de roulement constitue le solde entre les ressources stables et les emplois stables (investissements). Il représente une marge de sécurité financière qui a deux fonctions :

- permettre de couvrir le décalage entre les encaissements et décaissements sur les opérations d'investissements financés par des tiers (Etat, Europe, collectivités et partenaires), ce besoin n'existe pas en général dans les universités.
- permettre la mise en œuvre d'une politique d'investissement, notamment de renouvellement des équipements scientifiques et de maintenance immobilière, mais aussi de faire face à des besoins ponctuels dont le financement par la CAF ne paraît pas pertinent.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2023 s'établit à **30 102 110 €**, la variation est de **6,5 M€**. Le fonds de roulement à fin 2023 correspond à 46 jours de dépenses de fonctionnement décaissables 2023.

5.5 - Le Besoin en fonds de roulement (BFR)

Il représente schématiquement la différence entre les dettes à court terme dues par l'établissement auprès de divers créanciers (Etat, fournisseurs divers) et les créances que l'établissement détient sur divers débiteurs (Etat, collectivités publiques, clients divers, avances et acomptes...).

En général, le BFR est négatif pour les universités, car le cycle d'exploitation favorise la rentrée des créances (subventions en avances et acomptes notamment) avant leur utilisation entière à la date de clôture des comptes. Il est aussi impacté par les opérations de rattachement des charges et produits à l'exercice.

5.6 - Trésorerie

La trésorerie au 31 décembre 2023 est de **56 146 395,32 €** soit **86 jours de dépenses de fonctionnement** (y compris les dépenses de personnel) décaissables.

Tableau 1 - Etablissement
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)			(B)			(C) = (A) + (B)		
		Emplois sous plafond Etat *			Emplois financés hors SCSP			Global		
		En ETPT			En ETPT					
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Budget initial	dernier budget modifié	Compte Financier	Budget initial	dernier budget modifié	Compte Financier	Budget initial	dernier budget modifié	Compte Financier
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 048,0	1 048,0	1 042,36			1 048,0	1 048,0	1 042,36
		CDI	2,0	2,0	2,00	-	-	2,0	2,0	2,00
	Non permanents	CDD	327,0	327,0	309,08	144,0	144,0	125,32	471,0	471,0
S/total EC		1 377,0	1 377,0	1 353,44	144,0	144,0	125,32	1 521,0	1 521,0	1 478,76
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								-	-	0,00
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	687,0	687,0	676,62			687,0	687,0	676,62
		CDI	70,0	70,0	67,75	7,0	7,0	8,05	77,0	77,0
	Non permanents	CDD	149,0	149,0	149,82	132,0	132,0	129,66	281,0	281,0
S/total Biatss		906,0	906,0	894,19	139,0	139,0	137,71	1 045,0	1 045,0	1 031,90
Totaux		2 283,0	2 283,0	2 247,63	283,0	283,0	263,03	2 566,0	2 566,0	2 510,66
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au Budget initial				2 357,0						
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au dernier Budget modifié				2 357,0						
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au Compte financier				2 357,0						

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Autorisations budgétaires - COMPTE FINANCIER 2023 : UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Dépenses						
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE			CP		
	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N
Personnel	181 180 390,10	192 378 068,98	191 096 117,64	181 163 222,29	192 379 570,00	191 096 117,64
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>53 282 368,27</i>	<i>57 807 132,00</i>	<i>54 733 620,64</i>	<i>53 282 368,27</i>	<i>57 807 132,00</i>	<i>54 733 620,64</i>
Fonctionnement	27 629 167,83	42 378 853,72	34 325 607,16	27 204 825,60	37 873 305,00	30 835 653,69
Investissement	11 752 927,42	17 959 395,22	9 896 063,92	8 634 295,35	13 321 913,00	10 351 669,41
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N
Personnel	6 530 577,89	7 976 175,02	6 851 978,99	6 530 577,89	7 974 674,00	6 851 978,99
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Fonctionnement	5 171 696,67	7 019 673,28	4 232 283,80	5 698 469,20	6 171 671,00	3 862 294,62
Investissement	14 316 425,06	9 026 005,78	3 484 381,54	9 910 794,27	7 323 548,00	9 061 857,58
TOTAL DES DÉPENSES	246 581 184,97	276 738 172,00	249 886 433,05	239 142 184,60	265 044 681,00	252 059 571,93
		Solde budgétaire (excédent)		9 520 970,16		

Recettes						
Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	RE			
			Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	
252 511 204,55	264 066 828,97	264 453 074,43	241 557 052,51	264 066 828,97	261 580 542,09	Recettes globalisées
196 084 753,00	199 744 499,00	204 801 804,00	196 387 253,00	199 008 299,00	204 351 454,00	Subvention pour charges de service public
4 671 597,98	7 884 730,55	797 208,00	4 903 003,46	10 031 395,00	1 241 979,00	Autres financements de l'Etat
1 493 122,73	2 276 337,00	2 276 337,14	1 493 122,73	2 276 337,00	2 276 337,14	Fiscalité affectée
31 642 317,86	31 969 640,36	33 574 940,36	22 005 714,41	33 786 130,97	30 682 732,94	Autres financements publics
18 619 412,98	22 191 622,06	23 002 784,93	16 767 958,91	18 964 667,00	23 028 039,01	Recettes propres
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Recettes fléchées
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Financements de l'Etat fléchés
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres financements publics fléchés
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Recettes propres fléchées
252 511 204,55	264 066 828,97	264 453 074,43	241 557 052,51	264 066 828,97	261 580 542,09	TOTAL DES RECETTES
		Solde budgétaire (déficit)		0,00		

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine - COMPTE FINANCIER 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Formation initiale et continue	96 409 252,63 €	96 409 252,63 €	3 746 340,00 €	2 920 662,31 €	- €	- €	2 658 022,46 €	2 732 194,99 €	102 813 615,09 €	102 062 109,93 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	59 680 757,63 €	59 680 757,63 €	1 684 513,00 €	1 429 284,31 €			2 007 223,46 €	1 990 015,99 €	63 372 494,09 €	63 100 057,93 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	30 132 591,00 €	30 132 591,00 €	1 365 988,00 €	1 144 183,00 €			370 822,00 €	505 926,00 €	31 869 401,00 €	31 782 700,00 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	6 595 904,00 €	6 595 904,00 €	695 839,00 €	347 195,00 €			279 977,00 €	236 253,00 €	7 571 720,00 €	7 179 352,00 €
D105 - Bibliothèques et documentation	3 672 063,00 €	3 672 063,00 €	1 238 826,00 €	1 305 834,00 €					4 910 889,00 €	4 977 897,00 €
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	18 154 005,00 €	18 154 005,00 €	2 755 130,00 €	2 768 692,00 €			1 686 020,00 €	3 439 952,00 €	22 595 155,00 €	24 362 649,00 €
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	6 350 112,00 €	6 350 112,00 €	381 226,00 €	464 444,00 €			60 040,00 €	105 164,00 €	6 791 378,00 €	6 919 720,00 €
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	15 582 705,00 €	15 582 705,00 €	2 245 017,00 €	1 627 226,00 €			1 827 449,00 €	5 606 683,00 €	19 655 171,00 €	22 816 614,00 €
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	- €	- €	- €	- €			- €	- €	- €	- €
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 447 701,00 €	1 447 701,00 €	142 113,00 €	137 094,00 €			127 925,00 €	97 903,00 €	1 717 739,00 €	1 682 698,00 €
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	23 867 088,00 €	23 867 088,00 €	1 369 277,00 €	1 288 137,00 €			169 160,00 €	170 177,00 €	25 405 525,00 €	25 325 402,00 €
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	521 055,00 €	521 055,00 €	347 532,00 €	349 822,00 €			86 031,00 €	76 647,00 €	954 618,00 €	947 524,00 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	506 519,00 €	506 519,00 €	195 225,00 €	174 806,00 €				600,00 €	701 744,00 €	681 925,00 €
D114 - Immobilier	4 699 696,00 €	4 699 696,00 €	14 979 226,00 €	13 372 465,00 €			4 708 794,00 €	5 260 951,00 €	24 387 716,00 €	23 333 112,00 €
D115 - Pilotage et support	24 050 322,00 €	24 050 322,00 €	9 618 050,96 €	8 840 169,00 €			1 794 123,00 €	1 640 529,00 €	35 462 495,96 €	34 531 020,00 €
Étudiants	2 687 578,00 €	2 687 578,00 €	1 539 928,00 €	1 448 597,00 €	- €	- €	262 881,00 €	282 726,00 €	4 490 387,00 €	4 418 901,00 €
D201 - Aides directes aux étudiants	87 924,00 €	87 924,00 €	524 359,00 €	508 378,00 €			175 328,00 €	191 245,00 €	787 611,00 €	787 547,00 €
D202 - Aides indirectes	492 689,00 €	492 689,00 €	577 678,00 €	577 414,00 €			18 639,00 €	16 328,00 €	1 089 006,00 €	1 086 431,00 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 106 965,00 €	2 106 965,00 €	437 891,00 €	362 805,00 €			68 914,00 €	75 153,00 €	2 613 770,00 €	2 544 923,00 €
TOTAL	197 948 096,63	197 948 096,63	38 557 890,96	34 697 948,31	-	-	13 380 445,46	19 413 526,99	249 886 433,05	252 059 571,93
									SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	
									9 520 970,16	

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								Total (C)
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	204 351 454,00 €								204 351 454,00 €
Droits d'inscription					4 067 774,00 €	- €	- €	- €	4 067 774,00 €
Formation continue, diplômes propres et VAE					13 748 104,34 €	- €	- €	- €	13 748 104,34 €
Taxe d'apprentissage					505 812,77 €	- €	- €	- €	505 812,77 €
Contrats et prestations de recherche hors ANR					579 806,45 €	- €	- €	- €	579 806,45 €
Valorisation					1 391 734,47 €	- €	- €	- €	1 391 734,47 €
ANR investissements d'avenir				734 842,00 €		- €	- €	- €	734 842,00 €
ANR hors investissements d'avenir				3 118 021,51 €		- €	- €	- €	3 118 021,51 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				8 737 052,60 €		- €	- €	- €	8 737 052,60 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				12 780 465,85 €		- €	- €	- €	12 780 465,85 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		1 241 979,00 €		5 214 940,73 €		- €	- €	- €	6 456 919,73 €
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				- €		- €	- €	- €	- €
Autres recettes			2 276 337,14 €	97 410,25 €	2 734 806,98 €	- €	- €	- €	5 108 554,37 €
TOTAL	204 351 454,00 €	1 241 979,00 €	2 276 337,14 €	30 682 732,94 €	23 028 039,01 €	- €	- €	- €	261 580 542,09 €

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

-

TABLEAU 4
Equilibre financier - COMPTE FINANCIER 2023 -

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	CF 2022 (CA du 9/3/2022)	BI 2023	Budget total 2023	CF 2023	CF 2022 (CA du 9/3/2022)	BI 2023	Budget total 2023	CF 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		3 328 272	2 884 743		2 414 868			9 520 970	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>					<i>2 385 165</i>			<i>9 520 970</i>	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>					<i>29 703</i>			<i>-</i>	<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)								-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	-	2 500 000	2 431 804	4 402 518	1 556 791	420 000	3 291 205	5 538 840	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	3 429 131	1 305 200	1 393 142	3 984 189	456 656	1 681 200	2 164 281	6 090 227	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	3 429 131	7 133 472	6 709 689	8 386 707	4 428 315	2 101 200	5 455 486	21 150 037	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	999 185	-	-	12 763 330	-	5 032 272	1 254 203	-	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>									<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>999 185</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>12 763 330</i>	<i>-</i>	<i>5 032 272</i>	<i>1 254 203</i>	<i>-</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	4 428 315	7 133 472	6 709 689	21 150 037	4 428 315	7 133 472	6 709 689	21 150 037	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers - Compte Financier 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit exécuté	Crédit exécuté
Opération 1	C 1655	Cautionnements		
	C 1655	Cautionnements	-	384,00
Opération 2	C 27	Immobilisations financières		
	C 27	Immobilisations financières	13 621,52	
Opération 3	C 427	Personnel - oppositions		
	C 427	Personnel - oppositions	-	-
Opération 4	C 44583	Remboursement TVA		
	C 44583	Remboursement TVA	3 970 567,59	584 396,51
	C 4718	Autres encaissements sur compte de tiers		5 505 446,25
		Sous TOTAL (C) *	3 984 189,11 €	6 090 226,76 €
Opération 5	C 4663	Autres comptes créditeurs		588,12
	C 46751	Autres comptes créditeurs (Bourse ERASMUS)	3 800 817,64	4 440 451,59
Opération 6	C 46711	Aide à la Mobilité Internationale	601 700,00	1 097 800,00
	C 46711	Aide à la Mobilité Internationale		
		Sous TOTAL (D) *	4 402 517,64 €	5 538 839,71 €
TOTAL			8 386 706,75 €	11 629 066,47 €

TABEAU 6
Situation patrimoniale COMPTE FINANCIER 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat définitif

CHARGES	COMPTE FINANCIER 2022	BI 2023	BUDGET TOTAL 2023	COMPTE FINANCIER 2023	PRODUITS	COMPTE FINANCIER 2022	BI 2023	BUDGET TOTAL 2023	COMPTE FINANCIER 2023
Personnel	184 892 026 €	198 536 034 €	200 354 244 €	197 846 097 €	Subventions de l'Etat	196 519 430 €	205 390 796 €	204 351 454 €	204 351 454 €
dont charges de pensions civiles*	53 282 368 €	55 286 140 €	55 477 133 €	54 733 621 €	Fiscalité affectée	1 493 123 €	2 046 000 €	2 276 537 €	2 276 537 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	62 090 695 €	66 483 039 €	68 044 976 €	67 423 006 €	Autres subventions	14 084 326 €	16 475 673 €	17 186 275 €	15 357 646 €
Intervention (le cas échéant)	- €	- €	- €	- €	Autres produits	40 392 909 €	33 085 932 €	36 644 212 €	45 066 797 €
TOTAL DES CHARGES (1)	246 982 721,11 €	265 019 073,00 €	268 399 220,00 €	265 371 702,56 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	252 489 786,77 €	256 994 401,00 €	260 458 278,00 €	267 052 235,02 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	5 507 066 €	0 €	0 €	1 680 532 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0 €	8 024 672 €	7 940 942 €	0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	252 489 786,77 €	265 019 073,00 €	268 399 220,00 €	267 052 235,02 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	252 489 786,77 €	265 019 073,00 €	268 399 220,00 €	267 052 235,02 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COMPTE FINANCIER 2022	BI 2023	BUDGET TOTAL 2023	COMPTE FINANCIER 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-) (4))	5 507 066 €	- 8 024 672 €	- 7 940 942 €	1 680 532 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 903 207 €	21 600 000 €	24 000 000 €	29 070 605 €
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 103 544 €	- €	- €	1 360 166 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €	- €	- €	12 345 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €	- €	- €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	19 364 831 €	16 000 000 €	18 400 000 €	23 013 664 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	11 941 898 €	- 2 424 672 €	- 2 340 942 €	6 389 653 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	COMPTE FINANCIER 2022	BI 2023	BUDGET TOTAL 2023	COMPTE FINANCIER 2023	RESSOURCES	COMPTE FINANCIER 2022	BI 2023	BUDGET TOTAL 2023	COMPTE FINANCIER 2023
Insuffisance d'autofinancement	- €	2 424 672 €	2 340 942 €	- €	Capacité d'autofinancement	11 941 898 €	- €	- €	6 389 653 €
Investissements	19 876 854 €	19 350 784 €	20 645 461 €	21 106 439 €	Financement de l'actif par l'Etat	3 467 540 €	1 126 873 €	308 873 €	- 2 675 €
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	11 778 322 €	16 599 856 €	15 810 965 €	8 149 491 €
					Autres ressources	779 286 €	720 455 €	720 455 €	9 726 €
Remboursement des dettes financières	- €	- €	- €	- €	Augmentation des dettes financières	3 867 €	- €	- €	- €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	19 876 854 €	21 775 456 €	22 986 403 €	21 106 439 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	27 970 913 €	18 447 184 €	16 540 293 €	14 546 196 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	8 094 059 €	- €	- €	- €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	- €	3 328 272 €	6 446 110 €	6 560 242 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COMPTE FINANCIER 2022	BI 2023	BUDGET TOTAL 2023	COMPTE FINANCIER 2023
Fonds de roulement initial	30 161 728	26 886 273	38 255 786	36 662 352
Besoin en fonds de roulement initial	-10 940 393	1 715 854	-5 127 279	-6 720 713
Trésorerie initiale	41 102 121	25 170 419	43 383 065	43 383 065
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	8 094 058	-3 328 272	-2 884 743	-6 560 242
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	5 813 114	1 704 000	-1 630 541	-19 323 572
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	2 280 844	-5 032 272	-1 254 202	12 763 330
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	38 255 786	23 558 001	35 371 043	30 102 110
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-5 127 279	3 419 854	-6 577 820	-26 044 286
Niveau final de la TRÉSORERIE	43 383 065	20 138 147	42 128 863	56 146 395

Plan de Trésorerie réalisé - COMPTE FINANCIER 2023

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	43 383 065,44	25 822 071,40	58 725 296,58	37 353 635,61	68 362 676,12	50 945 942,19	30 146 262,41	77 280 201,68	61 131 650,00	55 063 534,02	68 286 076,53	53 028 925,68	
dont placements	43 383 065,44												
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	1 323 416,29	53 177 385,14	2 460 396,89	52 271 862,96	3 509 286,68	2 326 358,50	78 859 445,44	2 051 806,27	14 326 977,12	33 751 089,52	7 127 258,39	18 395 258,89	261 580 542,09
Subvention pour charges de service public	0,00	49 133 078,00	0,00	49 896 899,00	0,00	0,00	68 749 192,00	0,00	1 749 311,00	29 479 819,00	965 800,00	4 377 555,00	204 351 454,00
Autres financements de l'Etat	1 858,00	0,00	0,00	88 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 280,00	622 000,00	209 541,00	1 241 979,00
Facilité affectée	0,00	1 338 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937 618,14	0,00	0,00	2 276 337,14
Autres financements publics	49 223,84	731 341,08	1 067 544,86	798 513,22	2 372 417,31	871 479,78	1 070 175,04	1 086 384,03	10 360 333,30	1 979 047,29	3 171 375,77	7 152 669,76	30 830 505,29
Recettes propres	1 272 334,45	1 974 247,06	1 372 852,03	1 458 450,74	1 136 869,37	1 354 876,72	1 040 078,40	965 422,24	1 279 714,68	1 971 643,23	2 368 282,62	6 658 493,13	22 680 266,67
Recettes budgétaires fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations non budgétaires	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	24,00	0,00	0,00	384,00
Emprunts - encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts - encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	24,00	0,00	0,00	384,00
Opérations gérées en compte de tiers	222 396,31	493 319,72	629 751,28	637 053,75	631 779,23	511 503,52	62 366,53	394 694,26	356 448,80	914 097,22	626 433,98	6 148 837,87	11 626 682,47
TVA encassée	34 303,69	39 221,43	37 164,78	40 743,61	38 423,03	40 153,01	37 281,53	36 596,74	31 103,69	52 997,49	84 629,61	111 777,90	584 396,51
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers - encaissements	188 062,62	454 098,29	592 586,50	596 310,14	593 356,20	471 350,51	25 085,00	358 097,52	325 345,11	861 099,73	541 804,37	631 613,72	5 538 839,71
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 005 446,25
TOTAL	1 545 852,60	53 670 744,86	3 090 188,17	52 908 956,71	4 141 105,91	2 837 902,02	79 921 851,97	2 446 540,53	14 683 465,92	34 665 210,74	7 753 692,37	24 544 096,76	273 209 606,56
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	18 738 736,16	19 876 019,20	22 757 609,40	20 774 959,53	21 140 139,60	22 925 058,80	23 524 471,46	18 172 249,79	20 097 454,40	20 852 986,87	22 119 465,63	21 080 421,09	252 059 571,93
Personnel	15 654 725,88	15 828 534,36	16 164 787,81	15 809 696,83	17 334 531,80	15 678 821,09	19 342 114,05	16 848 891,27	15 034 458,45	16 422 404,36	17 135 911,06	16 895 239,67	197 948 096,63
Fonctionnement	838 070,08	2 923 115,85	3 515 576,07	3 897 464,12	2 766 280,17	3 322 599,40	3 051 863,29	1 030 754,19	3 219 355,86	3 132 127,85	3 456 278,63	3 546 482,80	34 697 948,31
Investissement	2 247 940,20	1 124 368,99	3 077 265,52	1 067 796,58	1 039 347,63	3 925 638,31	1 130 494,12	292 604,33	1 843 640,99	1 296 454,66	1 527 275,94	838 698,62	19 413 526,98
Dépenses sur recettes fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 621,52	13 621,52
Emprunts - remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts - décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en compte de tiers	368 110,48	891 500,48	1 704 239,74	1 124 956,67	417 700,24	712 523,00	263 441,24	422 841,82	654 128,10	589 681,36	891 377,59	332 584,51	8 373 085,23
TVA décaissée	361 863,88	257 829,48	927 970,79	319 429,68	276 004,34	606 227,96	109 075,14	42 773,82	281 454,58	217 566,03	252 863,96	317 508,01	3 970 567,59
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers - décaissements	6 246,60	633 671,00	776 268,95	805 526,99	141 695,90	106 295,04	154 366,10	380 068,00	372 673,60	372 115,33	638 513,63	15 076,50	4 402 517,64
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	19 106 846,64	20 767 519,68	24 461 849,14	21 899 916,20	21 557 839,84	23 637 581,80	23 787 912,70	18 595 091,61	20 751 562,50	21 442 668,23	23 010 843,22	21 426 627,12	260 446 276,88
SOLDE DU MOIS	-17 560 984,04	32 903 225,18	-21 371 660,97	31 099 040,51	-17 416 733,93	-20 799 679,78	47 133 939,27	-16 148 551,08	-6 068 116,58	13 222 542,51	-15 257 150,85	3 117 469,64	12 763 329,88
SOLDE CUMULE	25 822 071,40	58 725 296,58	37 353 635,61	68 362 676,12	50 945 942,19	30 146 262,41	77 280 201,68	61 131 650,60	55 063 534,02	68 286 076,53	53 028 925,68	86 146 395,32	
													0,00
													dont trésorerie fléchée
													dont trésorerie sur op. non budgétaires
													2 950 283,71

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées - Compte financier 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		0	0	0	0	
Recettes fléchées (b)	0	0	0	0	0	0
Financements de l'État fléchés						0
Autres financements publics fléchés						0
Recettes propres fléchées						0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	0	0	0	0	0
Personnel						
AE=CP						0
Fonctionnement						
AE						0
CP						0
Intervention						
AE						0
CP						0
Investissement						
AE						0
CP						0
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	0	0	0	0	0	0

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	0	0	0	0	0	0

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - COMPTE FINANCIER 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Prévision	Prévisions 2023 - 2025							Prévision N+1 et suivantes	
	Coût total de l'opération (1)	AE consommées les années antérieures à N (2)	AE consommées en 2023 (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à N (5)	CP consommés en 2023 (6)	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)	Restes à payer (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
Opérations liées à la Recherche sup à 1 M€	15 669 333	8 315 416	1 877 200	10 192 616	3 248 161	6 025 350	9 273 511	919 105	5 476 716	6 395 822
Projets CVEC	6 761 939	2 720 166	1 114 302	3 834 468	2 400 042	1 064 807	3 464 849	369 620	2 927 471	3 297 090
Opérations d'investissement (PPI)	24 845 491	13 158 443	3 728 693	16 887 136	10 192 522	4 672 154	14 864 676	2 022 460	7 958 355	9 980 815
Projets hors recherche	8 037 501	0	1 414 749	1 414 749	0	2 301 245	2 301 245	-886 496	6 622 752	5 736 256
TOTAL	55 314 263	24 194 025	8 134 944	32 328 969	15 840 725	14 063 556	29 904 280	2 424 689	22 985 294	25 409 983

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération (11)	Encaissements des années antérieures à N (12)	Encaissement réalisés en 2023 (13)	
	Opérations liées à la Recherche sup à 1 M€	15 669 333	2 917 254	7 231 141	Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13) 5 520 938 0 4 135 762 4 798 401 14 455 101
	Projets CVEC	10 329 401	8 053 063	2 276 337	
	Opérations d'investissement (PPI)	12 190 717	6 057 129	1 997 826	
	Projets hors recherche	8 037 501	1 778 040	1 461 060	
TOTAL		46 226 951	18 805 487	12 966 364	

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles - COMPTE FINANCIER 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en 2023	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en 2023	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(10)-(6)-(8)-(11)
PEURN RELIQUAT FEDER 2014/2020- GPM	3 100 000	3 100 000	3 100 000	-	-	-	1 674 000	1 674 000	-	1 426 000	1 426 000	-	-
SUB PIA3 TIP INSPE IRIHS	2 260 215	129 749	129 749	-	140 490	140 490	128 666	128 666	-	136 258	136 258	1 989 976	5 315
PEURN RELIQUAT FEDER 2014/2020- GPM	2 000 000	1 996 960	1 996 960	-	-	-	-	-	-	1 996 960	1 996 960	3 040	-
C2I EX2NSPECTO - COBRA	1 661 961	-	-	-	980 553	980 553	-	-	-	294 166	294 166	681 408	686 387
NEPTUNE-PPR SPORT DE TRES HAUTE PERFORMA	1 560 000	1 100 054	1 100 054	-	261 182	261 182	965 276	965 276	-	358 977	358 977	198 764	36 983
FEDER DRYOTEM CLEM HERACLES	1 544 289	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 544 289	-
PEURN RELIQUAT FEDER 2014/2020 - CBG	1 399 138	1 394 073	1 394 073	-	5 065	5 065	-	-	-	1 399 138	1 399 138	0	-
PIA BPI PADAWAN	1 130 380	-	-	-	205 777	205 777	-	-	-	20 042	20 042	924 603	185 735
ANR PRE FENT 21-F2Ii-0005 PHAEOMABS	1 013 350	594 580	594 580	-	284 133	284 133	480 219	480 219	-	393 810	393 810	134 637	4 684
Total contrats de recherche	15 669 333	8 315 416	8 315 416	-	1 877 200	1 877 200	3 248 161	3 248 161	-	6 025 350	6 025 350	5 476 716	919 105
Projets CVEC	6 761 939	2 720 166	2 720 166	-	1 114 302	1 114 302	2 400 042	2 400 042	-	1 064 807	1 064 807	2 927 471	369 620
Projets CVEC	6 761 939	2 720 166	2 720 166	-	1 114 302	1 114 302	2 400 042	2 400 042	-	1 064 807	1 064 807	2 927 471	369 620
Plan d'investissement PPI	24 845 491	13 158 443	13 158 443	-	3 728 693	3 728 693	10 192 522	10 192 522	-	4 672 154	4 672 154	7 958 355	2 022 460
Programmes pluriannuels d'investissement (PPI)	24 845 491	13 158 443	13 158 443	-	3 728 693	3 728 693	10 192 522	10 192 522	-	4 672 154	4 672 154	7 958 355	2 022 460
INGENIUM - ERASMUS +	1 459 601	-	-	-	175 715	175 715	-	-	-	171 527	171 527	1 283 886	4 188
INGENIUM - ANR	1 500 000	-	-	-	37 991	37 991	-	-	-	37 991	37 991	1 462 009	-
SANURN - ANR	3 951 200	-	-	-	1 201 043	1 201 043	-	-	-	1 045 863	1 045 863	2 750 157	155 180
NORMANDIE SUP	1 126 700	-	-	-	-	-	-	-	-	1 045 864	1 045 864	1 126 700	1 045 864
Projets hors recherche	8 037 501	-	-	-	1 414 749	1 414 749	-	-	-	2 301 245	2 301 245	6 622 752	886 496
Total	65 314 263	24 194 025	24 194 025	-	8 134 944	8 134 944	15 840 725	15 840 725	-	14 063 556	14 063 556	22 985 294	2 424 689
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel													
Ss total fonctionnement et intervention													
Ss total investissement													

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année 2023	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
PEURN RELIQUAT FEDER 2014/2020- GPM	3 100 000	-	3 100 000	-	3 100 000	-
SUB PIA3 TIP INSPE IRIHS	2 260 215	-	2 260 215	222 706	-	2 037 509
PEURN RELIQUAT FEDER 2014/2020- GPM	2 000 000	-	2 000 000	1 996 960	-	3 040
C2I EX2NSPECTO - COBRA	1 661 961	-	1 661 961	830 981	-	830 981
NEPTUNE-PPR SPORT DE TRES HAUTE PERFORMA	1 560 000	-	1 560 000	1 188 000	216 000	156 000
FEDER DRYOTEM CLEM HERACLES	1 544 289	-	1 544 289	-	-	1 544 289
PEURN RELIQUAT FEDER 2014/2020 - CBG	1 399 138	-	1 399 138	-	1 399 138	-
PIA BPI PADAWAN	1 130 380	-	1 130 380	-	282 595	847 785
ANR PRE FENT 21-F2Ii-0005 PHAEOMABS	1 013 350	-	1 013 350	675 567	236 448	101 335
Total contrats de recherche	15 669 333	-	15 669 333	2 917 254	7 231 141	5 520 938
Projets CVEC	10 329 401	-	10 329 401	8 053 063	2 276 337	-
CVEC	10 329 401	-	10 329 401	8 053 063	2 276 337	-
Plan d'investissement PPI	12 190 717	-	12 190 717	6 057 129	1 997 826	4 135 762
Total programmes pluriannuels d'investissement	12 190 717	-	12 190 717	6 057 129	1 997 826	4 135 762
INGENIUM - ERASMUS +	1 459 601	-	1 459 601	-	583 840	875 761
INGENIUM - ANR	1 500 000	-	1 500 000	-	337 500	1 162 500
SANURN - ANR	3 951 200	-	3 951 200	1 778 040	-	2 173 160
NORMANDIE SUP	1 126 700	-	1 126 700	-	539 720	586 980
Projets hors recherche	8 037 501	-	8 037 501	1 778 040	1 461 060	4 798 401
Total	46 226 951	-	46 226 951	18 805 487	12 966 364	14 455 101

Tableau de synthèse budgétaire et comptable - COMPTE FINANCIER 2023

		Réalisé N	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	20 318 032,64	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	36 662 352,00	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-6 720 713,44	
	4 Niveau initial de la trésorerie	43 383 065,44	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	0,00	
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	43 383 065,44	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	249 886 433,05	
	6 Résultat patrimonial	1 680 532,46	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	6 389 653,08	
	8 Variation du fonds de roulement	-6 560 242,45	
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS -13 237,52	
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	- 0,00
		Cautionnements et dépôts	+/- -13 237,52
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 693 414,23	
		Variation de stocks	+/- 817 307,17
		Charges sur créances irrécouvrables	- 11 373,86
		Produits divers de gestion courante	+ -135 266,80
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -16 761 389,32	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/- -7 240 449,16
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/- -9 520 940,16	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	9 520 970,16		
	12.a Recettes budgétaires	261 580 542,09	
	12.b Crédits de paiement ouverts	252 059 571,93	
13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	3 242 359,72		
14 Variation de la trésorerie = 12 + 13	12 763 329,88		
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	12 763 329,88	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13	-19 323 572,33		
16 Restes à payer	-2 173 138,88		
17 Niveau final de restes à payer	18 144 893,76		
Stocks finaux	18 Niveau final du fonds de roulement	30 102 110	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-26 044 285,77	
	20 Niveau final de la trésorerie	56 146 395,32	
		20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	0,00
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	56 146 395,32	

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-39

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Cadrage budgétaire de la campagne d'emplois 2025

- Vu l'Article L712-3 du Code de L'Éducation
- Vu la note annexe

Approbation du cadrage budgétaire de la campagne d'emplois 2025

Pour	28
Contre	2
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve le cadrage budgétaire de la campagne d'emplois 2025

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Présidence

Vice-Présidence CA

Franck LE DERF

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par :

Christelle GILLIERS

Jean-François SOHIER

Mont Saint-Aignan, le 10 mars 2024

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du 15 mars 2024

Objet : Cadrage budgétaire de la campagne d'emplois 2025

1) Rappel du cadrage budgétaire de la campagne d'emplois 2024

Lors du conseil d'administration du 14/04/2023, il a été déterminé un cadrage budgétaire de la campagne d'emplois 2024 comme suit :

- Emplois non titulaires¹ : **5,9 M€**
- Emplois titulaires² : **6,3 M€**
- soit un total de : **12,2 M€**

Il est à noter que les « périodes budgétaires » de la campagne d'emplois 2024 se présentent comme suit :

- Le recrutement des personnels titulaires impactera 4 mois de l'année 2024 et 8 mois de 2025, le coût « annuel » sur 12 mois correspond donc à ces deux périodes.
- Le recrutement des personnels enseignants contractuels impactera 4 mois de l'année 2023 et 8 mois de 2024, le coût « annuel » sur 12 mois correspond donc à ces deux périodes.

2) Estimation du coût de la campagne d'emplois 2024 des titulaires et des personnels enseignants non titulaires

a) Les titulaires

La campagne d'emplois des titulaires 2024 comporte **123 postes**. La simulation du coût de cette dernière est évaluée à **6,4 M€** et s'appuie sur les coûts moyens 2023 et sur une prévision des entrées « réelles » de 101 postes sur les 123 postes (*tableau 1*).

¹ ATER, ATEN, PAU, Lecteurs, Doctorants

² PR, MCF, ESAS, et BIATSS cat. A, cat. B, cat. C

EVALUATION COÛT CAMPAGNE 2024 (hors PUPH et MCUPH)

	hypothèses ouvertures postes 2023	Coût 2024	Coût 2025	Total sur un an
	123	1 816 556	4 577 956	6 394 512
	Catégorie type de recrutement	Nombre de postes	Nbre entrées "réelles"	coût moyen annuel
ENSEIGNANTS	A1 (PR)	14	7	89 905
	A2 (MCF/ESAS)	44	44	71 217
	SOUS TOTAL	58	51	
BIATSS	Recrutement avec coût moyen type A3 (IGR/CONS)	2	2	70 603
	Recrutement avec coût moyen type A4 (IGE/ASI/ADAE/INF/BIB)	26	19	58 873
	Recrutement avec coût moyen type Catégorie B (SAENES/TECH/BIBAS)	26	19	48 544
	Recrutement avec coût moyen type Catégorie C (ADJENES/ATRF/MAG)	11	10	44 950
	SOUS TOTAL	65	50	
TOTAL	123	101		

Tableau 1

b) Les personnels enseignants contractuels

Suite aux recrutements des enseignants contractuels, il est proposé d'évaluer le coût de ceux-ci sur la base des effectifs constatés en paie de février 2024, à savoir **226 postes** (ATER, ATEN, PAU, Lecteurs, doctorants établissement). Par défaut, il a été considéré qu'ils étaient tous recrutés pour une période de 12 mois (bien que des contrats aient été conclus pour une durée inférieure à 1 an, le coût sera donc légèrement surestimé).

Les coûts moyens qui ont servi pour déterminer le cadrage budgétaire en 2023 sont présentés dans le tableau 2.

	Coût moyen annuel 2023 (€)
ATER temps plein	38 265
ATER temps plein (titulaires sur contrat)	55 368
ATER mi-temps	27 412
ATER mi-temps (titulaires sur contrat)	33 619
ATEN temps plein (docteur)	42 015
ATEN temps plein (non docteur)	35 938
ATEN mi-temps (docteur)	26 551
ATEN mi-temps (non docteur)	22 413
PAU 100% (96h)	11 600
PAU 50% (48h)	5 800
LECTEURS	29 220
Doctorants Établissement	34 280

Tableau 2

La simulation ci-dessous (*tableau 3*) correspond à la « réalité du recrutement en nombre d'agent » sur lequel on applique les coûts moyens précédents. Ainsi, le coût de la campagne d'emplois des enseignants contractuels est évalué à **6,1 M€**.

Nombre de recrutements (en personnes physiques)	Simulation Coût 2023	Simulation Coût 2024	Total sur 1 an dont les missions enseignement
226	1 954 856 €	4 183 952 €	6 138 808 €

Tableau 3

La répartition des **6,1 M€** est la suivante : **0,24 M€** pour les missions enseignements 2022/2023 (*tableau 4*).

	Nombre d'heures	Taux chargé	Coût chargé
Missions enseignement	3 992,50	60,00 €	239 566 €

Tableau 4

Et **5,9 M€** pour les **226 postes** (ATER, ATEN, PAU, ...) dont la répartition est détaillée dans le tableau 5. Il est à noter que ce calcul tient compte de l'ensemble des postes d'enseignants contractuels y compris les contractuels financés sur ressources FCA, mise à disposition,

	Nombre en personnes physiques	Nombre en personnes physiques	Coût sur 1 an (€)
ATER 100%	41	35	1 339 288
ATER 100% (titulaires sur contrat)		6	344 209
ATER 50%	26	24	657 888
ATER 50% (titulaires sur contrat)		2	67 239
Total ATER :	67	67	2 408 624
ATEN 100% Doc	14	9	378 133
ATEN 100% Non Docteur		5	179 688
ATEN 50% Docteur	31	13	345 163
ATEN 50% Non Docteur		18	403 434
Total ATEN :	45	45	1 306 418
PAU 100% (96h)	57	57	661 200
PAU 50% (48h)	13	13	75 400
Total PAU :	70	70	736 600
Lecteurs	12	12	350 640
Doctorants établissement	32	32	1 096 960
Total	226	226	5 899 242

Tableau 5

3) Comparaison entre le cadrage budgétaire 2024 et l'évaluation du coût estimé en 2023

Le delta estimé entre le cadrage budgétaire voté au CA du 14 avril 2023 et l'estimation présentée précédemment sur la base des coûts moyens 2023 s'élève à **+0,3 M€** (tableau 6). Il s'explique pour les titulaires par l'ajout d'un poste d'ESAS supplémentaire validé au CA du 20 octobre 2023 et par la prise en compte pour les contractuels enseignants de l'ensemble des enseignants recrutés en septembre 2023 y compris ceux financés sur les ressources FCA, mise à disposition,

	Cadrage budgétaire du CA du 14/04/2023 (en M€)	Estimation sur la base des coûts moyens 2023 (en M€)	Delta (en M€)
Emplois non titulaires enseignants	5,9	6,1	0,2
Emplois titulaires	6,3	6,4	0,1
Total	12,2	12,5	0,3

Tableau 6

4) Mise à jour des coûts moyens utilisés pour les outils de simulation de la campagne d'emplois 2025

Pour rappel, deux outils de simulation sont utilisés pour cadrer l'enveloppe de la campagne d'emplois. L'un pour les titulaires et l'autre pour les enseignants contractuels.

Vous trouverez ci-dessous des tableaux de comparaison entre les coûts moyens utilisés en 2023 et ceux mis à jour en 2024 afin de calibrer la campagne d'emplois en 2025.

a) Évolution des coûts moyens d'entrées pour les titulaires

Les coûts moyens présentés dans le tableau 7 ont été mis à jour en tenant compte de l'augmentation du point d'indice à compter du 01/07/2023, de l'ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents à compter du 01/01/2024, de l'augmentation de l'Indice Majoré minimum pour la fonction publique qui est dorénavant fixé à l'IM 366, de la nouvelle « grille » Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise (IFSE) 2024 pour les titulaires BIATSS, du Régime Indemnitaire pour les Enseignants Chercheurs (RIPEC) 2024, la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) 2024 pour les ESAS (PRAG, PRCE, PE),

	Catégorie type de recrutement	Corps	Coût moyen annuel 2024	Coût moyen annuel 2023	Delta
ENSEIGNANTS	A1	PR	92 993 €	89 905 €	+3 088 €
	A2	MCF	73 779 €	71 217 €	+2 562 €
		PRAG			
		PRCE			
PE					
BIATSS	A3	IGR	72 295 €	70 603 €	+1 692 €
		CONS			
	A4	IGE	60 370 €	58 873 €	+1 497 €
		ASI			
		ADAE			
		INF			
		BIB			
	B	SAENES	51 006 €	48 544 €	+2 462 €
		TECH			
		BIBAS			
	C	ADJENES	47 351 €	44 950 €	+2 401 €
ATFR					
MAG					

Tableau 7

b) Évolution des coûts moyens d'entrées pour les contractuels enseignants

Les coûts moyens ont été mis à jour (*tableau 8*) en tenant compte de l'augmentation du point d'indice à compter du 01/07/2023, de l'ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents à compter du 01/01/2024, de l'augmentation de l'Indice majoré minimum pour la fonction publique qui est dorénavant fixé à l'IM 366...

	Coût moyen annuel 2024 (€)	Coût moyen annuel 2023 (€)	Delta (€)
ATER 100%	39 433	38 265	+1 168
ATER 100% (titulaire sur contrat)	55 471	55 368	+ 103
ATER 50%	28 044	27 412	+632
ATER 50% (titulaire sur contrat)	34 343	33 619	+724
ATER (Global)	38 139	37 954	+185
ATEN 100% Doc	42 453	42 015	+438
ATEN 100% Non Doc	36 361	35 938	+423
ATEN 50% Doc	26 973	26 551	+422
ATEN 50% Non Doc	22 800	22 413	+387
ATEN (Global)	28 207	27 327	+880
PAU 100% (96h)	11 600	11 600	0
PAU 50% (48h)	5 800	5 800	0
Lecteurs	30 544	29 220	+1 324
Doctorants à compter du 01/2024	35 248	35 217	+31
Doctorants à compter du 01/2025	36 926	36 894	+32
Doctorants à compter du 01/2026	38 605	38 571	+34

Tableau 8

c) Estimation de la campagne d'emplois 2025 avec la mise à jour des coûts moyens

En tenant compte de la mise à jour des coûts moyens en 2024, détaillée précédemment, la campagne d'emplois 2025 s'élève à **12,9 M€** (tableau 9), soit une augmentation de **0,4 M€** de plus par rapport au coût prévu de la campagne d'emplois 2024 de **12,5 M€**.

	Estimation sur la base des coûts moyens 2023 utilisés pour le cadrage budgétaire (en M€)	Estimation avec mise à jour des coûts moyens en 2024 (en M€)	Delta (en M€)
Emplois non titulaires enseignants	6,1	6,3	+0,2
Emplois titulaires	6,4	6,6	+0,2
Total	12,5	12,9	+0,4

Tableau 9

5) Autres facteurs pris en compte

Parallèlement aux recrutements de personnels titulaires et non titulaires dans le cadre de la campagne d'emplois 2025, d'autres éléments impactent la masse salariale globale de l'établissement.

a) Les flux entrées/sorties de titulaires

- Des entrées prévisionnelles par voie autre que celles des concours (identiques en nombre pour 2024, 2025 et 2026) :
 - 2 retours de détachement ou disponibilité pour les EC,
 - 13 mutations ou retour de détachement/disponibilité pour les BIATSS.
- Des sorties prévisionnelles définies comme suit :
 - 45 départs en retraite pour 2024,
 - 40 autres départs (mutations, détachements, disponibilités...) pour 2024.

b) Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Le GVT positif a été déterminé par la moyenne des années 2020-2021-2022 du GVT positif chargé, calculé par l'outil OREMS proposé par le MESRI.

Soit un GVT positif à hauteur de **2,5 M€** utilisé pour la projection 2024.

6) Proposition de cadrage pour la campagne d'emplois 2025

Il est à noter, comme pour les précédentes campagnes d'emplois, que les « périodes budgétaires » de la campagne d'emplois 2025 se présentent comme suit :

- Le recrutement des personnels enseignants contractuels impactera 4 mois de l'année 2024 et 8 mois de 2025, le coût « annuel » sur 12 mois correspond donc à ces deux périodes.
- Le recrutement des personnels titulaires impactera 4 mois de l'année 2025 et 8 mois de 2026, le coût « annuel » sur 12 mois correspond donc à ces deux périodes.

Les axes stratégiques inscrits dans le contrat 2022-2027 visent à accroître l'attractivité et le rayonnement de l'URN en s'appuyant sur une offre de formation et de recherche d'excellence intégrant les transitions socio-écologiques, et à poursuivre la modernisation du pilotage de l'université dans une démarche de qualité généralisée afin de répondre à ces enjeux. La campagne d'emplois pluriannuelle 2025-2026 s'inscrit dans ce contexte, résolument axé sur notre politique de développement durable et de responsabilité sociétale et doit donc s'envisager comme un des moyens d'atteinte des objectifs du contrat 2022-2027 en veillant au respect des orientations prioritaires retenues par l'établissement.

Cette campagne d'emplois s'inscrit dans un contexte budgétaire structurel et conjoncturel qui demeure difficile comme en témoigne le budget initial 2024 qui affiche un déficit prévisionnel de -4.9 M€. Si la situation budgétaire de l'université est saine, elle ne peut cependant répondre à tous les besoins exprimés et nécessitera des efforts de chacun et des arbitrages afin de ne pas contraindre le fonctionnement de l'établissement et la mise en œuvre de nos orientations politiques et stratégiques.

Toutefois, l'équipe de direction tient ses engagements et propose donc aux membres du conseil d'administration de voter en faveur du cadrage budgétaire pour la campagne d'emplois 2025, tel que présenté ci-après.

Afin de maintenir une volumétrie d'emplois similaire à la campagne 2024 (123 personnels titulaires et 226 contractuels enseignants, soient 349 emplois), il est proposé une enveloppe globale de **12,9 M€**, ré-évaluée par rapport à celle de 2024 (cf. Tableau 9). Cette enveloppe est répartie comme suit :

- **6,6 M€** pour les emplois des titulaires
- **6,3 M€** pour les emplois des enseignants contractuels, dont **0,5 M€** sera prévue pour effectuer une seconde vague de recrutements d'ATEN en juin-juillet 2024.

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-40

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Bilan 2023 de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

- Vu l'article L841-5 du Code de l'Éducation
- Vu la note annexe

Approbation du bilan 2023 de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus

Pour	28
Contre	1
Abstention	2
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve le bilan 2023 de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Présidence**Vice-présidence****Formation et Vie Universitaire**

David LEROY

Affaire suivie par

Océane Aubert

Coordnatrice de projet CVEC

02 35 14 63 17

oceane.aubert3@univ-rouen.fr**Mont-Saint-Aignan, le 28 février 2024**Note d'information aux membres du
conseil d'administration

Séance du 15 mars 2024

Objet : Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : bilan 2023**1. Rappel Réglementaire**

Article L841-5 du Code de l'Éducation

Créé par la LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 - art. 12 (V)

I - Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur (...).

Les associations d'étudiants mentionnées à l'article L. 811-3 du présent code et, dans chaque établissement, les représentants des étudiants au conseil d'administration et dans les autres conseils, lorsque les établissements en sont dotés, participent à la programmation des actions financées au titre de cet accompagnement.

II - La contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

(En cas de pluri inscription, la CVEC n'est due qu'une fois)

Liste des publics assujettis et exonérés :

ASSUJETTIS	Apprentis Inscrits en CPGE Inscrits en IFSI Inscrits dans les DU et préparations aux concours Étudiants en 3 ^e cycle de médecine Reprises d'études non financées (aucun contrat ou convention n'a été établi) Étudiants sous régimes particuliers (salariés, hauts niveaux, chargés de famille, en situation de handicap, en césure) ou sous statut de handicap FSTG inscrits à l'INSPE Étudiants étrangers qui, dans le cadre d'une convention, suivent leur scolarité en France et paient leurs droits d'inscription en France Étudiants erasmus inscrits dans un établissement français (flux sortant)
ASSUJETIS MAIS EXONERES (AVEC JUSTIFICATIF)	Bénéficiaires de bourses sur critères sociaux (CROUS et Régions) Bénéficiaires d'allocations annuelles Réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire Demandeurs d'asile avec droit à se maintenir sur le territoire

NON ASSUJETTIS	Etudiants erasmus dans la mesure où leur inscription principale se fait dans une université étrangère (flux entrant)
HORS PERIMETRE DE LA LOI – NON CONCERNES	Stagiaires de la FC (selon définition note DGESIP 2014-011 du 20/02/2014) : <ul style="list-style-type: none">- Reprises d'études financées et pour lesquelles un contrat ou une convention a été établie.- Contrats de professionnalisation.- Candidats à la VAE/VAPP. Toute autre typologie de publics si inscrits sur la base d'un contrat ou d'une convention de formation (selon définition note DGESIP 2014-011 du 20/02/2014) .

2. Orientations de la CVEC à l'Université de Rouen Normandie (URN)

La réglementation prévoit que la CVEC reversée à l'Université de Rouen Normandie par le CROUS de Normandie, d'un montant de 45€ par étudiant, est destinée à abonder (voir schéma en annexe) :

- le Fonds de Solidarité et de Développement de la Vie Étudiante (30%),
- le budget du service de Médecine Préventive Universitaire (15%).
- un budget consacré au développement de projets portés par les composantes ou services de l'Université (55%).

Au regard du taux de recouvrement de cette CVEC, l'URN a finalement perçu 70.39€ par étudiant, soit un total de 2 276 337.14€ pour 32 340 étudiants inscrits en formation initiale. Avec une répartition comme suit : 1 846 337 € pour les appels à projets services et composantes ; 315 000€ pour le FSDIE projet et 115 000€ pour le FSDIE social (voir annexe).

Le FSDIE issu de la CVEC offre donc l'opportunité de financer des projets étudiants (FSDIE Projet) mais également de les aider face à certaines situations (FSDIE Social).

Sur l'année 2023, le FSDIE projet s'est élevé à hauteur de 219 679€ pour accompagner les étudiants dans leur projet pour l'URN.

Le FSDIE social a également permis d'aider certains étudiants en difficulté ne pouvant accéder aux besoins de première nécessité. Enfin, ce fonds a accompagné plusieurs étudiants pour le déroulement de leurs études (abonnements, trajets, littérature, etc.). Au total, le budget FSDIE social consommé a été de 76 069€.

Les thématiques relevant de la CVEC issues de la circulaire 2019-029 du 21 mars 2019 sont :

- Santé des étudiants : prévention et accès aux soins,
- Accompagnement social des étudiants, incluant le développement associatif,
- Pratique sportive des étudiants et activités de bien-être,
- Art et culture,
- Accueil des étudiants.

Et également,

- Favoriser le bien-être étudiant : espaces de détente, des salles de travail, espaces de repos, de sieste...

Dans **la mesure du possible**, ils intègrent également une **dimension développement durable**.

Pour mémoire, ces projets peuvent concerner des dépenses de fonctionnement, y compris de la masse salariale, à condition qu'il s'agisse de vacations ou de contrats à durée limitée (aucune création de

poste pérenne sur les crédits de la CVEC n'est possible) ; des dépenses d'investissement. De même, les projets peuvent avoir un caractère ponctuel ou pluriannuel. Dans ce cas, le plan de financement est précisé.

3. Formulaire de préparation de l'appel à projet

Un formulaire a été déposé sur la plateforme « Démarches Simplifiées », destiné aux acteurs universitaires, au mois de novembre reprenant les items suivants.

Intitulé du projet	
Thématique principale	- Accueil, - Sociale - Culturelle, - Sanitaire, - Sportive, - Développement durable.
Porteur(s) Préciser les porteurs associés et leur affectation (service soutien, composante, campus, études)	
Etudiants ciblés	
Description générale	
Actions	Les dispositifs de coordination doivent être explicités. Le calendrier prévisionnel doit être précisé.
Budget général	
Budget par action : - Masse salariale (préciser) - Fonctionnement - Investissement (devis à joindre)	
Dispositifs d'évaluation prévus / Indicateurs retenus	
Date de Validation du Conseil de service le cas échéant / Conseil(s) de composante(s)	

Calendrier de dépôt des projets CVEC 2023 :

Deux campagnes ont été proposées :

- Du 15 janvier au 4 mars 2023
- Du 2 mai au 2 juin 2023

Missions de la commission CVEC (voir composition en annexe) :

La commission CVEC assure la répartition du produit de la CVEC selon les missions prévues à l'article L841-5 du code de l'éducation. Cette répartition est faite au regard de projets déposés par différents acteurs universitaires. La commission CVEC établit chaque année un bilan d'utilisation des sommes allouées. Ce bilan est validé en CFVU avant transmission au MESR.

Pour l'année 2023, **83 projets** ont été mis en œuvre (55 projets votés en 2023, 28 projets antérieurs) pour un montant total de **954 807.95€**.

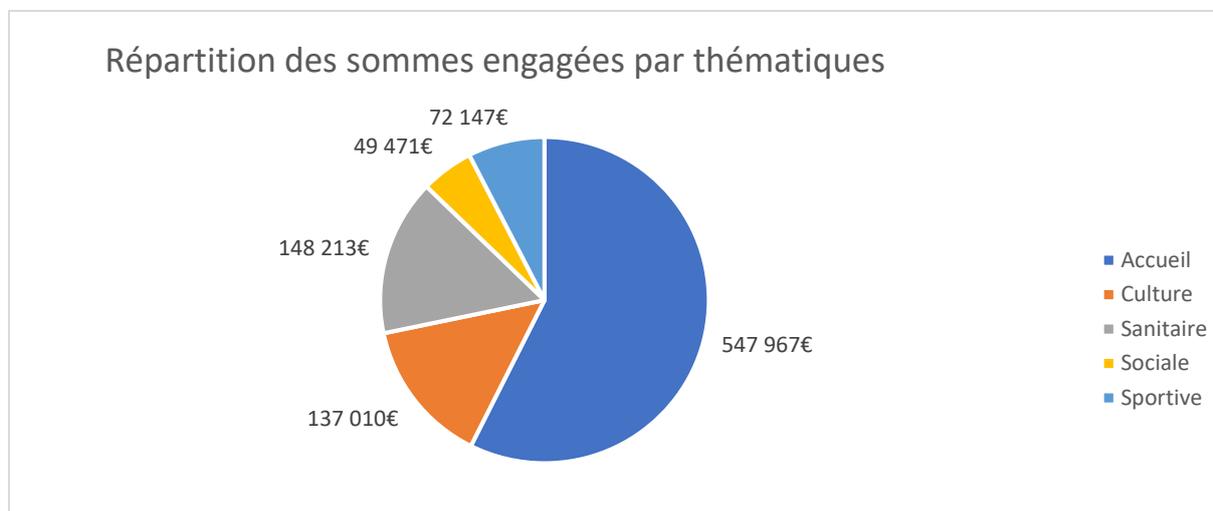
Tableau des projets 2023 avec un engagement financier en 2023 :

Année de référence projet	Composante	Projets	Thématique	Total Projet	Montant engagé en 2023	Récurrent
2023	BU evreux	Création d'un espace de groupe BU EVREUX	Accueil	43 045 €	42 254,41 €	NON
2023	Communication	Bienvenue à l'université	Accueil	82 343 €	74 050,06 €	NON
2023	DEPE	Maintien d'une licence Picto acces	Accueil	28 800 €	28 800,00 €	OUI
2023	DEPE	Rando Campus	Accueil	811 €	791,40 €	NON
2023	DEPE	Animation salle Esport 2024	Accueil	25 781,75 €	1 196,55 €	NON
2023	DRIC	Bienvenue en France- accueil des étudiants internationaux primo arrivant	Accueil	19 078 €	- €	NON
2023	DSEG	Petits déjeuners ou goûter de rentrée PASTEUR	Accueil	14 850 €	7 625,48 €	NON
2023	INSPE	Journée d'accueil des étudiants MEEF M1	Accueil	2 414 €	2 455,00 €	NON
2023	Inspe	Aménagement local BDE INSPE	Accueil	14 288 €	11 425,12 €	NON
2023	IUT Rouen	L'IUT fait le mur	Accueil	36 772 €	37 154,40 €	NON
2023	IUT Rouen	Accueil normand et gourmand	Accueil	3 300 €	3 158,62 €	NON
2023	MDL	Ameublement de la MDL : créer un cocon pour des étudiants exilés et réfugiés de guerre	Accueil	17 985 €	431,75 €	NON
2023	SCD	Cabine Acoustiques 6 places	Accueil	22 704 €	22 287,38 €	NON
2023	SCD	Un sac des BU équipé/éco-responsable	Accueil	17 378,00 €	8 689,96 €	OUI
2023	SCD	Prêt de petit matériel dans les BU	Accueil	9 851 €	6 339,20 €	NON
2023	SCD	2 Cabines Acoustiques	Accueil	26 939 €	25 915,56 €	NON
2023	SHS	Petit déjeuner d'accueil SHS	Accueil	2 476 €	2 233,00 €	NON
2023	SUAPS	Campus en Scene	Accueil	52 673 €	49 126,95 €	NON
2023	UFR LSH	Espaces de détente et de convivialité	Accueil	24 185 €	23 984,00 €	NON
2023	UFR LSH	Lire à la Fac pendant le mois bienvenue à l'université	Accueil	8 666,70 €	623,26 €	OUI
2023	UFR LSH	Baby foot Salle convivialité	Accueil	2 251 €	2 251,20 €	NON
2023	UFR santé	Aménagement d'espace de détente et de restauration pour une meilleure convivialité	Accueil	22 449 €	23 142,42 €	NON
2023	UFR ST	Amélioration des espaces de restauration	Accueil	4 209 €	4 208,66 €	NON
2023	UFR ST	Aménagement des espaces de travail	Accueil	19 675 €	- €	NON
2023	UFR ST	Aménagement des extérieur ST Madrillet	Accueil	6 762 €	- €	NON
2023	UFR ST	Meilleur accueil des étudiants ST Madrillet	Accueil	59 230 €	196,38 €	NON
2023	UFR STAPS	Aménagement espaces étudiants STAPS	Accueil	27 373 €	27 372,00 €	NON
2023	DEPE	Création d'un tournoi de Esport- championnat de L'URN	Culture	2 088 €	- €	NON
2023	Direction Culture	A ciel ouvert SHS	Culture	1 826,00 €	- €	NON
2023	Direction Culture	Par don(s) œuvre de Arnaud Caquelard	Culture	4 923 €	3 563,40 €	NON
2023	Direction Culture	Les jardins des voyages	Culture	14 292 €	14 359,70 €	NON
2023	Direction Culture	Immersion en foret	Culture	1 994 €	1 994,00 €	NON
2023	Direction Culture	Rentée Culturelle 23	Culture	15 947 €	13 362,04 €	NON
2023	Direction Culture	Les petits Formats- les étudiant.e.s ont du talent	Culture	2 904,00 €	1 157,58 €	OUI
2023	Direction Culture	Les petits Formats- les étudiant.e.s ont du talent	Culture	11 690,00 €	- €	NON
2023	Direction Culture	Tremplin Phénix (24/26)	Culture	17 185,70 €	- €	OUI
2023	Direction Culture	Spectacle YES- Cie Massala	Culture	4 991 €	4 769,34 €	NON
2023	Direction Culture	Spectacle SARABAND-Cie SILENDA	Culture	2 044 €	1 942,52 €	NON
2023	Direction Culture	Les echappées aire par Laurent Perbos	Culture	34 677,50 €	- €	NON
2023	Direction Culture	Ateliers de pratqies artistiques: arts vivants	Culture	2 034 €	2 034,00 €	NON
2023	Direction Culture	Ateliers de pratique artistique scientifique	Culture	1 440 €	1 440,00 €	NON
2023	Direction Culture	A Ciel Ouvert - suite	Culture	3 640,00 €	- €	NON
2023	Direction Culture	Jardin des voyages déclinaison sur les autres sites	Culture	8 070 €	7 320,20 €	NON
2023	Direction Culture	Festival Utopia: atelier cuisine et immersion sonore	Culture	4 011,20 €	- €	NON
2023	Direction Culture	4 ateliers Arts visuel	Culture	6 600,00 €	2 360,00 €	OUI
2023	Direction Culture	Masterclass partage des savoir	Culture	2 688,00 €	150,00 €	NON
2023	Direction Culture	Impressions Mobiles	Culture	12 500,00 €	- €	NON
2023	Direction Culture	Cycles de lectures, une chambre à soi	Culture	3 000,00 €	1 710,00 €	OUI
2023	Direction Culture	Recrutement d'un agent contractuel - arts visuels	Culture	61 498,00 €	- €	OUI
2023	Evreux	Projet multartistiques du campus d'evreux	Culture	8 876 €	7 855,70 €	NON
2023	Iut evreux	Scène Ouverte des étudiant.e.s du Campus Evreux	Culture	4 500,00 €	- €	NON
2023	MDL	Découverte des cultures par le biais d'évènements festifs fédérateurs entre étudiants et associations culturelles locales	Culture	6 500,00 €	1 240,31 €	OUI
2023	SCD	Mobilier et matériel de valorisation d'expo	Culture	4 618 €	712,37 €	NON
2023	T.URN	Animation "bienvenue à l'université	Culture	10 397 €	10 193,43 €	NON
2023	Tous	Utopia - un monde à réparer	Culture	10 379,00 €	- €	NON
2023	UFR ST	Atelier Photos et achats d'appareils photos	Culture	5 695 €	4 345,00 €	NON
2023	UFR ST	Fresque artistique du couloir des assos madrillet	Culture	1 050 €	810,14 €	NON
2023	UFR ST	Installation meubles batiment Blondel	Culture	667 €	503,20 €	NON
2023	DEPE	Distribution de culottes mensuelles 23/24	Sanitaire	122 042 €	76 474,88 €	NON
2023	DSEG	Installation de distributeurs de protections menstruelles Campus PASTEUR	Sanitaire	23 780,62 €	8 528,18 €	OUI
2023	IUT Elbeuf	Réglons ça - IUT d'ELBEUF	Sanitaire	536 €	535,68 €	NON
2023	MDL	Lutte contre la précarité menstruelle à la MDL	Sanitaire	4 446 €	- €	NON
2023	SUAPS	Aide au PSC1	Sanitaire	3 000,00 €	- €	OUI
2023	UFR santé	Poursuivre le soutien psychologique sur site pour les étudiants en santé	Sanitaire	32 400,00 €	- €	OUI
2023	UFR Santé	Bien être et comportements de santé chez les étudiants : actions de prévention sur le Campus Santé	Sanitaire	3 458,69 €	1 220,00 €	NON
2023	UFR Santé	Distributeur de protections périodiques UFR ST	Sanitaire	8 074 €	3 218,81 €	NON
2023	UFR ST	Intervention de sensibilisation et prévention VSS	Sanitaire	21 550 €	9 960,00 €	NON
2023	DEPE	Renforcer l'accès des étudiants aux droits et aux aides sociales de l'URN	Sociale	90 000,00 €	8 524,94 €	OUI
2023	UFR LSH	Petit déjeuner solidaire	Sociale	1 922,00 €	1 345,29 €	OUI
2023	UFR santé	Lutte contre la précarité menstruelle	Sociale	8 030 €	1 553,54 €	NON
2023	Direction Culture	Test de santé "tous en forme"	Sportive	2 849,22 €	558,00 €	NON
2023	Evreux	Aménagement ludique campus evreux	Sportive	8 373 €	- €	NON
2023	SUAPS	Rendez vous sport campus	Sportive	170 675,43 €	21 173,88 €	OUI
2023	SUAPS	Aide au BNSSA	Sportive	8 899,92 €	- €	OUI
2023	SUAPS	Stages sportifs	Sportive	31 890 €	- €	NON
2023	SUAPS	Aide organisationnelle	Sportive	175 150,50 €	- €	OUI
2023	SUAPS	Badminton libre	Sportive	17 002,02 €	- €	OUI

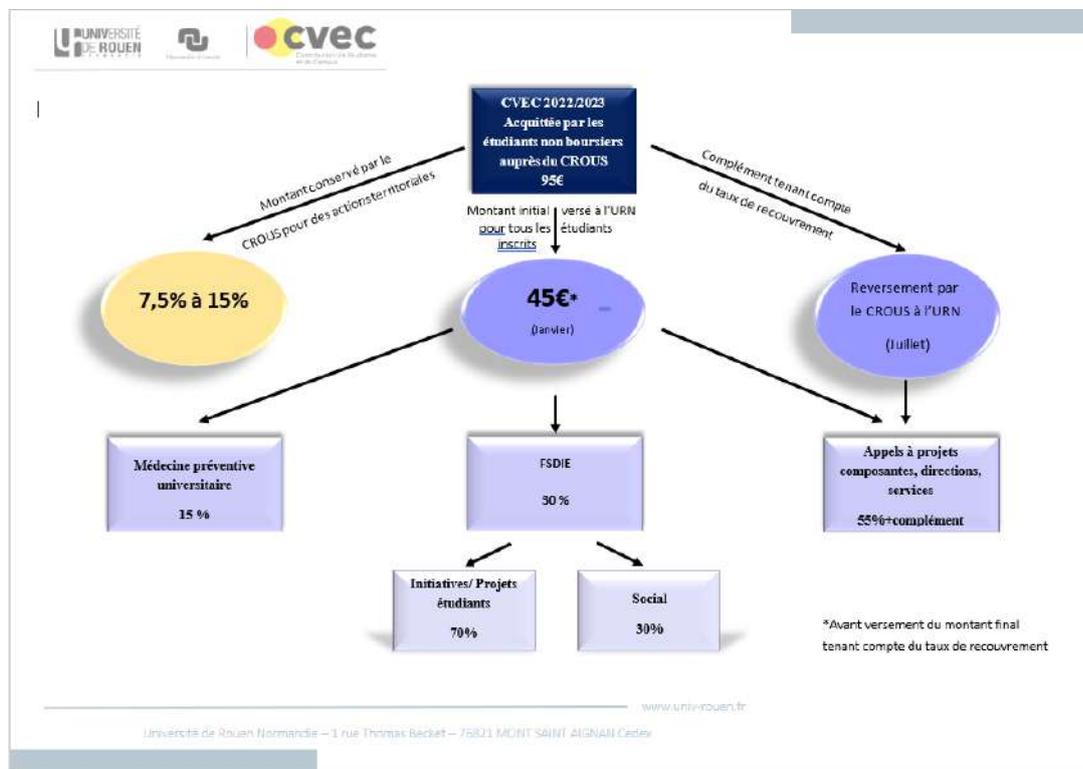
Tableau des projets antérieurs à 2023 avec un engagement financier en 2023 :

Année de référence projet	Composante	Projets	Thématique	Total Projet	Montant engagé en 2023	Récurrent
ant. 2023	DEPE	Favoriser l'accès aux étudiants aux aides sociales du BVE	Accueil	27 000 €	8 524,94 €	OUI
ant. 2023	DEPE	Coordinatrice des projets CVEC	Accueil	30 000,00 €	29 598,40 €	OUI
ant. 2023	Handicap	Accessibilité d'usage des bâtiments de l'URN	Accueil	28 800,00 €	28 800,00 €	OUI
ant. 2023	SUAPS	Les rdv sport campus	Accueil	59 260,00 €	15 636,94 €	OUI
ant. 2023	SUAPS	Aide organisationnelle évènements CVEC	Accueil	48 829,00 €	51 069,00 €	NON
ant. 2023	UFR LSH	Régions ça	Accueil	2 112,00 €	2 091,54 €	NON
ant. 2023	UFR SANTE	Animation du campus Martainville durant l'année universitaire 2022-2023	Accueil	9 002,00 €	6 533,07 €	NON
ant. 2023	Culture	Coordinateur à la vie culturelle	Culture	57 789 €	32 115,76 €	OUI
ant. 2023	Culture	Tremplin phénix	Culture	4 260,00 €	1 948,00 €	OUI
ant. 2023	Dir. Culture	Façade est/ Parle à un mur	Culture	3 350,00 €	564,00 €	OUI
ant. 2023	Dir. Culture	Ateliers éloquence Pasteur/Madrillet	Culture	2 520,00 €	2 310,00 €	NON
ant. 2023	Dir. Culture	Les baigneurs	Culture	7 028,00 €	3 162,39 €	NON
ant. 2023	Dir. Culture	Les petits formats 2 ème édition	Culture	1 540,00 €	1 157,58 €	NON
ant. 2023	Dir. Culture	Tremplin phénix	Culture	2 073,00 €	1 768,71 €	NON
ant. 2023	IUT Evreux	Voyages culturels: itinéraires artistiques	Culture	8 045,00 €	7 355,00 €	NON
ant. 2023	MDL	Rencontre littéraires en Français Langues Etrangère	Culture	1 033,80 €	- €	OUI
ant. 2023	MDL	Livres pauvres - ateliers de peinture	Culture	2 829,00 €	4 806,09 €	OUI
ant. 2023	SUMPS	Coordinateur des projets santé CVEC	Sanitaire	51 894,66 €	40 275,81 €	OUI
ant. 2023	UFR santé	Mise en place d'un soutien psychologique UFR santé	Sanitaire	27 775,96 €	8 000,00 €	OUI
ant. 2023	Campus Evreux	Espace Solidaire	Sociale	3 200,00 €	3 147,03 €	OUI
ant. 2023	SUMPS	Boutique Santé Sociale	Sociale	36 700,00 €	34 900,16 €	OUI
ant. 2023	SUAPS	Créneau de badminton libres	Sportive	3 000,00 €	2 954,25 €	OUI
ant. 2023	SUAPS	Badminton libre	Sportive	2 811,00 €	2 488,83 €	NON
ant. 2023	SUAPS	Stages sportifs	Sportive	8 165,11 €	5 787,34 €	OUI
ant. 2023	SUAPS	RDV Sport campus	Sportive	80 000 €	39 102,26 €	OUI
ant. 2023	SUAPS	Aide au PSC1	Sportive	600,00 €	- €	OUI
ant. 2023	SUAPS	Aide au financement du BNSSA	Sportive	1 500,00 €	- €	OUI
ant. 2023	SUAPS	Tests Santé	Sportive	850,00 €	81,96 €	OUI

Répartition des sommes engagées en 2023 par thématique :



ANNEXE

Schéma financier des versements de la CVEC**Composition de la commission CVEC (validée par la CFVU du 8 Février 2019) :**

- VPE
- VP CAC en charge de la Vie Universitaire
- VP CAC en charge de la Culture
- DGA en charge de la Formation et de la VU
- Directeur du SUAPS
- Directrice de la DEPE
- Directrice du SUMPS
- Directeur de la Culture

Les directeurs des services peuvent être représentés par un membre de leur service.

- Le représentant étudiant de la commission CASIE issu du CA
- 2 représentants étudiants du conseil des sports
- 2 représentants étudiants de la CFVU élus à la commission CASIE
- 2 représentants étudiants du CAC élus à la commission culture
- 3 personnels représentants de la CFVU, élus au conseil des sports, en commission culture et en commission CASIE

Ces représentants sont désignés au sein de leur commission d'origine.

Invités avec voix consultative :

- Directrice de la Communication
- Directrice du SCD
- Directeur de la DAF
- Directeur du CROUS

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-41

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Grille tarifaire du Service Commun de la Documentation (SCD)

➤ Vu la note annexe

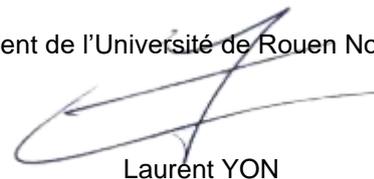
Approbation de la grille tarifaire du Service Commun de la Documentation

Pour	31
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve la grille tarifaire du Service Commun de la Documentation

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Présidence**Vice-présidente Culture, communication,
documentation, édition**

Anne-Lise WORMS

Mont-Saint-Aignan, le 28 février 2024**Direction Service commun de la
documentation**

Affaire suivie par

Christelle Quillet

02.35.14.60.08

christelle.quillet@univ-rouen.frNote d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du 15 mars 2024

Objet : vote d'une grille tarifaire du SCD, en raison de la mise en œuvre du paiement dématérialisé

Le service commun de la documentation a travaillé avec l'agence comptable à la fermeture des régies de recettes des bibliothèques, remplacées par la mise en place d'un paiement en ligne.

Une grille tarifaire a dû être élaborée, qui inclut :

- D'une part, des tarifs déjà votés en CA (droit d'inscription à la bibliothèque, prêt entre bibliothèque)
- D'autre part, de nouveaux tarifs visant au remboursement éventuel de livres perdus ou détériorés, ou d'objets en prêt dans le cadre du nouveau service 2024, la bibliothèque d'objets : <https://documentation.univ-rouen.fr/bibliotheque-d-objets-bob-792035.kjsp?RH=1377360751956&RF=1701354771284>
- Enfin pour régulariser des tarifs dont le principe a été acté en conseil documentaire : inscription collectivités, gratuité du prêt entre bibliothèques sauf pour les organismes privés.

La grille tarifaire complète est jointe en annexe.

Jusqu'à présent, le remboursement des livres était basé sur le coût du livre indiqué sur Electre, base de données dans laquelle les éditeurs publient leur plan de publication de l'année en cours et des précédentes (accès par abonnement à la plateforme).

En prévision de la mise en place du paiement en ligne, **des tranches de prix** correspondant aux différentes catégories de livres et DVD proposés en prêt ont été définies.

Les nouveaux tarifs visant au remboursement de livres ont été établis sur cette proposition de base, **augmentée d'un montant représentant le traitement du livre** par les professionnels des bibliothèques, estimé à 30 minutes dans le cas d'un non-retour (traitement intellectuel, équipement physique, temps d'échange et de vérifications avec l'utilisateur, à l'accueil).

Les nouveaux tarifs visant au remboursement des objets dont la valeur d'achat est supérieure à 50 euros ont été établis sur la base **du coût d'achat augmenté d'un montant représentant le traitement de l'objet** par les bibliothécaires (idem que pour les livres).

La part du traitement professionnel, évaluée à 34,65 € de l'heure pour 2023 (forfait), a été arrondie à 18 € pour 30 minutes.

Des tarifs, dont le principe a été acté en conseil documentaire, concernent :

- Un droit d'inscription de groupe destiné aux collectivités, associations et autres, d'un montant de 106,5 euros, correspondant à trois fois les droits de bibliothèques individuels (conseil documentaire du 1^{er} juillet 2021) ;
- La gratuité du prêt entre bibliothèques (PEB), dans un souci de simplification de la tarification du service du PEB : le même conseil documentaire a voté le principe de la gratuité aux transactions réalisées en France au bénéfice des lecteurs autorisés (qu'ils acquittent, ou non, des droits d'inscription). Cette proposition s'appuie sur le fait que les PEB sont rarement facturés en France, puisque les bibliothèques pratiquent la réciprocité du service. Le conseil documentaire du 26 septembre 2023 a voté la gratuité des PEB pour les transactions à l'étranger, en raison du nombre faible de transactions (3 livres et 22 articles photocopiés en 2022 ; 11 articles photocopiés en 2021).

Grille tarifaire des bibliothèques universitaires :

Motif de paiement	Justification	Montant de base ou d'achat	Montant définitif, traitement documentaire inclus	Commentaires
Inscriptions :				
	Inscription individuelle	35,50 €		
	Inscription de groupe (collectivités)	106,50 €		
Prêt entre bibliothèque :				
PEB	France et étranger, sauf privés	Gratuit		
PEB (privés)	PEB livres France	12 €		
	PEB livres étranger	24 €		
	PEB article France	12 €		
	PEB article étranger	18 €		
Livres perdus ou détériorés :				
	Remboursement livre-catégorie 1	10 €	28 €	Prix Electre inférieur ou égal à 10 €
	Remboursement livre-catégorie 2	25 €	43 €	Prix Electre entre 10-25 €
	Remboursement livre-catégorie 3	50 €	68 €	Prix Electre entre 26-50 €
	Remboursement livre-catégorie 4	75 €	93 €	Prix Electre entre 51-75 € - inclus les DVD
	Remboursement livre-catégorie 5	100 €	118 €	Prix Electre entre 76-100 €
	Remboursement livre-catégorie 6	200 €	218 €	Prix Electre au-delà de 101 €
	Remboursement thèse-catégorie 7	150 €	168 €	Thèse réimprimée
BOB-Bibliothèque d'objets :				
	BOB-Casque vélo	70 €	88 €	
	BOB-Lecteur DVD	50 €	68 €	
	BOB-Casque audio	82 €	100 €	
	BOB-Calculatrice	67 €	85 €	
	BOB-Dictaphone	228 €	246 €	
	BOB-Vidéoprojecteur	494 €	512 €	

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire du SCD.

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-42

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Aide à la mobilité étudiante dans le cadre de l'école Ingénium

- Vu la note annexe

Approbation de l'aide à la mobilité étudiante dans le cadre de l'école Ingénium

Pour	28
Contre	0
Abstention	1
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve l'aide à la mobilité étudiante dans le cadre de l'école Ingénium

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Présidence
Vice-président Relations internationales
Éric DARGENT

Mont-Saint-Aignan, le 28 février 2024

Direction des relations internationales et de la coopération

Affaire suivie par
Elina ORFANOUDAKI
Coordinatrice INGENIUM
02.35.14.00.56
elina.orfanoudaki@univ-rouen.fr

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du 15 mars 2024

Objet : Aide à la mobilité étudiante dans le cadre des écoles d'hiver et d'été INGENIUM

La coopération établie entre les dix établissements partenaires de l'Université Européenne INGENIUM, ainsi que leur contribution mutuelle à la mise en place d'un cadre, de structures et de procédures appropriés communes, vise à créer un campus interuniversitaire unique, le **Campus européen INGENIUM**.

Un des objectifs des partenaires consiste à renforcer une mobilité académique transparente des étudiants et du personnel entre leurs campus respectifs. Les « **Écoles d'hiver et d'été** » d'INGENIUM s'inscrivent pleinement dans cet objectif. Organisées dans le cadre de l'événement semestriel « 10 Jours d'INGENIUM », ces écoles sont destinées aux étudiants de tous les niveaux d'études. Les « **écoles junior** » sont destinées aux étudiants en licence/BUT alors que les « **écoles senior** » s'adressent aux étudiants en Master et en Doctorat. Les partenaires souhaitent prendre entièrement en charge les dépenses liées à la participation de leurs étudiants à ces écoles.

Pour la sélection des participants à chaque école, les partenaires procèdent à l'ouverture d'appel à candidatures au préalable. Une commission de sélection est réunie localement pour sélectionner les candidats en veillant à une représentativité large des différents diplômes préparés et des niveaux d'études, à une parité femmes – hommes, au niveau d'anglais adéquat, et aux motivations présentées par les étudiants en lien avec la thématique de chaque école. Des critères spécifiques à chaque école peuvent être définis par les organisateurs et sont pris en compte lors de la sélection. Aux réunions de la commission de sélection de l'Université de Rouen Normandie sont invités à participer le Vice-président en charge des relations internationales, des Vice-présidents référents des différentes actions thématiques (work packages) du projet, des DGSA, des personnels du Pôle INGENIUM de la DRIC et de la DRV, ainsi que les Vice-présidents étudiants. Leur participation est variable selon la réunion.

À l'issue des commissions, une lettre de nomination accompagnée du programme pédagogique de l'école est adressée aux candidats retenus. Ceux-ci doivent retourner le programme signé par leur responsable pédagogique au Pôle INGENIUM pour valider leur participation et déclencher la prise des dispositions nécessaires à l'organisation de leur déplacement.

Dans ce cadre, il est proposé que l'Université de Rouen Normandie mette en place une aide à la mobilité étudiante pour la participation aux écoles d'hiver et d'été INGENIUM, en prenant en charge pour **les étudiants en Licence, BUT, Master ou Doctorat (hors étudiants ayant un contrat de travail avec l'Établissement)** :

- Les frais d'hébergement pour la durée des activités, par le biais du prestataire à qui le marché public en vigueur a été attribué, dans les conditions prévues dans ledit marché,
- Les frais de déplacement aller-retour, depuis Rouen vers l'université organisatrice des activités, par le biais du prestataire à qui le marché public en vigueur a été attribué, dans les conditions prévues dans ledit marché, ainsi que le remboursement de tout autre déplacement effectué dans le cadre des activités de ces écoles et n'étant pas inclus dans les prestations définies dans le marché, sur présentation des justificatifs afférents. Les déplacements effectués pendant la durée des activités des écoles, au temps libre des étudiants, ne donnent pas droit à un remboursement.
- Les frais de restauration, sur la base des barèmes des frais de mission à l'étranger, tels que définis par le Ministère de l'économie et appliqués par l'URN. Ces frais seront calculés sur la base des modalités de prise en charge par les organisateurs et se verront minorer le cas échéant.
- Les transports en commun doivent être toujours privilégiés. Les déplacements en taxi seront autorisés si le coût du déplacement pour un groupe d'étudiants équivaut à l'ensemble des coûts individuels en transports en commun.
- Une avance de 60% sera effectuée en amont de la mobilité. Les 40% restants seront versés au retour des étudiants.
- L'aide totale par étudiant sera plafonnée à 1 500 €.

Conformément aux contrats d'assurance dont est titulaire l'Université de Rouen Normandie, les étudiants participant à ces écoles ne bénéficient pas d'une couverture d'assurance. Ils seront dans l'obligation de renseigner l'annexe de sécurité « Départ à l'étranger des étudiants suivis par la DRIC » et de fournir obligatoirement une attestation de souscription d'une assurance/assistance rapatriement pour leur période de mobilité.

Les étudiants recrutés par l'Université de Rouen Normandie via un contrat doctoral sont assimilés aux personnels de l'établissement et se voient appliquer les dispositions en vigueur en termes de prise en charge des frais de mobilité et d'assurances.

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur la mise en place de ce dispositif d'aide à la mobilité étudiante dans le cadre des écoles d'hiver et d'été INGENIUM et des règles générales énoncées.

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-43

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Élection du bureau

- Vu l'article L712-3 du code de l'éducation
- Vu l'article 10-1 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note annexe

Approbation de la composition du bureau

Béatrice PATTE-ROULLAND	27
Contre	0
Abstention	2
NPPV	0

Béatrice PATTE-ROULLAND est élue au bureau de l'Université de Rouen Normandie

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Présidence

Direction Générale des Services

Affaire suivie par

Victorine MENDY

Responsable des instances

02.35.14.67.69

victorine.mendy@univ-rouen.fr

Mont-Saint-Aignan, le 10 mars 2024

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du 15 mars 2024

Objet : Composition du bureau

Statuts de l'Université de Rouen Normandie

Article 8 : Les vice-présidences

8-1 : Les vice-présidents

Le président de l'université nouvellement élu propose au conseil d'administration l'élection des vice-présidents, choisis parmi les personnels titulaires en exercice dans l'établissement.

Le nombre maximal de vice-présidents :

- du conseil d'administration
 - du conseil académique
 - chargés de coordonner les actions de l'université dans des domaines stratégiques prioritaires
- ne peut excéder dans leur ensemble le nombre de 20.

Article 10 : Le bureau et l'équipe de direction

10-1 : Le bureau

Le président est assisté d'un bureau, composé de l'ensemble des vice-présidents élus sur sa proposition par le conseil d'administration. Il se réunit à la demande du président, pour préparer les conseils et assurer le pilotage stratégique de l'établissement.

Vice-Présidente Égalité Diversité Inclusion

Béatrice Patte-Rouland

- Enseignante-chercheuse (PU)
- Professeure des Universités en Physique, spécialité énergétique, section 62 du CNU, IUT de Rouen.
- Directrice du service commun SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation) et du BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) de 2007 à 2012.
- Chargée de projet « Fête de la Science » et organisatrice de 10 villages des sciences de Rouen pour l'Université de Rouen Normandie de 2002 à 2013.
- Directrice adjointe de l'IUT de Rouen de 2013 à 2015.
- Directrice de l'IUT de Rouen depuis 2015.
- Membre du conseil de laboratoire CORIA UMR 6614 depuis 2022.
- Responsable scientifique pour l'URN de programmes récents (ADEME(CAPTIHV), FEDER (COPHERL), ANR (FIREPLUME, FIREDIAG), INTERREG (FIREDRONE)).
- Présidente de l'ARIUT Normandie IUT depuis 2021.
- Chargée de mission Égalité Diversité Inclusion pour l'URN depuis Octobre 2023.

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur l'élection à la vice-présidence Égalité Diversité Inclusion de madame Béatrice Patte-Rouland.

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Conseil d'administration - URN**15 mars 2024****Délibération n°CA-2023-44****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Contrat de site Normandie Université 2022-2027

- Vu le contrat de site Normandie Université 2022-2027

Approbation du contrat de site Normandie Université 2022-2027

Pour	20
Contre	2
Abstention	7
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve le contrat de site Normandie Université 2022-2027

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Normandie Université



CONTRAT PLURIANNUEL DU SITE NORMANDIE

2022-2027

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Contrat de la COMUE Normandie université 2022-2027

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
représenté par

, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

- La ComUE Normandie université
représentée par
Monsieur Ronan Congar, président

d'autre part

I. Présentation générale	4
II. Axes stratégiques et objectifs	6
Axe 1 : Accroître l'attractivité des campus normands	6
<i>Objectif 1 : Une offre de formation coordonnée à l'échelle normande</i>	<i>6</i>
<i>Objectif 2 : Des actions coordonnées au service de l'expérience étudiante</i>	<i>7</i>
Axe 2 : Accroître l'excellence de la recherche normande en renforçant la formation par la recherche.....	9
<i>Objectif 1 : Renforcer le continuum formation recherche</i>	<i>10</i>
<i>Objectif 2 : Se doter d'une politique de science ouverte commune et ambitieuse.....</i>	<i>12</i>
Axe 3 : Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes.....	13
<i>Objectif 1 : Renforcer la structuration de l'écosystème d'innovation.....</i>	<i>13</i>
<i>Objectif 2 : Soutenir l'entrée de Normandie Valorisation dans sa phase d'accélération.....</i>	<i>14</i>
<i>Objectif 3 : Massifier la sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant et renforcer son accompagnement</i>	<i>15</i>
Axe 4 : Un pilotage renouvelé	16
<i>Objectif 1 : Mettre en place une gouvernance et un pilotage en accord avec le rôle de coordination de la ComUE</i>	<i>16</i>
<i>Objectif 2 : Poursuivre les mutualisations au service de la communauté en matière de numérique</i>	<i>17</i>
<i>Objectif 3 : Accroître la visibilité et l'attractivité de la communauté par une stratégie de communication concertée.....</i>	<i>17</i>
III. Mise en œuvre du contrat.....	18
IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons	19

I. Présentation générale

La volonté de coopération entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) sur le territoire normand est ancienne. Elle s'est structurée il y a plus de trente ans, tout d'abord en s'affranchissant des limites territoriales administratives et académiques, avec la création du Pôle universitaire normand (PUN) en 1998, puis du PRES Normandie Université, en 2011, et enfin, en 2014, de la ComUE Normandie Université qui s'inscrit depuis 2015 dans une même région administrative et, depuis 2018, dans une même région académique. Ce rappel historique souligne que les établissements normands ont su de longue date tirer parti des instruments institutionnels les plus appropriés à leur disposition pour consolider et renforcer cet espace universitaire de coopération et de solidarité. Aujourd'hui la ComUE Normandie Université regroupe autour des universités de Caen Normandie, Le Havre Normandie et de Rouen Normandie, des deux écoles d'ingénieurs publiques, INSA Rouen Normandie et ENSICAEN et de l'école nationale d'architecture ENSA Normandie, treize établissements associés. La ComUE a aussi depuis sa création renforcé ses liens avec les grands organismes de recherche présents sur le territoire.

La création de la ComUE Normandie Université, dotée de compétences renforcées, a marqué une étape importante dans la structuration du site. Les nombreuses réalisations communes auxquelles la ComUE a contribué – développées dans son rapport d'autoévaluation pour la période 2017-2020 et dans le bilan du précédent contrat de site 2017-2021 –, ont transformé notablement le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche normand.

Un certain nombre d'atouts de la ComUE ont été consolidés au cours du précédent contrat, en lien avec les compétences propres qui lui ont été transférées :

- La délivrance d'un doctorat commun, depuis 2016, et une politique de formation doctorale commune, prenant appui sur les huit écoles doctorales normandes, dont la ComUE assure la coordination depuis 2017 dans le cadre d'un collège doctoral qui est une de ses structures internes ;
- Un dispositif commun de transfert des résultats de la recherche publique, Normandie Valorisation, créé en 2015 et reconnu expérimentation nationale complémentaire des SATT depuis 2016, qui est aussi une structure interne de la ComUE ;
- Une politique de signature commune de la production scientifique réalisée dans les unités de recherche des établissements de la ComUE mise en œuvre depuis 2016 ;
- Le développement d'une stratégie numérique commune en lien avec un Schéma directeur du numérique normand (SDNN) qui s'inscrit dans la continuité de l'université numérique en région « Réseau universitaire numérique normand » (RUNN), initiée dès 2011 et qui est devenu une compétence propre de la ComUE. La ComUE a aussi mis en œuvre des actions mutualisées prévues dans le cadre de ce schéma comme les développements autour de la carte multiservices pour les étudiants « Léocarte », le logiciel SYGAL pour les doctorants, la mutualisation d'accès à des ressources numériques avec EZProxy, la création du portail HAL, la plateforme de diffusion vidéo, etc. ;
- Une politique commune de formation aux carrières des bibliothèques dans le cadre du centre régional de formations aux carrières des bibliothèques (CRFCB) Média Normandie qui est une structure interne de la ComUE depuis 2014 ;
- Pépité Normandie, que porte la ComUE depuis 2014¹, l'un des plus anciens pôles d'étudiants

¹ Le Pépité Vallée de Seine qui était porté par les ComUE Normandie Université et Paris Seine (désormais CY Cergy-Paris Université), jusqu'en 2021, a donné lieu à la création du Pépité Normandie et du Pépité CY Entreprendre à partir de cette date.

entrepreneurs de France, et l'un des 9 Pépite sur les 33 présents sur le territoire national à avoir obtenu en 2023 le renouvellement du label Pépite sans revoyure jusqu'en 2025.

De nouveaux atouts, qui seront consolidés et renforcés au cours de ce contrat, ont aussi pu être constitués au cours du précédent contrat :

- Une structuration de la recherche et des formations adossées à la recherche sous la forme de grands pôles de formation et de recherche (PFR) stratégiques qui constituent une structure interne de la ComUE depuis 2016 ;
- Une structuration qui prend en compte les fédérations de recherche régionales, qui sont aussi des structures internes de la ComUE, dont la ComUE assure la responsabilité et le pilotage depuis 2017 dans le cadre de ses compétences propres ;
- L'élaboration avec le CROUS d'un ambitieux Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE 2017-2022), associant l'ensemble des établissements partenaires. La ComUE a aussi contribué au déploiement de ce schéma en proposant des services mutualisés tels que l'application mobile « Normandie Université en poche » ;
- La ComUE a aussi coordonné l'élaboration d'un Schéma directeur de la documentation en Normandie (SDDN), en concertation étroite avec les établissements, qui définit une politique documentaire commune au service de la formation et de la recherche pour la période 2022-2026. De nombreuses actions mutualisées en matière de ressources et de services documentaires à la recherche et à la pédagogie ainsi que de services et d'outils dans les bibliothèques ont pu aussi être mises en œuvre par la ComUE.

La structuration à laquelle la ComUE a contribué a conduit à l'obtention de réussites incontestables dans le cadre des investissements d'avenir et des appels à projet du MESR dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'innovation. Aussi, le PUI Normandie, l'un des cinq « Pôles universitaires d'innovation (PUI) », labellisés en 2021 dans une phase expérimentale puis lauréat en 2023 de l'appel à projet PUI, et qui prend appui sur les résultats complémentaires obtenus par Normandie Incubation, Normandie Valorisation et Pépite Normandie – ces deux derniers étant des structures internes de la ComUE –, atteste de la structuration de l'écosystème d'innovation normand. Ainsi, depuis sa création, la ComUE Normandie Université a effectivement exercé les compétences propres et de coordination qui lui ont été transférées à sa création pour réaliser ses missions.

Pour le présent contrat, deux éléments sont à mentionner qui contribueront à une différenciation entre les établissements d'enseignement supérieur de la stratégie et de la politique du site Normandie ainsi qu'à leur ancrage dans les territoires autour des trois principaux sites universitaires métropolitains : les trois projets lauréats en 2023 de la troisième vague et dernière vague de l'appel à projets « ExcellencES sous toutes ses formes » portés par les universités de Caen Normandie (CaeSAR Caen - Stratégie pour l'Accélération en Recherche), Le Havre Normandie (PolyCampus LH2030 - Campus Polytechnique Le Havre Normandie : objectif 2030) et de Rouen Normandie (TRANSITION – l'Université de Rouen Normandie, établissement modèle de la transition socio-écologique et des approches pluririsques) ainsi que l'affirmation depuis les lois NOTRe, en 2015, et MAPTAM, en 2014, des communautés urbaines et des métropoles dans le soutien, dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), à l'enseignement supérieur et à la recherche sur leurs territoires.

II. Axes stratégiques et objectifs

L'ambition renouvelée de la ComUE est d'accroître la visibilité et l'attractivité de l'ESR normand en portant des projets et des objets communs. La stratégie de la ComUE, dans le cadre du présent contrat, prendra appui sur ses atouts et se concentrera sur quatre principaux axes d'approfondissement :

1. Accroître l'attractivité des campus par (1) des actions coordonnées au service de l'expérience étudiante et de l'innovation pédagogique et (2) par la promotion d'une offre de formation coordonnée en renforçant les complémentarités territoriales et en valorisant l'ensemble des formations offertes par les établissements.
2. Accroître l'excellence de la recherche et de la formation par la recherche normande en renforçant le lien entre recherche et formation par la recherche sur le continuum Master-Doctorat et en se dotant d'une politique de science ouverte ambitieuse.
3. Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes en renforçant la structuration de l'écosystème d'innovation du territoire pour amplifier la valorisation économique et sociale des résultats de la recherche publique dans le cadre du PUI Normandie. Pour ce faire, la ComUE soutiendra l'entrée de Normandie Valorisation, dont le modèle est dorénavant conforté, dans sa phase d'industrialisation pour accroître le flux de transfert des résultats de la recherche, et la massification de la sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant et le renforcement de son accompagnement en prenant appui sur Pépité Normandie.
4. Renouveler la gouvernance et le pilotage de la ComUE, en construisant, d'une part, un modèle de coordination adapté aux spécificités du site normand et, d'autre part, en donnant plus de visibilité et d'attractivité à l'enseignement supérieur et à la recherche normands par une stratégie de communication concertée. Le développement d'une stratégie commune du numérique sera poursuivi, afin de répondre aux enjeux de transformation numérique, en lien avec la révision du schéma directeur numérique normand (SDNN) et le développement sur le territoire de projets numériques (construction d'un deuxième centre de données régional).

Axe 1 : Accroître l'attractivité des campus normands

La ComUE Normandie Université s'inscrit désormais dans une même région administrative et dans une même région académique, ce qui facilite les relations entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont la Région Normandie, son Agence Régionale de l'Orient et des Métiers, et le Rectorat de l'académie de Normandie. Dans une région où, la poursuite d'études reste moins ambitieuse qu'au niveau national, avec une surreprésentation du choix des formations courtes et professionnalisantes et un retrait de la poursuite d'études en second et troisième cycles (STRATER, 2022), la ComUE contribuera à favoriser tant l'accès à l'enseignement supérieur que la réussite étudiante. Elle soutiendra la continuité des parcours de formation, entre le secondaire et le supérieur et entre le premier et le second cycle du supérieur, par une meilleure coordination de l'accompagnement dans l'orientation et les moments de transition.

Objectif 1 : Une offre de formation coordonnée à l'échelle normande

L'offre de formation est proposée par les établissements membres de la ComUE, néanmoins, une réflexion est menée à l'échelle de la ComUE en termes de coordination de l'offre de formation normande lors de la campagne d'accréditation. Cette réflexion a notamment permis une progression significative des co-accréditations de master dans le cadre de la campagne 2022-2027 ; un des objectifs poursuivis est d'améliorer la poursuite d'étude et d'accroître les effectifs en master. Les pôles de formation et de recherche (PFR) contribuent d'ailleurs à rapprocher les équipes pédagogiques en matière de formation. La mutualisation des compétences entre plusieurs établissements permet dans le cadre de ces co-accréditations de proposer aux étudiants une poursuite d'étude sur le territoire normand à l'issue de leur premier cycle. Elle permet également d'enrichir et de diversifier l'offre de formation en favorisant l'ouverture de plusieurs parcours pour une mention de master ; ce qui contribue à l'attractivité de cette offre de

formation.

Disposer d'un outil d'observation des formations à l'échelle de la ComUE permettrait de soutenir au sein de la ComUE la réflexion stratégique des établissements matière de coordination de l'offre de formation.

Au cours de cette période contractuelle, la coordination de l'offre de formation se traduira davantage par l'approfondissement des co-accréditations existantes que par le développement de nouvelles co-accréditations. Deux actions privilégiées seront envisagées : le développement de l'enseignement à distance et la mise en place, avec le soutien des collectivités territoriales, de dispositifs d'aide à la mobilité, étudiante et enseignante, entre les trois principaux campus universitaires. Le renforcement des mobilités étudiantes entre ces campus, géographiquement éloignés, est également une priorité du SDVE 2022-2027, incluant les transports et le logement de court et de long séjour, en lien avec le CROUS et les collectivités territoriales.

La coordination de l'offre de formation en premier cycle s'inscrit dans le cadre du projet Nouveaux Cursus à l'Université (NCU) « Réussites Plurielles », projet structurant des trois universités normandes coordonné par la ComUE Normandie Université qui vise à faire des réussites étudiantes un enjeu majeur. En effet, l'objectif de ce projet depuis son démarrage en janvier 2019 est de permettre et de reconnaître toutes les formes de réussites des différents publics étudiants : réussir ses études et son insertion professionnelle, valider une ou plusieurs compétences aujourd'hui ou demain, choisir son parcours et ses modalités de formation, se voir reconnaître ses engagements, les valoriser, trouver en l'université un terrain de professionnalisation. « Réussites Plurielles » est une étape de transformation des licences des universités normandes vers un modèle harmonisé d'offre de formation permettant choix et flexibilité dans les parcours d'études ainsi que pauses et reprises d'études à tout moment de la vie. Depuis 2022, l'ensemble des licences est passé au format « Réussites Plurielles » dans leur structuration en unités d'enseignement (UE) (180 ECTS répartis dans 18 UE de compétences disciplinaires, 6 UE de compétences transversale et 6 UE de compétences personnalisées ou préprofessionnelles). Il s'agit de la première pierre angulaire permettant la flexibilisation et la personnalisation des parcours étudiants.

La seconde pierre angulaire est la transformation des licences en approche par compétences (APC) ; cette transformation sera approfondie au cours du présent contrat pour atteindre, d'ici 2028, l'objectif de transformation de toutes les licences (75 mentions). Le développement de la comodalité en constitue la troisième pierre angulaire. L'ensemble de cette transformation en profondeur de l'offre de formation sur le cycle de licence contribuera aussi au développement de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV).

« Réussites Plurielles » est également porteur d'innovations pédagogiques. La ComUE soutiendra les établissements dans leurs politiques d'innovation pédagogique en favorisant l'échange et le partage d'expérience dans le cadre d'ateliers communs ; les Journées de l'innovation pédagogique normandes (JIPN), qui sont organisées conjointement depuis 2017, sont devenues un événement incontournable pour le territoire qui démontre la force du collectif dans ce domaine de l'innovation pédagogique.

Indicateur de suivi de la mise en œuvre de l'approche par compétences dans le cadre de NCU « Réussites plurielles » :

1. Part de licences mettant en place l'approche par compétences

Jalon 1 : Mise en place d'un outil d'observation des formations (2026)

Objectif 2 : Des actions coordonnées au service de l'expérience étudiante

Les enjeux normands majeurs en matière d'expérience étudiante sont d'accompagner les moments de transition pour favoriser le continuum de formation, d'apporter aux étudiants les meilleures conditions d'épanouissement, d'engagement et de réussite et d'améliorer l'attractivité des campus. Dans ce contexte, le traitement des thématiques suivantes est jugé prioritaire : un meilleur accès aux droits par la

Contrat de la COMUE Normandie université 2022-2027

simplification des démarches et la coordination des acteurs ; l'accompagnement vers un logement adapté ; l'accès aux soins et la prise en charge des problématiques de santé mentale ; les mobilités (intrarégionale, nationale, internationale) ; l'engagement étudiant et sa reconnaissance. Pour traiter les thématiques prioritaires, trois objectifs déclinés en actions ont été fixés :

1. Renforcer l'articulation entre les différents schémas de la vie étudiante existants (schéma territorial de la vie et du bien-être étudiant (STVE), coordonné par le rectorat de région académique ; schémas directeurs de la vie étudiante des établissements) :
 - L'élaboration d'un schéma conjoint SDVE/STVE qui devra trouver sa déclinaison dans les établissements de la ComUE – les trois universités normandes se sont engagées dans l'élaboration de leurs schémas directeurs de la vie étudiante – permet de renforcer la cohérence et la complémentarité entre ces différents schémas.
2. Renouveler les modes de coordination des acteurs de la vie étudiante par des espaces de discussion et de concertation innovants :
 - Le suivi de ce schéma sera assuré dans le cadre de la conférence territoriale de la vie étudiante par un comité de suivi incluant les établissements d'enseignement supérieur. La ComUE pilotera avec le rectorat de région académique la conférence territoriale de la vie étudiante et le comité de suivi du SDVE/STVE. Ce comité de suivi du SDVE/STVE fera le lien entre les orientations préconisées par la conférence territoriale et le travail de commissions vie étudiante de territoires, qui seront créées. Il assurera aussi la coordination des groupes de travail thématiques qui seront mis en place.
 - Créées à l'échelle des collectivités intercommunales disposant de sites universitaires, les commissions vie étudiante de territoires permettront de territorialiser les actions et de collaborer à la mise en place des actions répondant aux besoins locaux.
 - La ComUE soutiendra le travail des commissions vie étudiante de territoires et des groupes de travail thématiques. Elle organisera aussi chaque année un grand temps d'animation et d'échange (à l'instar des Assises de la vie étudiante en Normandie organisées par la ComUE depuis 2016) sur une thématique définie en lien avec les groupes de travail thématiques qui pourra conduire à l'adoption d'un plan d'action.
3. Renforcer la connaissance de la vie étudiante pour apporter des réponses adaptées :
 - En complément des observatoires de la vie étudiante (OVE) des établissements, la création d'un observatoire régional de la vie étudiante dont la mission sera, en favorisant la mise en réseaux, de fournir à l'échelle du territoire une information aussi complète, détaillée et objective que possible sur les conditions de vie des étudiants (santé, alimentation, logement, transport, activités culturelles, sportives et associatives, etc.). Au travers de diagnostics partagés et d'enquêtes communes, l'objectif est d'identifier les besoins des établissements, notamment en matière de logement étudiant, de restauration et de transports, et de soutenir le SDVE/STVE dans son suivi et sa mise en œuvre par un véritable outil d'appui au pilotage.

La ComUE sera aussi amenée, dans le cadre du déploiement du SDVE/STVE, à coordonner un certain nombre d'actions mutualisées ou à porter des actions d'envergure régionale en lien direct avec la vie étudiante et de campus (actions sportives, culturelles, associatives, de sensibilisation au développement durable, etc.), qui tout en valorisant chaque campus développeront un sentiment d'appartenance à une communauté et contribueront à renforcer l'attractivité des campus normands. Parmi les 115 actions du SDVE/STVE, certaines seront coordonnées ou portées par la ComUE. Certaines de ces actions, dans le domaine de l'entrepreneuriat étudiant que la ComUE sera amenée à coordonner ou à porter pour les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du SDVE/STVE, et qui prennent appui sur Pépite Normandie, se rattachent à d'autres axes du présent contrat.

Indicateur concernant l'application mobile « Normandie Université en poche »

2. Nombre d'utilisateurs dits uniques de « Normandie université en poche » (utilisateurs qui, s'ils se sont connectés plusieurs fois, ne sont comptabilisés qu'une seule fois) au 2 octobre de l'année concernée.

Indicateur de suivi du déploiement du Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)

3. Taux de réalisation des actions prévues dans le SDVE.

Jalon 2 : Adoption du SDVE/STVE (2024)

Jalon 3 : Bilan des actions déployées dans le cadre du SDVE/STVE (2027)

Jalon 4 : Mise en place d'un observatoire de la vie étudiante (2027)

Axe 2 : Accroître l'excellence de la recherche normande en renforçant la formation par la recherche

La ComUE Normandie Université assure la coordination des cinq Pôles de Recherche et de Formation par la recherche (PRF) stratégiques, la responsabilité et le pilotage des Fédérations de Recherche (FR CNRS, FED) ainsi que la gestion et l'animation des Écoles Doctorales (ED) Normandes et du Collège des Écoles Doctorales (CED). La responsabilité et le pilotage de ces structures relèvent des compétences de la ComUE.

Les PRF ont été mis en place en 2017 dans un objectif de structuration de la recherche à l'échelle normande, en lien avec la S3 et le SRESRI ainsi que le CPER et le CPIER Vallée de Seine. Cette structuration exemplaire à l'échelle du territoire constitue un terreau fertile pour l'ensemble des laboratoires régionaux, les PRF ayant permis des succès d'envergure incontestable (Carnot, EUR, AMI Equipex+, LabEx, Thèses en IA, AMI Régionales (PLUES, Axes Thématiques Stratégiques)), la signature d'accords-cadres avec les ONR présents sur le territoire (CNRS, Ifremer Inserm, CEA, INRAE), la coordination du comité d'éthique Normandie en matière d'expérimentation animale (CENOMEXA), etc. En outre, les PRF ont joué un rôle déterminant dans la structuration des plateformes régionales par la mise en place de commissions équipement. En effet, s'appuyant sur une connaissance des infrastructures régionales, ces commissions ont défini une stratégie commune permettant de doter le territoire de plateaux techniques de haut niveau en priorisant et rationalisant les demandes d'équipements remarquables.

Ces pôles ont démontré leur efficacité au cours du précédent contrat. Ils jouissent aussi d'une excellente notoriété au sein de la communauté académique. Pour cette période contractuelle, les missions opérationnelles des PRF seront, d'une part, renforcées, et, d'autre part, étendues à de nouvelles missions. La feuille de route définissant les attributions et les modes de gouvernance de ces PFR sera aussi revue pour permettre une meilleure articulation avec les stratégies de recherche des établissements membres de la ComUE.

Les PRF continueront d'accompagner l'émergence, la structuration et le développement de projets et de réseaux d'envergure nationale et internationale. Il s'agit d'amplifier l'émergence de projets pluridisciplinaires et de renforcer leur mission d'expertise des projets de recherche en appui de la définition d'une stratégie de recherche coordonnée. Dans le cadre de leur mission d'expertise, les PRF prendront part à l'expertise externe des allocations doctorales régionales et d'établissements dont les établissements ont confié à la ComUE Normandie Université l'organisation. En complément de leur rôle en matière de

stratégie de recherche coordonnée, une nouvelle mission de prospective leur sera confiée pour identifier les opportunités pour la recherche future.

Objectif 1 : Renforcer le continuum formation recherche

La structuration de la formation doctorale sur le territoire normand a atteint sa maturité. L'offre de formation mutualisée par le Collège des Écoles Doctorales (CED) et spécifique à chaque école doctorale (ED) s'est développée et l'insertion professionnelle des docteurs formés en Normandie a progressé. Pour cette période contractuelle des axes d'amélioration ont toutefois été identifiés, particulièrement dans le cadre de la délivrance conjointe du doctorat avec les établissements co-accrédités² : en premier lieu, il s'agira de s'assurer de la conformité de la politique et de la formation doctorales avec les évolutions du cadre national de formation et du référentiel d'évaluation du HCÉRES³. Ensuite, en concertation avec les établissements co-accrédités, il s'agira d'enrichir l'offre de formation et d'animation à destination des doctorants. L'objectif est notamment de contribuer à élargir les secteurs d'insertion professionnelle des docteurs.

La refonte de l'offre de formation engagée en 2022 sera poursuivie (éthique de la recherche, enjeux de la transition socio-écologique notamment en matière de recherche), pour renforcer les actions d'animations et de formation afin de répondre aux objectifs d'emploi des docteurs formés aux métiers hors recherche. En prenant appui en partie sur le PUI Normandie de véritables parcours de formation répondant à la notion de certification ou de suppléments au diplôme de doctorat seront créés. Un suivi dynamique du parcours des doctorants de Normandie permettra aussi d'améliorer les procédures partagées par les différents acteurs de la formation doctorale (UR, ED, CED, établissements, etc.).

L'offre de formation master et les ED normandes sont en cohérence avec les PFR. Ainsi, le renforcement de l'articulation entre recherche et formation par la recherche sur le continuum master-doctorat constitue un des leviers de la stratégie partagée du présent contrat pour accroître l'excellence de la recherche et l'attractivité de l'ESR à l'échelle du territoire. Il s'agira de conforter l'école universitaire de recherche (EUR) XL-Chem (chimie) et les trois graduate schools (GS) normandes – MINMACS (mathématiques et informatique) GS-MES (matériaux et énergie) et N2P (physique nucléaire). Il s'agira aussi d'étendre le modèle des EUR/GS normandes à d'autres disciplines par la création au cours du prochain contrat de deux à trois nouvelles graduate schools à vocation normande avec pour ambition commune d'adosser à terme à chaque PRF/ED une GS/EUR. Notamment sont en projet la création d'une GS HCS, adossée au PRF « Humanités, Culture, Sociétés » (HCS), et d'une GS MULTIRISQUE adossée principalement au pôle « Continuum Terre-Mer » (CTM).

Pour soutenir cette ambition commune de structuration d'une offre de formation attractive assurant un continuum master-doctorat de haut niveau dans des domaines d'excellence du territoire normand, les établissements s'appuieront sur une stratégie d'internationalisation concertée. Cette dernière viendra compléter les différents leviers déjà mobilisés en termes d'ouverture internationale par les ED (programmes de mobilité sortante), la ComUE (programme de mobilité Erasmus+ pour les doctorants) et les établissements (EUR/GS). Ainsi, avec l'objectif de poursuite et de renforcement de l'ouverture internationale du doctorat, trois leviers seront mobilisés :

² Co-accréditation entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023 (Décret n° 2022-1504 du 1^{er} décembre 2022 modifiant le décret n° 2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE). Avant l'entrée en vigueur de cette disposition, la ComUE était le seul établissement accrédité à délivrer le doctorat en Normandie. La délivrance conjointe du diplôme de doctorat avec les établissements co-accrédités répond au besoin exprimé par les établissements de la ComUE de pouvoir faire valoir, vis-à-vis leurs partenaires européens la délivrance des trois grades de diplômes reconnus dans le système européen (LMD) dans le développement de leurs projets d'alliances européens.

³ Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et référentiel HCÉRES d'évaluation des formations du 3^e cycle (Vague C)

1. Développer une politique de mobilité entrante en formation doctorale en Normandie, en mobilisant les outils actuels et émergents tels que les cotutelles, les alliances européennes ou l'ouverture à l'international des modalités de recrutement ;
2. Renforcer les actions de communication, pour promouvoir l'attractivité de cette offre de formation auprès des étudiants internationaux.
3. Renforcer l'insertion des établissements dans les réseaux européens et internationaux, par la création de consortiums pédagogiques et le développement de réseaux et de partenariats européens et internationaux.

Indicateurs sur l'évaluation des formations de 3^{ème} cycle. Quatre indicateurs se rapportant chacun à un des quatre domaines du référentiel HCERES d'évaluation des formations de 3^{ème} cycle (Vague C) sont retenus. Ces indicateurs sont évalués sur une échelle d'auto-évaluation de 1 à 5 :

4. Ouverture à l'international : la formation doctorale intègre des co-tutelles de thèse et des mobilités sortantes des doctorants, en s'appuyant sur les partenariats structurants des différents acteurs de son périmètre et des dispositifs de soutien financier ;

5. Définition et mise en œuvre de contenus et de méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants : la formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants dans le parcours de formation et, en particulier, à travers leurs travaux de recherche. Elle s'appuie notamment à cette fin sur la constitution de portfolios ;

6. Suivi du devenir professionnel des docteurs : la pertinence de la formation doctorale est analysée à travers la qualité du parcours professionnel des docteurs et mesurée à partir des enquêtes de suivi du devenir professionnel et de cohortes ;

7 Processus d'évaluation interne et d'amélioration continue : l'école doctorale analyse les résultats de l'évaluation de la formation doctorale et propose des actions correctives en vue de l'évolution de cette dernière, en s'appuyant sur son conseil.

Indicateurs d'internationalisation et attractivité de l'EUR XL-Chem :

8. Nombre de candidats dans les parcours de l'EUR XL-Chem ;

9. Part d'étudiants originaires de France hors Normandie dans les parcours de l'EUR XL-Chem ;

10. Part d'étudiants internationaux dans les parcours de l'EUR XL-Chem ;

11. Heures d'enseignement effectuées par des enseignants-chercheurs et des chercheurs internationaux dans les parcours de l'EUR XL-Chem (pour un total d'environ 300 heures d'enseignement) ;

12. Nombre d'accords internationaux et de projets déposés en réponse à des appels à projets internationaux dans le cadre de l'EUR XL-Chem.

Jalon 5 : Réalisation d'un bilan du modèle des EUR/GS normandes en termes d'attractivité et d'ouverture internationale (2026)

Jalon 6 : Autoévaluation des formations du 3e cycle (2025)

Objectif 2 : Se doter d'une politique de science ouverte commune et ambitieuse

Initiée dès 2017 avec l'ouverture du portail HAL Normandie Université, regroupant les publications des chercheurs normands déposés sur le principe de l'auto-archivage (voie verte), la politique commune normande en faveur de la science ouverte n'a cessé de se développer depuis. En 2021, pour mettre en œuvre les actions de l'axe 2 du Schéma directeur de la documentation en Normandie, une gouvernance dédiée aux projets de science ouverte en Normandie a été mise en place. Elle se compose d'un comité de pilotage, d'une cellule de coordination et de cinq groupes de travail : portail HAL Normandie Université ; atelier de la donnée en Normandie ; identifiants recherche ; bibliométrie et soutien à l'édition ouverte. Ce dernier groupe de travail implique, dans le cadre de la ComUE, les deux Presses universitaires du territoire (Caen et Rouen-Le Havre).

L'ambition pour la prochaine période contractuelle est de créer un écosystème de la science ouverte en Normandie en mutualisant, autant que possible, les outils et les services aux chercheurs, en accordant une place importante au partage d'expériences entre les établissements. Le développement de cet écosystème se poursuivra en concertation avec les représentants de la recherche, de la documentation et de l'édition scientifique (en s'appuyant sur les Presses universitaires). Ce principe de coopération entre acteurs de la science ouverte a notamment été mis en œuvre sur le projet d'état des lieux des revues scientifiques en Normandie qui prévoit la constitution d'une pépinière de revues en libre accès. Un baromètre normand de la science ouverte a été mis en place qui permettra de suivre la progression du taux d'ouverture des publications en établissant des comparaisons avec le baromètre national de la science ouverte.

La formation des usagers – chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels d'appui à la recherche et professionnels de l'information scientifique et technique – constitue dans ce cadre un axe de travail majeur pour la prochaine période contractuelle. Les formations sur le libre accès et le dépôt dans HAL ont débuté avec une première campagne en 2017-2018 et ont été renouvelées régulièrement depuis. Dans cette dynamique, un module de sensibilisation à la gestion des données de la recherche a été lancé en novembre 2022. A terme, d'autres modules de formation seront développés en lien étroit avec les réflexions des groupes de travail pour proposer une offre globale sur la science ouverte (édition ouverte, en particulier sur la voie diamant, *data papers*, entrepôts de données de la recherche, identifiants recherche, bibliométrie, etc.). Cette démarche de développement et de diversification de l'offre de formation s'appuie sur le soutien et l'expertise du centre de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB), Média Normandie. Le centre propose des actions de formations de formateurs et de sensibilisation des personnels d'appui à la recherche (bibliothèque, direction recherche, archivistes, personnels d'appui dans les unités de recherche, etc.) à la science ouverte, en particulier sur l'accompagnement à la gestion des données et logiciels et à la prise en compte des obligations science ouverte lors des réponses aux appels à projets nationaux et européens. Ces actions prennent notamment la forme de retour d'expériences d'établissements français, de cycles de visioconférences à visée opérationnelle et de journées d'étude. Dans la continuité de l'ouverture de la science, une réflexion sera aussi menée pour proposer aux établissements une offre de formation à destination des personnels d'appui de la recherche et des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des doctorants pour accompagner le développement du dialogue entre science et société.

Indicateur sur la formation des usagers à la science ouverte

13. Nombre d'usagers formés à la science ouverte par année civile.

Indicateur sur l'ouverture des publications

14. Taux d'ouverture des publications du baromètre normand pour la science ouverte (par année civile)

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle charte de signature des publications HAL Normandie Université :

15. Nombre total de publications déposées en texte intégral dans HAL Normandie Université au 1er janvier

16. Taux de dépôt des publications en texte intégral dans HAL Normandie Université au 1er janvier.

Jalon 7 : Adoption d'une politique commune de science ouverte (2024).

Jalon 8 : Adoption de la révision de la charte de signature unique des publications et mise en place d'une méthodologie de suivi de son application (2024).

Axe 3 : Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes

La valorisation, et toute la chaîne de processus qu'elle engendre (de la détection à la startup en passant par la recherche partenariale et la formation et la sensibilisation à l'innovation) est aujourd'hui totalement intégrée dans la stratégie des établissements et renforcée par la labellisation du PUI Normandie comme l'un des cinq PUI labellisés en phase expérimentale, en 2021, et prolongé en 2023, dans le cadre de l'appel à projet PUI 2. Le PUI Normandie, porté par la ComUE Normandie Université, pour ses membres, ses associés, le CNRS et l'Inserm, fédère l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation normand et capitalise sur une structuration de cet écosystème qui s'est consolidé depuis 2016. Des interactions fortes ont ainsi été développées entre les acteurs de l'innovation et plusieurs dispositifs structurants ont été mis en œuvre contribuant à la création d'une réelle chaîne intégrée de l'innovation en Normandie.

Objectif 1 : Renforcer la structuration de l'écosystème d'innovation

L'ambition des établissements de la ComUE est de renforcer l'écosystème de l'innovation existant sur le territoire en amplifiant significativement et durablement ses interactions avec les acteurs socio-économiques. Pour cela, Normandie Université continuera à coordonner la mise en place du PUI Normandie qui élaborera et mettra en œuvre des chaînes d'innovation intégrées sur des priorités sectorielles de manière concertée, facilitera l'accès des acteurs socio-économiques à l'offre de compétences et de technologies, contribuera à favoriser l'insertion professionnelle et améliorera la visibilité et la lisibilité de la ComUE, en collaboration étroite avec celles des établissements, pour s'adresser au monde socio-économique.

Le PUI Normandie ambitionne en effet de consolider et de transformer cet écosystème par le déploiement de chaînes d'innovations intégrées et sur-mesure pour chacune des priorités sectorielles (PS) qu'il prévoit : Innovation en Santé et Bien-Être (ISBE), Innovation Énergétique et Écologique pour l'Environnement (I3E), Innovation et Société Numérique (ISN) et Innovation Sociale, Développement, Culture et Territoire (ISDCT). Sur chacune de ces priorités, sont associés les acteurs publics et privés concernés avec pour objectif commun de développer des formes de valorisation cohérentes avec à la fois les besoins et les demandes des acteurs socio-économiques et l'excellence de la recherche des unités de recherche concernées. Ces objectifs qui touchent à la « méthode » ambitionnent d'accroître significativement le volume d'activités de valorisation sous toutes ses formes entre les mondes académiques et socio-économiques.

La ComUE assure le portage du PUI et la coordination opérationnelle de la mise en œuvre et du suivi de son plan d'action. Elle veillera à renforcer sa gouvernance propre et l'animation de ses instances de gouvernance (COMOP, CODIR, COS) et à fédérer autour du PUI les acteurs de l'innovation dans une démarche de co-construction.

Indicateurs de suivi annuel du PUI Normandie (par année civile) :

17. Nombre de contrats de recherche avec des entreprises signés dans l'année
18. Nombre de contrats d'exploitation sur titre de propriété intellectuelle signés dans l'année
19. Nombre de créations, dans l'année, de start-ups issues des établissements publics de recherche fondateurs du PUI
20. Nombre de laboratoires communs, labellisés ANR ou non, en cours (public/privé)

Jalon 9 : Point d'étape PUI (2026)

Objectif 2 : Soutenir l'entrée de Normandie Valorisation dans sa phase d'accélération

Compétence propre de Normandie Université, Normandie Valorisation (NV) concrétise à l'échelle normande la consolidation d'un espace de coopération et de solidarité permettant son déploiement.

Labellisée SATE (Société d'accélération de Transfert Expérimentale) depuis 2017, sa mission consiste à fournir à l'écosystème normand des expertises additionnelles nécessaires à la consolidation d'une chaîne de valorisation complète en Normandie en ce qui a strictement trait aux activités de transfert. Ceci se matérialise par la multiplication d'actions – s'inscrivant à la convergence des innovations dites *technology push* et *market pull* – permettant de convertir de façon pérenne et efficiente des résultats de laboratoire en applications (produits et services) destinées au monde socio-économique.

Normandie Valorisation se distingue par la stratégie qu'elle mène, volontairement agile, lui permettant d'assurer sa mission qualifiable d'intérêt public tout en expérimentant des initiatives pour accroître le flux de transfert des résultats de la recherche publique. La singularité du dispositif mutualisé repose sur le fait qu'il est à la fois « avec et pour les établissements » – ce qui se traduit par son imbrication à leurs cellules de valorisation – tout en étant doté d'une gouvernance souveraine en ce qui a trait aux investissements.

Il s'agit désormais de consolider son modèle par la mise en œuvre d'une phase d'accélération de ses activités, en capitalisant sur les forces en place afin de transférer vers le monde socio-économique un nombre grandissant de projets dits *deeptech* répondant aux enjeux de souveraineté et de réindustrialisation du pays. Les actions s'inscrivent dans le plan stratégique de Normandie Valorisation pour la période considérée ainsi que dans la trajectoire du site normand de sorte à contribuer significativement au plan stratégique du PUI normand sur le volet transfert technologique.

Les actions qui seront menées s'articuleront autour de quatre axes stratégiques :

- Cibler des thématiques et des équipes, en cohérence avec les stratégies d'établissements de sorte à optimiser l'effort en prenant en compte le potentiel valorisable mais aussi le niveau d'acculturation des chercheurs ;
- Densifier significativement le flux d'entrée d'inventions par le déploiement de scouts/analystes d'opportunités dédiés à 100 % à la détection, et ce, en synergie avec les cellules de valorisation des établissements et en cohérence avec le PUI ;
- Déployer une stratégie de co-investissement en maturation aux côtés de PME et ETI n'ayant encore jamais collaboré avec un des établissements ;
- Lancer des appels à manifestation d'intérêt (AMI) spécifiques de type *market pull* en lien direct avec les priorités sectorielles définies par le PUI et en convergence avec les différents programmes portés par les établissements qui intègrent la valorisation comme un de leurs objectifs premiers sur le volet transfert et startups.

Indicateurs de suivi annuel de Normandie Valorisation (par année civile) :

21. Nombre de déclarations d'invention (DI) et nombre de déclarations logiciels (DL)

22. Nombre de licences/cessions

23. Nombre de dépôts prioritaires

Jalon 10 : Point d'étape entrée Normandie Valorisation dans la LPR (2025).

Objectif 3 : Massifier la sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant et renforcer son accompagnement

Véritable stimulus de créativité, la promotion de l'entrepreneuriat étudiant facilite l'émergence de projets et de nouvelles activités créatrices d'emplois sur le territoire. Elle est assurée par Pépite Normandie, en collaboration étroite avec les établissements membres et associés de Normandie Université.

La ComUE repensera ses dispositifs de communication destinés à promouvoir l'entrepreneuriat auprès du public étudiant et les actions destinées à fédérer cette communauté. Il s'agit de valoriser davantage les « beaux parcours » des étudiants issus des établissements membres et associés, et de massifier les actions de sensibilisation afin de toucher davantage d'étudiants et en ciblant plus spécifiquement les cursus dits « éloignés de l'entrepreneuriat ». La communauté enseignante a un rôle majeur dans le soutien des actions et la diffusion de l'esprit d'entreprendre.

L'accompagnement par la ComUE des étudiants portant un projet entrepreneurial sera renforcé. Normandie Université facilitera l'accès au Statut National d'Étudiant Entrepreneur (SNEE) grâce à une communication plus impactante et inspirante et à une amélioration de la prise en charge des candidatures. La ComUE s'appuiera sur le référentiel national de compétences entrepreneuriales – « Concevoir et développer son projet entrepreneurial » (CDPE) –, et mesurera l'impact sur les parcours en termes de créations d'entreprises et insertion professionnelle. Le parcours de formation continuera d'être perfectionné, notamment par la création de nouveaux modules e-learning et par un renforcement des interventions d'experts issus du monde socio-économique. Le dispositif de mentorat des étudiants entrepreneurs prendra également de l'ampleur, en développant le panel de mentors et en proposant une animation spécifique de cette communauté.

Pour assurer la réussite de la promotion de l'entrepreneuriat étudiant, la ComUE, en concertation étroite avec les établissements, structurera et animera un réseau de référents entrepreneuriat dans chacune de leurs composantes dans le but de toucher davantage d'étudiants, avec une attention particulière portée aux étudiants des filières les plus éloignées de la culture entrepreneuriale. Veillant au développement de compétences transversales et assurant une meilleure employabilité des étudiants normands, l'ensemble des actions de sensibilisation et d'accompagnement du Pépite Normandie est garant du rayonnement du dispositif et du monde universitaire au sein du tissu socio-économique régional.

Indicateurs de suivi du Pépite Normandie (année civile) :

24. Nombre d'étudiants bénéficiant du SNEE

25. Pourcentage de femmes bénéficiant du SNEE

26. Nombre de diplômés du D2E

Axe 4 : Un pilotage renouvelé

La ComUE devra trouver des modes d'organisation et de fonctionnement simplifiés, souples et réactifs en accord avec son rôle de coordination pour rendre l'élaboration et la mise en œuvre des actions communes plus efficaces. Une stratégie de communication concertée sera aussi mise en œuvre pour accroître la visibilité et l'attractivité de l'ESR normand et le développement d'une stratégie commune du numérique sera poursuivi pour répondre aux enjeux de transformation numérique, en lien avec la révision du schéma directeur numérique normand (SDNN) et le développement sur le territoire de projets numériques structurants en matière de stockage et de traitement de données.

Objectif 1 : Mettre en place une gouvernance et un pilotage en accord avec le rôle de coordination de la ComUE

La ComUE apparaît comme l'instrument institutionnel le plus adapté aux spécificités du site normand pour organiser la coordination territoriale entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, éloignés les uns des autres géographiquement

Un travail a été engagé au cours du précédent contrat sur le fondement de l'ordonnance de 2018 sur la transformation de la ComUE en ComUE expérimentale. Ce travail qui a donné lieu à de nombreux échanges dans les instances de la ComUE et avec le MESR et qui a abouti en 2022 à un projet de statuts de ComUE expérimentale, a engagé une réflexion sur les modes d'organisation et de fonctionnement de la coordination territoriale en Normandie.

Les établissements ont le souhait de poursuivre la structuration engagée de l'ESR normand dans le cadre d'une ComUE qui ne soit pas intégrative – préparant une fusion ou une intégration – mais qui, tout en étant dotée de compétences propres et de moyens mis en commun dans le cadre de ses structures internes, reste coordinatrice. Si les établissements s'accordent sur le fait que les actions communes doivent être consolidées et amplifiées au sein de la ComUE, ces actions communes doivent, dans le respect du principe de subsidiarité, viser à apporter une plus-value incontestable.

La ComUE poursuivra au cours de ce contrat la réflexion engagée sur les modes d'organisation et de fonctionnement les plus appropriés, en lien avec ses statuts et son règlement intérieur, pour servir le projet partagé des établissements membres. Cette réflexion visera à :

- Conduire à une meilleure appropriation de la ComUE par l'ensemble des établissements en poursuivant l'intégration des membres associés dans les instances⁴ ;
- Resserrer la composition du conseil d'administration et du conseil académique en respectant une représentation équilibrée des différentes catégories de personnels et des usagers ;
- Clarifier, compte tenu des compétences transférées à la ComUE, le rôle du conseil académique ;
- Mettre en place des espaces nouveaux de dialogue et de concertation favorisant la co-construction et la mise en œuvre conjointe afin de rendre l'élaboration et la mise en œuvre collectives de ces

⁴ L'association de huit établissements est reconnue par décret du 28 août 2018 : Centre des études supérieures industrielles, Centre de lutte contre le cancer François Baclesse, CHU de Caen Normandie, Ecole de management de Normandie, École supérieure d'arts et design Le Havre-Rouen, École supérieure d'arts et médias de Caen-Cherbourg, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique et UniLaSalle. Cinq autres établissements sont associés à la ComUE par délibération de son conseil d'administration : CHU de Rouen Normandie, BUILDERS école d'ingénieurs, CROUS Normandie, NEOMA Business School et Labéo. Il conviendra de donner une portée réglementaire à l'association de ces établissements. Une démarche d'association a été aussi engagée avec le Centre de lutte contre le cancer Henri-Becquerel qui devra être poursuivie.

actions plus efficaces. À l'instar de la commission documentation, édition et science ouverte ou de la commission numérique dont la gouvernance a montré son efficacité, il serait pertinent que d'autres commissions dotées de comités opérationnels et de groupes de travail, en lien avec les compétences de coordination de la ComUE puissent être constituées pour préparer la définition et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions de la ComUE (culture scientifique, technique et industrielle, innovation pédagogique, international, etc.).

Jalon 12 : Création de commissions dotées de comités opérationnels et de groupes de travail par décision du conseil d'administration selon des modalités définies par voie de révision du règlement intérieur (2024)

Jalon 13 : Mise en place d'un outil de pilotage et de suivi de l'activité de coordination territoriale de la ComUE (2025)

Jalon 14 : Mettre en place un plan d'action pour s'assurer de la solidité du modèle économique (2025)

Objectif 2 : Poursuivre les mutualisations au service de la communauté en matière de numérique

Au cours du présent contrat, le schéma directeur du numérique normand (SDNN) qui porte des objectifs stratégiques communs aux établissements de l'ESR dans le respect de leurs objectifs stratégiques et de leurs spécificités, sera révisé. Parmi les axes actuellement à l'étude dans ce SDNN, celui dédié à la mutualisation de services se démarque dès à présent par l'intérêt unanime reçu auprès des établissements, aboutissement des efforts de collaboration et des travaux de coordination menés de longue date.

En effet, outre les collaborations habituelles concernant le numérique au sein de la ComUE, les établissements se sont engagés dans un processus de labellisation des centres de données régionaux CDR1 et CDR2 qui va se concrétiser par la mise en place de services mutualisés bénéficiant à l'ensemble de l'ESR normand. Dans ce cadre, un premier jalon va consister à développer un certain nombre de services à la recherche, notamment la mise à disposition de ressources de stockage à l'ensemble des chercheurs, mais aussi de puissance de calcul adaptée à leurs besoins très variés. Cette mise en place ambitieuse et complexe constituera donc un objectif majeur du présent contrat de site. Elle s'accompagnera au fil du temps de la mise en place de services visant d'autres publics (application mobile pour les étudiants, etc.), et pourra bénéficier du travail de coordination mené par Normandie Université. Enfin, ce contrat de site pourra être étendu aux autres objectifs actuellement à l'étude dans le cadre du SDNN, selon l'avancée de ces derniers et l'adhésion dont ils bénéficient.

Jalon 15 : Adoption du Schéma Directeur du Numérique Normand SDNN (2024)

Jalon 16 : Déploiement de l'offre de services mutualisés à la recherche (2025)

Objectif 3 : Accroître la visibilité et l'attractivité de la communauté par une stratégie de communication concertée

Avec pour ambition d'accroître la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

Contrat de la COMUE Normandie université 2022-2027

en Normandie, la ComUE Normandie Université veut renforcer sa communication sur les actions menées sur le territoire, tant en interne qu'en externe. Cela se traduira par une stratégie de communication concertée avec les établissements membres, ayant pour objectif de valoriser les actions propres à la ComUE mais également celles des établissements.

Cette stratégie de communication s'appuiera sur le projet partagé, pour fédérer une communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche normande, en développant le sentiment d'appartenance, et pour renforcer la visibilité de Normandie Université aux niveaux national et international.

Dans le cadre de ses missions, la ComUE Normandie Université coordonnera la définition des objectifs stratégiques et opérationnels de cette communication concertée ainsi que leur mise en œuvre, en lien étroit avec les établissements, en prenant appui sur leurs directions de la communication.

Indicateurs de suivi des actions de communication concertée et partagée :

27. Taux d'engagement sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter/X, LinkedIn et Instagram (synthèse Hootsuite par année civile) ;

28. nombre de fans et abonnés ;

29. Nombre de présents au concours MT 180 (en ligne étudiants ; en ligne autres).

III. Mise en œuvre du contrat

Un rendez-vous de dialogue annuel permettra de faire le bilan de la mise en œuvre des orientations et des actions du présent contrat, et de faire un point sur la situation financière de la Comue Normandie université et sur ses principaux projets contribuant à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons

INDICATEURS	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2027
AXE 1. Accroître l'attractivité des campus normands			
Mise en œuvre de l'approche par compétences dans le cadre de NCU « Réussites plurielles »			
1.Part de licences mettant en place l'approche par compétences	0	0	75 (100 % des mentions de licences)
Application mobile « Normandie Université en poche »			
2.Nombre d'utilisateurs dits uniques de l'application mobile « Normandie université en poche » (utilisateurs qui, s'ils se sont connectés plusieurs fois, ne sont comptabilisés qu'une seule fois) au 2 octobre de l'année concernée		28875	35000 (+21,2 %)
Déploiement du Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)			
3.Taux de réalisation des actions prévues dans le SDVE		64 % (SDVE 2017-2021)	75 % (SDVE 2022-2027) (+17,2 %)
AXE 2. Accroître l'excellence de la recherche normande en renforçant la formation à et par la recherche			
Évaluation des formations de 3 ^{ème} cycle – quatre indicateurs se rapportant chacun à un des quatre domaines du référentiel HCERES d'évaluation des formations de 3 ^{ème} cycle (Vague C) sont retenus. Ces indicateurs sont évalués sur une échelle d'auto-évaluation de 1 à 5 :			
4.Ouverture à l'international : la formation doctorale intègre des co-tutelles de thèse et des mobilités sortantes des doctorants, en s'appuyant sur les partenariats structurants des différents acteurs de son périmètre et des dispositifs de soutien financier	2/5		4/5
5. Définition et mise en œuvre de contenus et de méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants : la formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants dans le parcours de formation et, en particulier, à travers leurs travaux de recherche. Elle s'appuie notamment à cette fin sur la constitution de portfolios	2/5		4/5
6.Suivi du devenir professionnel des docteurs : la pertinence de la formation doctorale est analysée à travers la qualité du parcours professionnel des docteurs et mesurée à partir des enquêtes de suivi du devenir professionnel et de cohortes	2/5		4/5
7.Processus d'évaluation interne et d'amélioration continue : l'école doctorale analyse les résultats de l'évaluation de la formation doctorale et propose des actions correctives en vue de l'évolution de cette dernière, en s'appuyant sur son conseil.	2/5		4/5

INDICATEURS	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2027
Internationalisation et attractivité de l'EUR XL-Chem			
8. Nombre de candidats dans les parcours de l'EUR XL-Chem	978	1639	1500 (+14,6 % / 2021-2022)
9. Part d'étudiants originaires de France hors Normandie dans les parcours de l'EUR XL-Chem	18,63 %	16,48 %	50 % (+184,8 % / 2021-2022)
10. Pourcentage d'étudiants internationaux dans les parcours de l'EUR XL-Chem	11,44 %	10,48 %	25 % (+128,1 % / 2021-2022)
11. Heures d'enseignement par des enseignants-chercheurs et des chercheurs internationaux dans les parcours de l'EUR XL-Chem (pour un total d'environ 300 heures d'enseignement)	23	36	60 (+73,9 % / 2021-2022)
12. Nombre d'accords internationaux et de projets déposés en réponse à des appels à projets internationaux dans le cadre de l'EUR XL-Chem.	17	23	50 (+150 % / 2021-2022)
Formation des usagers à la science ouverte			
13. Nombre d'usagers formés à la science ouverte par année civile		574	600 (+4,5 %)
Ouverture des publications			
14. Taux d'ouverture des publications du baromètre normand pour la science ouverte (par année civile)		64 %	75 % (+17,2 %)
Suivi de la mise en œuvre de la nouvelle charte de signature des publications HAL Normandie Université			
15. Nombre total de publications déposées en texte intégral dans HAL Normandie Université au 1 ^{er} janvier		25730	35000 (+36 %)
16. Taux de dépôt des publications en texte intégral dans HAL Normandie Université au 1 ^{er} janvier.		44 %	65 % (+47,7 %)

INDICATEURS	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2027
AXE 3. Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes			
Indicateurs de suivi annuel du PUI Normandie (par année civile)			
17. Nombre de contrats de recherche avec des entreprises signés dans l'année	209	178	240 (+34,8 % / 2022)
18. Nombre de contrats d'exploitation sur titre de propriété intellectuelle signés dans l'année	37	9	26 (+13 % / 2021-2022)
19. Nombre de créations, dans l'année, de start-ups issues des établissements publics de recherche fondateurs du PUI	5	2	10 (+185,7 % / 2021-2022)
20. Nombre de laboratoires communs, labellisés ANR ou non, en cours (public/privé)	8	10	15 (+50 % / 2022)
Indicateurs de suivi annuel de Normandie Valorisation (année civile)			
21. Nombre de déclarations d'invention (DI) et nombre de déclarations logiciels (DL)	18	20	40 (+100 % / 2022)
22. Nombre de licences/cessions	13	5	30 (+233,3 % / 2021/2022)
23. Nombre de dépôts prioritaires	6	6	30 (+400 %)
Indicateurs de suivi du Pépite Normandie (année civile)			
24. Nombre d'étudiants bénéficiant du SNEE		159	200 (+25,8 %)
25. Pourcentage de femmes bénéficiant du SNEE		39 %	50 % (+28,2)
26. Nombre de diplômés du D2E		8	30 (+275 %)
AXE 4. Un pilotage renouvelé			
Suivi des actions de communication concertées et partagées			
27. Taux d'engagement sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter/X, LinkedIn et Instagram (synthèse Hootsuite par année civile)	4,30 %	4,64 %	6 % (+39,5 % / 2021)
28. nombre de Fans et abonnés	8848	10089	13000 (+46,9 % / 2021)
29. Nombre de présents au concours MT 180 (en ligne étudiants ; en ligne autres)	20 (200 ; 250)	96 (417 ; 50)	400

JALONS	2022	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 1 : Accroître l'attractivité des campus normands						
1. Mise en place d'un outil d'observation des formations (2026)						
2. Adoption du SDVE/STVE (2024)						
3. Bilan des actions déployées dans le cadre du SDVE/STVE (2027)						
4. Mise en place d'un observatoire de la vie étudiante (2027)						
AXE 2 : Accroître l'excellence de la recherche normande en renforçant la formation par la recherche						
5. Réalisation d'un bilan du modèle des EUR/GS normandes (2026)						
6. Autoévaluation des formations du 3e cycle (2025)						
7. Adoption d'une politique commune de science ouverte (2024)						
8. Adoption de la révision de la charte de signature unique des publications et mise en place d'une méthodologie de suivi de son application (2024)						
AXE 3 : Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes						
9. Point d'étape PUI (2026)						
10. Point d'étape entrée Normandie Valorisation dans la LPR (2025)						
11. Audit de renouvellement du label Pépite (2025)						
AXE 4 : Un pilotage renouvelé						
12. Création de commissions dotées comités opérationnels et de groupes de travail par décision du conseil d'administration selon des modalités définies par voie de révision du règlement intérieur (2024)						
13. Mise en place d'un outil de pilotage et de suivi de l'activité de coordination territoriale de la ComUE (2025)						
14. Mettre en place un plan d'action pour s'assurer de la solidité du modèle économique (2025)						
15. Adoption du Schéma Directeur du Numérique Normand (2024)						
16. Déploiement de l'offre de services mutualisés à la recherche (2025)						

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-45

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Inscription au patrimoine national de la sonde atomique tomographique

- Vu la note annexe

Approbation de l'inscription au patrimoine national : la sonde atomique tomographique

Pour	30
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve l'inscription au patrimoine national de la sonde atomique tomographique

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Présidence**Vice-président du Conseil académique,
champ de formation et de recherche
Matériaux, Énergie, Numérique,
Environnement**

Philippe PAREIGE

Direction générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Mont-Saint-Aignan, le 28 février 2024

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du 15 mars 2024

Objet : Inscription au patrimoine national : la sonde atomique tomographique

La sonde atomique est un instrument scientifique inventé aux Etats-Unis dans les années 60, permettant l'analyse à l'échelle atomique des matériaux. Technologiquement et scientifiquement complexe, c'est un instrument difficile à réaliser et à manipuler. Peu de laboratoires dans le monde se sont appropriés cet outil. Le laboratoire de microscopie ionique (LMI) de l'université de Rouen, fondé par Jean Gallot, a été le premier laboratoire français à réaliser une sonde atomique en 1974, première version qui n'a jamais cessé d'être améliorée générant une longue et foisonnante aventure scientifique, technique et humaine qui perdure encore aujourd'hui au Groupe de Physique des Matériaux (UMR CNRS 6634).

Les travaux de la Mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain PATSTEC à travers le réseau RéSITech (Réseau Scientifique Industriel et Technique Normand), en collaboration avec le Groupe de Physique des Matériaux, ont permis de constituer une collection comprenant **15 éléments remarquables** représentatifs de quatre générations de sondes atomiques : de la première sonde atomique française conçue en 1974 à la sonde tomographique de 1993, permettant pour la première fois au monde de réaliser des images de la matière condensée à l'échelle de l'atome en trois dimensions.

Dans la continuité du processus de protection patrimoniale des Monuments Historiques, Vincent Simonnet, Conservateur des Monuments historiques, à la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, Séverine Fontaine, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art en Seine-Maritime, Jean Davoigneau, Chargé de Mission au Ministère de la Culture, Cécile Ullmann, Inspectrice des Patrimoines, au Ministère de la Culture, convaincus que la conservation dans son intégrité de l'ensemble de la collection de sondes atomiques présente un intérêt public au point de vue de l'histoire et de la science, proposent un passage en commission de classement à l'échelle nationale.

Cette proposition constitue une réelle reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de la collection, mettant également en lumière les savoir-faire des équipes de techniciens, d'ingénieurs et de physiciens ayant œuvré à la conception des différentes générations de sondes.

Cette démarche confirme la volonté de l'Université de Rouen Normandie et de ses partenaires (CNRS, INSA Rouen) d'intégrer la culture scientifique et technique dans le champ d'une culture générale commune et ouverte à tous.

Liste des éléments remarquables :

Sonde atomique de première génération « type Sarrau » (vers 1974)

- Corps de sonde atomique
- Détecteur
- Cryostat
- 2 Pompes à vide

Sonde atomique de seconde génération

- Tête goniométrique « type Panitz »
- Dispositif de microscopie ionique « type Panitz »
- Chambre d'analyse
- Détecteur
- 2 secteurs électrostatiques dit « Poshenrieder »

Sonde linéaire de troisième génération

- Détecteur dit « quadridétection »

Sonde atomique de quatrième génération : la sonde tomographique (3D)

- Sonde complète
- Détecteur sensible à la position
- Ensemble électronique dit « des 100 fils »

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur la demande de classement national de la sonde atomique tomographique au patrimoine des Monuments historiques.

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Conseil d'administration - URN**15 mars 2024****Délibération n°CA-2023-46****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Élection d'un enseignant du CA à la commission du budget

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 17-3 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu les statuts de la Commission du budget
- Vu la note annexe

Candidat :

- Rivo RANDRIANARIVONY

Élection d'un enseignant du Conseil d'Administration à la Commission du budget

Rivo RANDRIANARIVONY	28
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Rivo RANDRIANARIVONY est élu pour siéger à la commission du budget

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Direction Générale des Services

Mont-Saint-Aignan, le 28 février 2024

**Direction des Affaires Juridiques
et Statutaires**

Affaire suivie par :

Marie-Rose GIANNATTASIO

02.35.14.63.34

marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du 15 mars 2024

Objet : Élection à la commission du budget du conseil d'administration

Article 17-4 des statuts de l'URN : La commission du budget du conseil d'administration

La commission du budget est pilotée conjointement par son président et par un vice-président de l'université.

17-4-1 : Composition

La commission du budget (CB) comprend :

- six enseignants ou enseignants-chercheurs,
- trois personnels BIATSS,
- trois étudiants,
- le vice-président étudiant du CA,
- une personnalité extérieure,
- deux membres de la commission des ressources élus par ladite commission.

À l'exception du vice-président étudiant, les membres de la commission sont élus parmi les membres du conseil d'administration et par ledit conseil.

Le mandat des membres est de quatre ans pour les personnels et la personnalité extérieure, et de deux ans pour les étudiants.

La commission du budget procède, en son sein, à l'élection d'un président.

Le président de la commission des ressources du conseil académique est invité permanent de la commission du budget. En cas d'empêchement, le président peut se faire représenter.

La commission du budget et la commission des ressources sont réunies ensemble au moins une fois avant le débat d'orientation budgétaire.

17-4-2 : Attributions

Dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration, la commission du budget a pour mission d'instruire les projets de budget et de budget rectificatif et d'émettre des avis.

Elle se prononce sur les orientations budgétaires en crédits et en emplois, ainsi que sur les projets pluriannuels d'investissements. Elle est tenue informée de l'exécution budgétaire et a pour mission le suivi du contrôle de gestion. Elle évalue la politique des moyens de l'établissement. Elle propose toute amélioration qu'elle estime nécessaire à la bonne utilisation de ces moyens.

Il y a lieu de procéder à la désignation d'1 représentant enseignant afin de pourvoir 1 siège devenu vacant à la commission du budget.

Sont éligibles :

Emmanuelle ANNOOT
Florence CABARET
Marion CHARPENEL
Marc FEUILLOLEY
Wandrille HUCY
Benoit LAIGNEL
Eric LAUGEROTTE
Bertrand RADIGUET
Rivo RANDRIANARIVONY
Vincent RICHARD
Laurent YON

Sont électeurs : l'ensemble des membres du CA

Les membres enseignants du CA peuvent se porter candidats à la commission du budget jusqu'au jour de la séance du CA du 15 mars 2024. Cependant, afin de préparer cette élection, il serait souhaitable que ceux qui envisagent de se porter candidats indiquent leur intention par courriel adressé à secretariatca@listes.univ-rouen.fr

Les administrateurs sont invités à se prononcer sur les candidatures pour siéger à la commission du budget.

Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collège électoral. Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-47

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Élection des représentants étudiants au conseil documentaire du SCD

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 17-3 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu les statuts du service commun de la documentation
- Vu la note annexe

Candidats :

- Paula CUISSART (titulaire) Nina DIDON (suppléante)
- Idrissa BAMBA
- Ghiles ZENTAR

Élection des représentants étudiants au conseil documentaire du SCD

Paula CUISSART (titulaire) Nina DIDON (suppléante)	4
Idrissa BAMBA	4
Ghiles ZENTAR	3
NPPV	0

Paula CUISSART (*titulaire*) Nina DIDON (suppléante), Idrissa BAMBA et Ghiles ZENTAR sont élus pour siéger au conseil documentaire du SCD

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Direction Générale des Services

Mont-Saint-Aignan, le 28 février 2024

Direction des Affaires Juridiques
et Statutaires

Affaire suivie par
Marie-Rose GIANNATTASIO
02.35.14.63.34
marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr

Note d'information aux membres du conseil
d'administration
Séance du 15 mars 2024

Objet : Élection des représentants étudiants au conseil documentaire du SCD

Réf : statuts du service commun de la documentation (SCD) de l'université de Rouen Normandie

Article 8 : le conseil documentaire

Les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil documentaire sont définies par le règlement intérieur du service commun de documentation porté par les articles 8-1 à 8-4 des présents statuts.

Article 8-1 : composition du conseil documentaire

Le conseil documentaire comprend 20 membres :

- 1) le président de l'université ou son représentant ;
- 2) 8 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs assurant la représentation des 3 champs de formation et de recherche de l'URN ;
- 3) **3 représentants des étudiants et 3 suppléants ;**
- 4) 4 représentants des personnels du SCD : 1 représentant des conservateurs ou des bibliothécaires, 1 BIBAS, 2 magasiniers ;
- 5) 1 représentant des bibliothèques associées ;
- 6) 2 personnalités extérieures ;
- 7) 1 représentant de la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV) ou de la Direction de la culture.

Article 8-2 : modalités de désignation des membres du conseil documentaire

Les membres mentionnés au 2° de l'article 8-1 sont élus, après appel à candidatures, par les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs membres du conseil d'administration de l'université.

Les membres mentionnés au 3° de l'article 8-1 sont élus, après appel à candidatures, par les étudiants membres du conseil d'administration de l'université.

Les membres mentionnés au 4° de l'article 8-1 sont élus par le collège dont ils relèvent.

Désignation des représentants étudiants afin de pourvoir les 3 sièges vacants au conseil documentaire du service commun de la documentation

Sont candidats :

NOM Prénom	Formation	Composante
CUISSART Paula (titulaire) DIDON Nina (suppléante)	Pharmacie 3 ^e année Pharmacie 3 ^e année	UFR Santé UFR Santé
BAMBA Idrissa (titulaire) <i>Absence de suppléant</i>	M2 Histoire, civilisations, patrimoines, sciences historiques	UFR Lettres et Sciences Humaines
ZENTAR Ghiles (titulaire) <i>Absence de suppléant</i>	L1 Informatique, EEEA	UFR Sciences et Techniques

Sont électeurs :

Mathéo BLANPAIN
Pierre DEROUARD-PHILIPPE
Clément GOURET
Médéric CLABAU
Rebecca FERET
Pierre LABESSOUILLE

Les administrateurs étudiants sont invités à se prononcer sur les candidatures pour siéger au conseil documentaire du SCD de l'Université de Rouen Normandie.

Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote.

Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collègue électoral. Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-48

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Motion 1

Le 22 février 2024, le gouvernement, par la publication d'un décret d'annulation, a décidé d'une réduction de 904 millions d'euros des crédits de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur. Si les crédits touchés semblent dans leur majorité être des crédits dits "de réserve", cette décision politique aura des conséquences significatives sur les capacités des universités et des organismes de recherche à mener à bien leurs missions.

Cette décision est en totale contradiction avec les propos, maintes fois réitérés, du Président de la République sur ses ambitions pour la recherche en France et donc également pour la formation qui en découle.

Considérant que la recherche et l'enseignement supérieur publics sont des piliers essentiels du développement intellectuel, citoyen, scientifique, social et économique de notre société, le conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie exprime sa profonde préoccupation face à cette mesure et ses conséquences néfastes sur le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche publics.

Le conseil d'administration appelle le gouvernement à reconsidérer sa décision et à garantir un financement adéquat et pérenne pour l'enseignement supérieur et la recherche publics, afin d'assurer aux étudiantes et aux étudiants des conditions d'études et de vie étudiante dignes, mais aussi de préserver la qualité scientifique de notre pays.

Approbation de la motion 1

Pour	27
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve la motion 1

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-49

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Motion 2

Le vendredi 23 février 2024, les personnels et les étudiants du Campus Pasteur (UFR Droit, sciences économiques et gestion, IAE, IPAG, IUT Rouen) ont découvert un tag sur le mur extérieur de l'entrée principale. Le texte faisait référence à un groupuscule d'extrême-droite connu pour ses actions particulièrement violentes. Il était entouré de trois symboles associés à des mouvances néo-fascistes depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Les personnels et les étudiants du campus Pasteur, ainsi que des associations étudiantes, se sont indignés devant de telles inscriptions. Ils s'en inquiètent d'autant plus qu'elles sont apparues à proximité de leur lieu de travail ou d'étude.

Le conseil d'administration de l'Université Rouen Normandie se joint aux personnels et aux étudiants du campus Pasteur pour dénoncer ce tag incitant à la haine, à la violence, au racisme, à l'antisémitisme, à l'homophobie ou à toute autre forme de discrimination.

Le service public de l'Enseignement supérieur et de la recherche doit rester un lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique.

Approbation de la motion 2

Pour	27
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve la motion 2

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON